

Document disponible sur le site de l'Observatoire : <http://www.uqo.ca/observer>

DESCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DANS LES PROJETS DE DEUX
ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES QUÉBÉCOISES :
LA SOCIÉTÉ DE COOPÉRATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
ET DÉVELOPPEMENT ET PAIX

NATHALIE BEAUDOIN

*SOUS LA DIRECTION DE YAO ASSOGBA &
LOUIS FAVREAU*

Note sur l'auteure :

Nathalie Beaudoin a terminé un programme de maîtrise en travail social à l'UQO. Ce texte constitue la version intégrale de son mémoire dirigé par Yao Assogba, sociologue et professeur au département de travail social et des sciences sociales de l'UQO et par le professeur et sociologue Louis Favreau du même département.

Elle est actuellement travailleuse sociale au programme Enfance-Jeunesse-Famille du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Bécancour-Nicolet-Yamaska. Elle intervient principalement dans le cadre du milieu scolaire auprès des jeunes en besoin et leur famille.

**Publication de la Chaire de recherche du Canada en développement des
collectivités (CRDC)**

Série : Mémoires de maîtrise, numéro 9

ISBN : 2-89251-301-4



Novembre 2006

« La mondialisation, c'est le constat de notre interdépendance.
Ce que l'un fait a des effets sur l'autre ».

Albert Jacquard

Sommaire

Notre recherche avait pour but d'étudier, au moyen de l'analyse de contenu qualitative, l'intervention de deux ONG, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) et l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP), qui travaillent dans le domaine du développement international. Notre démarche consistait à nous approprier le concept de développement durable et de vérifier dans quelle mesure ce type de développement est partie prenante des stratégies de développement de ces organisations. Nous voulions également situer le travail des ONG en lien avec les pratiques générales dans le champ de la coopération internationale. L'hypothèse de départ était que les ONG québécoises misent sur des pratiques novatrices et dirigent leurs actions vers le développement durable et une coopération internationale qui privilégie de nouveaux partenariats.

La recherche comporte d'une part, une analyse générale du fonctionnement des ONG sélectionnées et d'autre part, un examen plus spécifique des interventions effectuées et ce, par l'étude de projets de développement réalisés par chacune des organisations. La méthode de collecte de données s'appuie principalement sur une recherche documentaire dans les journaux internes et les rapports annuels, des entrevues et l'observation participante. De plus, la méthode de l'analyse de contenu qualitative nous permet de dégager les éléments pertinents reliés à l'expérience des acteurs qui évoluent au sein de SOCODEVI et Développement et Paix.

Les résultats qui se dégagent mettent en évidence que l'intervention des deux ONG répond à un développement durable. Comme le souligne notre analyse, elles intègrent les principales conditions d'un développement durable et s'inscrivent par le fait même, dans une vision de la coopération internationale qui mise sur un partenariat égalitaire et durable.

Table des matières

| | |
|---|------|
| SOMMAIRE..... | III |
| LISTE DES SIGLES..... | VI |
| LISTE DES TABLEAUX..... | VIII |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| | |
| CHAPITRE I | |
| LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : PROMESSES ET DÉFIS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE..... | 3 |
| 1.1 La Coopération internationale et le développement durable : place aux changements..... | 3 |
| 1.1.1 Pertinence et objectifs de la recherche..... | 8 |
| 1.2 La Notion de développement..... | 10 |
| 1.2.1 Première conception du développement, 1940-1960..... | 10 |
| 1.2.2 Deuxième conception du développement, 1960-1980..... | 12 |
| 1.2.3 Troisième conception du développement, 1980 à aujourd’hui.... | 15 |
| 1.3 Le Développement durable..... | 16 |
| | |
| CHAPITRE II | |
| LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION : UNE UTOPIE ?..... | 19 |
| 2.1 Comment définir le développement durable ?..... | 19 |
| 2.1.1 La Pérennité : un piège ?..... | 19 |
| 2.1.2 La globalité des interventions : les mouvements sociaux, au cœur d’un processus de changement..... | 23 |
| 2.1.3 Les ONG : le défi de la solidarité internationale..... | 25 |
| 2.2 Les paramètres du développement durable..... | 27 |
| 2.2.1 La pérennité et la protection de l’environnement..... | 28 |
| 2.2.2 Une démarche démocratique..... | 29 |
| 2.2.3 Le partenariat..... | 29 |
| 2.2.4 Les retombées..... | 29 |
| | |
| CHAPITRE III | |
| LA MÉTHODOLOGIE..... | 32 |
| 3.1 Description de la méthodologie..... | 32 |
| 3.1.1 Illustrer l’intervention de deux ONGD québécoises..... | 32 |
| 3.1.2 La collecte des données..... | 34 |

| | |
|--|------------|
| 3.1.3 L'Analyse des résultats..... | 36 |
| | 38 |
| 3.2 Portée et limites de la recherche..... | 40 |
| CHAPITRE IV | |
| LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT : L'EXPÉRIENCE | 43 |
| DE DEUX ONG QUÉBÉCOISES..... | |
| 4.1 SOCODEVI, une ONG dans le monde des coopératives au Sud..... | 43 |
| 4.1.1 Le Programme andin de développement coopératif | |
| en Bolivie et au Pérou..... | 52 |
| 4.1.2 Le projet d'appui aux mutuelles de crédit-épargne au Togo..... | 58 |
| 4.2 Développement et Paix, une ONG de soutien aux mouvements | |
| populaires du Sud..... | 64 |
| 4.2.1 Renforcement des institutions locales au Pérou..... | 74 |
| 4.2.2 Le programme d'appui à l'autopromotion au Bénin..... | 83 |
| 4.3 Les stratégies de développement privilégiées par l'OCCDP | |
| et SOCODEVI..... | 93 |
| 4.3.1 Les pratiques de développement durable dans les ONG..... | 94 |
| 4.3.2 Le partenariat Nord-Sud..... | 100 |
| 4.3.3 Les limites..... | 101 |
| 4.3.4 Évolution des débats en lien avec le changement social..... | 105 |
| CONCLUSION..... | 109 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 115 |

Liste des sigles

| | |
|----------|---|
| AEC | Association d'épargne et de crédit |
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| AFD | Agence française de développement |
| AFRAD | Association des femmes rurales en action pour le développement |
| AQOCI | Association québécoise des organismes de coopération internationale |
| ATO | Assemblée triennale d'orientation |
| BM | Banque mondiale |
| CADD | Cercle d'autopromotion pour le développement durable |
| CEC | Caisse d'épargne et de crédit |
| CEMUSAJE | Central de mujeres de San Jeronimo |
| CCCC-CA | Confederation de cooperativas del Caribe y Centro America |
| DAAS | Desarollo agronomico andino sostenible |
| DESCO | Centro de estudios y promocion del desarrollo |
| FM | Fonds monétaire international |
| ICMIF | International cooperative and mutual insurance federation |
| IDH | Indice de développement humain |
| OCCDP | Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix |
| OCI | Organisation de coopération internationale |
| OIG | Organisation intergouvernementale |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |

| | |
|----------|---|
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONGD | Organisation non gouvernementale de développement |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OXFAM | OXford committee for Famine |
| PAA | Programme d'appui à l'autopromotion |
| PADECO | Programme andin de développement coopératif |
| PIDES | Plan intégral de développement stratégique durable |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PAS | Programme d'ajustement structurel |
| SCDIH | Service de la charité pour le développement intégral de l'homme |
| SDDAC | Service diocésain de développement et d'action caritative |
| SFD | Système financier décentralisé |
| SOCODEVI | Société de coopération pour le développement international |
| UFAD | Union des femmes en action pour le développement |
| UFND | Union des femmes du Nokoué pour le développement |
| UMECTO | Union des mutuelles d'épargne et de crédit du Togo |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |

Liste des tableaux

| Tableau | Page |
|---|------|
| 4.1 Évolution des sources de financement (revenus) pour SOCODEVI..... | 52 |
| 4.2 Évolution des frais d'exploitation pour SOCODEVI..... | 53 |
| 4.3 Résumé du programme andin de développement coopératif..... | 60 |
| 4.4 États financiers Développement et Paix..... | 78 |
| 4.5 Résumé du projet de Guaman Poma de Ayala..... | 85 |
| 4.6 Engagements antérieurs de l'OCCDP..... | 96 |
| 4.7 Les objectifs et résultats prévus au PAA..... | 98 |
| 4.8 Les retombées du projet d'appui à l'autopromotion au Bénin..... | 100 |
| 4.9 Les types de groupement du CADD..... | 101 |
| 4.10 Typologie des interventions dans la coopération Nord-Sud..... | 109 |

Remerciements

Plusieurs personnes ont largement contribué au bon déroulement de cette recherche et nous voulons d'une part, souligner leur apport spécifique et d'autre part, leur exprimer notre reconnaissance. Tout d'abord, nous tenons à remercier nos informateurs-clés de Développement et Paix et de la SOCODEVI (Société de coopération pour le développement international) pour leur ouverture et leur disponibilité. Par leur témoignage, ils ont su transmettre avec justesse plusieurs dimensions liées au développement international et le vécu tiré de leur expérience professionnelle, au sein d'une ONG (organisation non gouvernementale), a enrichi considérablement notre compréhension de la coopération internationale. Nous voulons également souligner le support et la grande générosité de M. Yao Assogba et de M. Louis Favreau co-directeurs de ce mémoire. L'engagement et la confiance qu'ils nous ont témoignés au cours des différentes étapes de la recherche ont été des leviers essentiels à la réalisation complète du projet. Enfin, nous remercions notre famille et nos amis pour leur soutien aux heures d'incertitude et de nous avoir cru capable d'une telle entreprise.

Introduction

L'introduction de cette étude met en évidence l'intervention des ONG (Organisation non gouvernementale) dans le champ du développement international comme objet de recherche. Ainsi, l'objectif premier est de nous approprier d'abord les concepts-clés du développement dit durable. Par la suite, nous étudierons le travail de deux ONG québécoises actives dans le domaine du développement international. Plus précisément, notre travail de recherche se veut une étude descriptive du développement durable dans les projets et le discours de deux ONG : un de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) et l'autre de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP) sous l'angle du développement durable, concept qui, à notre avis, démontre plusieurs voies prometteuses d'alternatives au développement actuel. Nous voulons étudier et comparer leur rôle dans les nombreuses activités liées au développement et la coopération internationale.

Le projet de recherche se divise en six chapitres. Nous définissons, au premier chapitre, le concept de développement sous l'angle de l'aide internationale. À cet égard, nous présentons l'évolution du concept de développement dans une perspective historique qui recouvre les périodes suivantes : 1940-1960, 1960-1980 et 1980 à aujourd'hui. Par la suite, nous présentons de façon plus spécifique le concept de développement durable et les actions de coopération à l'échelle internationale. L'objectif, la pertinence de la recherche, l'hypothèse et notre question de recherche terminent cette section. Le deuxième chapitre est consacré à l'explication des dimensions théoriques qui constituent le fondement de notre analyse. Une recension des écrits sur le développement durable, de même qu'une synthèse des différentes conceptions sont décrites. À cet effet, quatre paramètres du développement durable sont identifiés et regroupent

les définitions opérationnelles nécessaires pour traduire la réalité étudiée. Le troisième chapitre présente la démarche méthodologique utilisée pour les fins de cette recherche ainsi que sa portée et ses limites. Dans le quatrième chapitre, nous examinons de plus près le fonctionnement de la SOCODEVI et pour ce faire, deux projets d'intervention sont mis à l'étude. Par la suite, nous mettons en évidence les interventions de l'OCCDP et de façon plus précise deux projets sont étudiés. Enfin, le dernier chapitre est consacré à l'analyse des stratégies de développement privilégiées par la SOCODEVI et l'OCCDP. Cette dernière partie nous permet d'exposer les limites de la coopération au développement et nous ouvre à de nouvelles perspectives de solidarité internationale. Nous faisons référence, en conclusion, aux liens existant entre le développement et le travail social et nous mettons en évidence un champ d'intervention qui soulève notre intérêt.

CHAPITRE I

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : PROMESSES ET DÉFIS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ce chapitre est consacré principalement à l'évolution du concept de développement dans une perspective historique et ce, jusqu'à l'apparition du développement durable dans le champ de la coopération internationale. En fait, la question est de savoir si les ONG québécoises intègrent ce concept à leurs interventions de développement.

1.1 La Coopération internationale et le développement durable : place aux changements

Les réalités mondiales éveillent notre conscience sur les progrès réalisés dans différents domaines tels que la science et les nouvelles technologies. Par le fait même, nous observons la croissance des échanges internationaux par une mondialisation des marchés économiques. Bien que ce progrès introduise une évolution et engendre de nouveaux défis, il semble que la pauvreté ne cesse de grandir. De plus en plus de personnes vivent dans un état de pauvreté extrême et l'écart entre les riches et les pauvres ne fait qu'augmenter. Cependant, tout comme la mondialisation, nous croyons que la pauvreté ne se définit pas uniquement par des dimensions économiques, mais rejoint également des facteurs d'ordre social et politique. À plus grande échelle, la présence d'inégalités sociales et économiques entre les pays du Nord et du Sud démontre les liens que la pauvreté entretient avec la détérioration de l'environnement, l'insuffisance de développement, sans négliger les atteintes à la démocratie.

Les organisations internationales telles que le FMI (Fonds Monétaire International) et la BM (Banque Mondiale) participent aux inégalités économiques et sociales à l'échelle mondiale.

Comme l'écrivent Gendron et Revéret (2002, p.B10), dans un contexte d'ouverture des frontières commerciales, de nouvelles politiques économiques se sont imposées et ce, tant au Nord que dans les pays du Sud où elles ont pris « l'appellation discrète 'd'ajustements structurels' imposés par les bailleurs de fonds avec leur cortège de privatisations, de déréglementation et d'impacts sociaux négatifs ». Les programmes d'ajustement structurel (PAS), imposés par les créanciers internationaux, réglementent les institutions nationales et déstabilisent l'activité économique des pays en développement. Cette concentration de pouvoir au sein des institutions de Bretton Woods facilite l'application des réformes structurelles qui est conditionnelle à l'obtention de prêts. Les politiques utilisées intensifient les disparités sociales et économiques à l'intérieur de nombreux pays. La réforme structurelle impose donc aux pays pauvres de rembourser les créanciers par le contrôle de leur économie et du marché des exportations.

Les conséquences sociales, économiques et environnementales peuvent se traduire par la privatisation des soins de santé, une détérioration du secteur de l'éducation, une diminution salariale de la main-d'œuvre et une délocalisation de l'activité économique des pays riches vers les pays pauvres. La surexploitation des ressources naturelles et le peu de ressources financières disponibles pour assumer les coûts de la pollution accentuent le bilan négatif pour l'avenir de la terre. Parmi les acteurs affligés par la pauvreté, nous pouvons identifier principalement les pays du Sud qui voient leur économie se diriger vers les exportations et une main-d'œuvre bon marché.

Plusieurs solutions s'imposent pour travailler à l'actualisation de changements visant à contrer l'exclusion à l'échelle planétaire. Dans cette perspective, Gendron et Revéret (2002) précisent que le début des années 1990 constitue une période déterminante quant à l'actualisation du concept de développement durable. En effet, cette décennie reflète, d'une part, la logique de la

croissance et des échanges commerciaux et d'autre part, reconnaît les préoccupations vécues par les pays du Sud. Le concept de développement durable est donc apparu au centre de ces réalités porté à l'origine par des mouvements écologiques. Les chercheurs en environnement ont contribué à l'enrichissement de la notion de développement et sont à l'origine de la spécificité du développement durable « qui tient dans la reconnaissance de l'environnement comme élément de développement » (p. B10).

Après plusieurs années de développement conçu pour les pays du Sud et considérant les problèmes que pose la croissance accélérée des pays du Nord, le développement durable est reconnu, depuis le Sommet de Rio en 1992, comme étant une solution souhaitable pour l'avenir de notre planète. En effet, tous s'entendent pour affirmer que Rio a constitué une étape importante des processus de mobilisation et de coopération internationale. Cette conférence fût une opportunité pour la communauté internationale d'adopter formellement le concept de développement durable comme cadre de référence pour la réalisation des actions de développement au Nord comme au Sud (Reed, 1999). Suite au Sommet de Rio, la mobilisation des ONG s'est concrétisée par leur implication au sein de l'espace public international et plus précisément lors d'autres sommets organisés par l'ONU sur le développement social en 1995, sur la condition des femmes en 1996, sur la lutte contre l'exploitation des enfants à Genève en 1998 et enfin, le second Sommet de la Terre à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002 (Fall, Favreau et Larose, 2004).

Les ONG déploient leurs actions en vue d'une meilleure répartition des richesses et par le fait même, contribuent à l'émergence de solidarités par la coopération internationale en vue d'un développement durable. Depuis plusieurs années, les ONG de même que les organismes bilatéraux du Nord et du Sud proposent des alternatives pour contrer le phénomène de la

mondialisation de la pauvreté (Chossudovsky, 1997). Des mesures alternatives, mais non moins importantes, relèvent des activités de l'économie sociale et du développement local des communautés. Ces mesures qui permettent aux populations de résister aux réformes économiques sont soutenues par des valeurs de coopération et solidarité. Ces mesures tentent de redonner plus de pouvoir aux citoyens et peut être l'occasion pour les communautés d'innover et ce, tant sur le plan économique que social.

Il s'avère pertinent de préciser l'existence de la coopération étatique, qui se compose d'organisations internationales gouvernementales (OIG) et se veut une association formelle d'États qui poursuivent l'accomplissement d'objectifs communs « elles supposent un accord permanent (un traité par exemple, ou une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU), des structures décisionnelles régulières, un budget, une administration et un siège social » (LePrestre, 1997, p. 89). Il va sans dire que l'ensemble des organisations internationales gouvernementales sont associées au système des Nations Unies et peuvent regrouper, par exemple, le FMI, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Notons également le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui partage une conception du développement qui rejoint les idéaux de l'économie sociale et solidaire (Tremblay, 2002).

Par ailleurs, la coopération non gouvernementale, principalement engagée dans la voie du développement à l'échelle internationale, a su se renouveler au cours des dernières décennies et à cet effet, nous pouvons comprendre que le développement « local » a repris des forces. De ce point de vue, Favreau et Fréchette (2002, p. 51) spécifient l'existence de trois coordonnées de coopération internationale devenues cardinales.

Les ONG évoluent comme autant de passerelles entre le Nord et le Sud ; 2) la coopération internationale décentralisée permet de mettre à profit les municipalités et d'autres institutions apparentées dans le cadre de jumelage ; 3) de nouveaux réseaux internationaux -Nord/Sud- de solidarité et de développement ont émergé.

L'accroissement des expériences de développement fondé sur des principes de partenariat et de solidarité encourage la participation d'entreprises locales, la communauté, le secteur privé et d'autres mouvements sociaux. Dans un contexte de mondialisation, l'implication des travailleurs sociaux devient certainement une voie à privilégier dans la mesure où le développement des communautés constitue une part importante de leurs actions. Un tel choix de développement favorise un élargissement des préoccupations politiques dans la communauté et crée, par le fait même, l'émergence de nouvelles dynamiques sociales. Les travailleurs sociaux doivent susciter la collaboration avec la population en privilégiant l'intérêt, l'ingéniosité et la créativité des milieux.

Dans plusieurs cas, la coopération vise le développement à long terme et rend possible des effets structurants. Pour maximiser les effets durables des interventions, la dimension économique doit faire l'objet d'un travail d'analyse auprès des partenaires impliqués et favoriser ainsi la diversité des initiatives du milieu.

Par ailleurs, l'instauration d'un mode de développement durable doit, à notre avis, s'inscrire concrètement dans les engagements des ONG et de la société civile. Ce constat est conforme aux informations recueillies dans le cadre de notre étude et justifie l'importance de s'arrêter sur l'intervention des ONG québécois qui s'appuient sur des principes de justice sociale, de développement démocratique, de promotion et de défense des droits humains (Barbeau, 2003). Dans le même sens, la littérature disponible reflète le rôle clé des ONG comme instruments mobilisateurs de soutien aux initiatives à la base.

L'objectif prioritaire des ONG est en effet de soutenir les dynamiques communautaires et d'aider les populations pauvres à se prendre en charge elles-mêmes à travers des procédures démocratiques, décentralisées et basées sur la coopération plutôt que sur la concurrence (Sanyal, 1999, p.185).

De leur côté, Favreau et Fréchette (2002) soulignent le travail des ONG québécois qui prennent part, depuis trois décennies, aux initiatives développées au Sud dans le secteur informel. Ces ONG, que l'on peut qualifier d'ONG de développement (ONGD), appuient des projets issus des communautés locales dans une perspective de développement durable. L'intervention des ONGD québécois est en constante évolution et l'analyse de la portée de leurs interventions au Sud suscite notre plus grand intérêt dans notre compréhension des enjeux reliés au développement international. Enfin, notre étude s'inscrit également dans le cadre d'une analyse des nouvelles formes de coopération internationale qui tentent de répondre aux problèmes socio-économiques et politiques auxquels notre société est confrontée. Les travaux sur cette question demeurent plutôt limités.

Le développement durable suscite un intérêt indéniable dans la mesure où ce type de développement se trouve confronté à des défis à la fois multiples et complexes. Cette nouvelle vision du développement doit reposer sur quelles valeurs ? Instaurer un nouveau développement dans une société qui mise largement sur le profit, le pouvoir et la compétition est certes un défi de taille.

1.1.1 Pertinence et objectifs de la recherche

Notre étude s'intéresse plus particulièrement au développement durable qui est une voie d'action importante pour promouvoir un « nouvel ordre mondial » éloigné d'un mode de pensée « matérialiste ». Le développement durable est une expression utilisée fréquemment, et ce, depuis la prise de conscience par l'homme de son pouvoir sur l'environnement et des conséquences néfastes de ce contrôle abusif. La rencontre de Rio, en 1992, a été une opportunité pour les États

de s'engager à restreindre l'exploitation excessive de l'environnement. La Conférence fut l'occasion pour la communauté internationale d'adopter formellement le concept de développement durable à titre de référence pour l'accomplissement d'actions de développement au Nord comme au Sud.

Pourquoi parler de développement durable? Ce type de développement nécessite un changement dans les rapports internationaux qui sont jugés inéquitables à l'échelle mondiale. Bien qu'il n'existe pas de volonté politique et d'engagement concret de la communauté internationale en vue de soutenir les conditions d'un développement durable, il n'en demeure pas moins qu'une prise de conscience de certaines parties de la population fait progresser la voie prometteuse d'un autre développement. Par conséquent, « l'expression développement durable, tenant compte des aspects non seulement environnementaux mais aussi sociaux du développement, est aujourd'hui intégrée au débat international » (Gendron et Revéret, 2002, B10). Les travailleurs sociaux qui ont comme principe d'intervention l'amélioration de la qualité de vie des gens ne peuvent que maximiser leurs actions en priorisant les caractéristiques d'un développement durable.

De plus, miser sur l'implication des ONGD est, à notre avis, une condition essentielle pour consolider les bases d'un développement durable. En effet, les ONGD adhèrent au concept de développement durable dans la mesure où elles appuient les actions collectives, tout en favorisant le développement de solutions équitables, tant sur le plan social qu'économique, et sans négliger leur préoccupation pour l'environnement. Notre intérêt de recherche porte sur ces acteurs que sont les ONGD québécoises actives dans le domaine du développement international.

Dans le même sens, nous croyons contribuer à l'avancement des connaissances en travail social dans la mesure où l'analyse du travail des ONGD étudiées nous permet d'une part,

d'approfondir les pratiques de développement à l'échelle internationale et d'autre part, de situer l'efficacité de leurs actions au sein des nouvelles forces sociales de « la société civile internationale » (Thede, 2003, p. G2). À cet effet, les résultats de notre de recherche pourraient enrichir les voies d'intervention des travailleurs sociaux dans le champ du développement international et, par le fait même, éclairer l'action des ONGD.

Pour les fins de notre recherche, nous poursuivons l'atteinte des objectifs suivants :

1. Nous voulons étudier le développement durable dans le discours et la pratique de deux ONGD qui interviennent depuis au moins cinq ans en Afrique et en Amérique latine.
2. Le deuxième objectif est celui de situer le travail de ces ONGD en regard des pratiques générales dans le champ de la coopération internationale. Par conséquent, cet objectif nous permettra de cerner les acteurs au centre de ces alternatives et d'examiner les nouvelles formes de solidarité internationale.

1.2 La Notion de développement

1.2.1 Première conception du développement, 1940-1960

Après la seconde guerre mondiale, la notion de développement est largement dominée par les idéologies politiques et économiques des pays du Nord. Malgré la spécificité historique et structurelle propre aux pays du Sud, le développement occidental est tout de même imposé comme étant le modèle à privilégier tout au long de ces trois décennies (De Bernis, 1994). La politique internationale se fonde sur les principes du capitalisme, de l'économie de marché et de la démocratie libérale.

La croissance économique sans frein, l'accélération vertigineuse des capacités techniques et l'augmentation des productions caractérisent cette période d'industrialisation de la société. Ce phénomène s'accompagne d'une croissance des populations sans parler d'une intensification des

besoins. Cette croissance à laquelle les pays du Nord adhèrent fragilise l'équilibre des ressources de la terre et le diagnostic peut se résumer comme suit : « La terre supporte de moins en moins nos croissances » (Beaud, 1994).

Il va sans dire que le libre marché qui prône la logique du capitalisme réduit les relations sociales à des relations d'argent (Beaud, 1994) et la progression de la qualité de vie des individus est associée inévitablement à l'augmentation de la croissance. Pour Chartier (1996), la modernisation adoptée par le modèle occidental provoque l'accumulation des richesses pour quelques-uns et l'appauvrissement global pour les autres. De plus, la crise des années trente a constitué également un levier important du développement effréné de la croissance qui se voulait l'ultime procédé pour échapper au marasme économique.

Ainsi, les riches sociétés du Nord ont besoin de la croissance pour maintenir une cohérence que plus rien d'autre n'assure ; et elles ne voient de solutions à leurs problèmes que dans la croissance : une croissance qui a déjà commencé à mettre en péril la planète, et qui fascine les sociétés moins riches ou pauvres (Beaud, 1994, p. 136).

Les pays d'Afrique et d'Amérique Latine, contraints à un engagement vers la modernisation et l'industrialisation, voient leurs populations privées des ressources naturelles de leur propre territoire et, par le fait même, doivent modifier leur structure interne pour tenter de rejoindre les plus riches. Les conséquences d'une telle conception du développement entraînent de profondes inégalités entre le Nord et le Sud, sans parler d'une détérioration de l'équilibre écologique de la terre. Bref, cet échange inégal des ressources participe à l'endettement des pays du Tiers Monde et les exclut du système mondial.

Il s'agit d'une conception linéaire du développement (Gendron et Revéret, 2002) que définit Rostow dans les étapes de la théorie de la croissance. Il « postule que toutes les sociétés se développent selon un schéma bien défini, allant du mode traditionnel à la société de

consommation de masse, qui serait le stade ultime de développement des sociétés » (p. B10). Ainsi, comme certaines nations progressent davantage dans le processus de développement linéaire, les pays dits « sous développés » ne peuvent envisager une croissance ou un développement dans un contexte d'échanges inégaux (Fall, Favreau et Larose, 2004).

Par ailleurs, le concept d'aide au développement est né dans l'après-guerre, après le Plan Marshall, et dès lors, les objectifs initiaux étaient de maîtriser l'avancée du communisme, participer à la reconstruction de l'Europe et conquérir les marchés dans les ex-colonies. De multiples intervenants ont évolué dans le domaine de l'aide internationale et son histoire nous renseigne sur la présence d'activités telles que la défense des droits humains, le renforcement des groupes politiques et l'appui aux organisations populaires. D'un autre côté, l'aide internationale a également appuyé certaines actions militaires, octroyé des prêts à des États non démocratiques ; elle a réalisé des projets ayant créé une dépendance technique et a fourni une aide alimentaire qui perturbe encore le marché local des agriculteurs des pays du Sud (Beauvilliers et Girard, 2000).

Nous pouvons donc croire que le développement associé à une croissance économique à tout prix a joué un rôle déterminant dans la destruction de l'environnement et dans la constitution des inégalités qui prédominent dans le monde. Ces mêmes conséquences évoluent à l'intérieur d'un système où compétition et concurrence dominant. Une remise en question de ce mode de développement s'impose et comme le précise Latouche (1989), la modernité elle-même comme projet de société vit une crise et remet en question les idéologies de l'élite occidentale.

1.2.2 Deuxième conception du développement, 1960-1980

L'imposition du modèle occidental de développement aux pays du Tiers-monde ne fait qu'augmenter leur résistance et retarde l'instauration d'un développement durable. Le bilan de l'aide au développement depuis les années 60 pose de nombreux problèmes et permet même

d'expliquer la présence d'échecs des projets expérimentés dans les pays d'Amérique Latine et d'Afrique. Ce constat est partagé clairement par l'ensemble des agences bilatérales et multilatérales, les chercheurs et les experts en développement. De l'ensemble des projets où des difficultés majeures ont été observées, une constante ressort de façon généralisée. Il s'agit d'une intervention prédéterminée qui permet d'introduire l'enseignement et le savoir du Nord sans tenir compte du contexte social, culturel ou politique dans lequel les populations du milieu évoluent.

Certes, les facteurs externes ont eu un impact sur la crise du développement mais, dans le cas de l'Afrique au sud du Sahara, des facteurs internes comme les régimes autoritaires dépourvus de politiques sociales ont opté pour une économie de prédation appuyée par les richesses des pays au Nord (Assogba, 1998). D'autre part, les programmes de développement préconçus et élaborés en fonction d'un développement économique n'ont pas atteint leurs objectifs initiaux et, sur ce point, « la Banque mondiale a même parlé des 'années perdues' pour le développement » (Assogba, 1994, p. 237). Nous pouvons retenir que pour plusieurs de ces organisations, la conception de projets vise la transformation des pratiques organisationnelles traditionnelles par la pratique d'une gestion dirigiste et contrôlante. Cette remise en question d'un développement linéaire justifie le recours à l'aide extérieure pour briser le cercle vicieux de la pauvreté (Malservisi et Tereraho, 1996).

L'aide au développement est remise en question et plus précisément, le savoir-faire des gestionnaires et intervenants dans les projets de coopération internationale. Les solutions apportées jusqu'à présent n'ont pas donné de résultats probants car elles réfèrent toujours aux modèles occidentaux. Par exemple, il suffit de se référer au développement intégré qui, malgré d'énormes investissements des agences bilatérales, a été loin de correspondre aux attentes initiales et même des facteurs d'échec ont pu être identifiés. À titre d'exemple, une faible

représentation de la population dans l'élaboration et le suivi des projets, la rigidité des projets de même que le choix des stratégies gouvernementales, qui ne représentaient pas les intérêts des groupes cibles, ont constitué les facteurs d'échecs (Crener, Léal, Leblanc et Thébaud, 1984).

Il va sans dire que l'échec probant des projets initiés par l'Occident force les organisations et les acteurs travaillant dans le domaine à un redéploiement des stratégies d'aide au développement. En effet, la résistance des pays du Sud aux initiatives conçues de l'extérieur démontre la nécessité de repenser les actions vers un développement durable. Cette remise en question favorise l'émergence d'initiatives novatrices qui tendent vers un rapprochement des besoins identifiés par les pays en développement. Cependant, le défi de développer autrement, en tenant compte de l'équité et de la durabilité, nécessite toujours des changements qui tardent à s'actualiser.

À la fin des années 70, les organisations de coopération et de développement prennent conscience qu'il est fondamental de considérer l'apport créatif des populations aux projets de coopération internationale. Nous assistons à un essoufflement de l'idéologie dominante de la croissance économique à tout prix et il convient de dire que l'avenir des pays du Sud, et spécialement l'Afrique, réside dans l'appui d'acteurs sociaux et politiques du Nord et du Sud vers une transformation interne des pays (Assogba, 1994). Il faut miser sur les forces internes du continent c'est-à-dire repenser l'éducation, la culture, le système politique, économique et les mouvements sociaux. L'action communautaire, le secteur informel, le mouvement associatif, enfin, tous ces exemples d'innovations sociales constituaient déjà un mécanisme de survie en Afrique pour contrer un système trop longtemps dominé par l'économie de marché (Assogba, 1998).

1.2.3 Troisième conception du développement, 1980 à aujourd'hui

La question du développement s'est en quelque sorte détachée d'une conception purement économique (Gendron et Revéret, 2002) et sur ce point, il importe de préciser l'apparition d'un nouvel indicateur, soit celui de l'indice de développement humain (IDH) publié par le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). Les dimensions économiques et sociales s'inscrivent dans l'analyse du niveau de développement et ce, en fonction de trois composantes à savoir, l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le niveau de revenu (Fall, Favreau et Larose, 2004). Dès lors, alimentées par la publication du rapport Brundtland (1987) sur l'environnement et le développement, des alternatives reliées à un « nouveau développement » prennent forme et défendent ce « nouvel ordre mondial » qui favorise un développement démocratique et socio-économique sur une base de partenariat. Qu'il s'agisse de développement local, de développement social ou de développement durable, toutes ces appellations impliquent un travail de concertation basé sur des priorités définies par la communauté et tiennent compte du contexte historique, environnemental et culturel propre à chaque territoire.

Ce contre-courant peut s'expliquer selon Favreau (1998) par l'existence de cinq tendances actuelles : (a) le développement d'une société civile et l'accroissement des ONG, (b) la consolidation d'entreprises plus citoyennes, (c) de nouveaux courants politiques, (d) la démocratisation des mouvements sociaux, (e) l'observation de nouvelles stratégies qui se rapportent à l'économie sociale et au développement local. Ces tendances font référence à des initiatives de développement des communautés sur le plan local et offrent des possibilités d'effets revitalisants et structurants tant sur le plan social qu'économique (Favreau, 1998).

1.3 Le Développement durable

La publication du rapport Brundtland (1987) de même que la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, ont été l'occasion pour la communauté internationale de prendre conscience de la nécessité d'établir un modèle de développement renouvelé (Babin et Vaillancourt, 1995). Le rapport de la Commission Brundtland (1987) définit le développement durable comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (p. 51).

Durant les années 90, le concept de développement durable se partage entre une reconnaissance de certaines préoccupations du Sud et l'obligation de la croissance et des échanges commerciaux. À l'origine, le développement durable est porté par les mouvements écologistes et comme le soulignent Gendron et Revéret (2002), ce point de départ met en évidence la spécificité de ce type de développement qui mise sur la reconnaissance de l'environnement comme élément de développement.

Bien que le pôle écologique soit l'élément clé du développement durable, il n'en demeure pas moins que la dimension sociale a été reconnue lors du Sommet de Rio « en partie en réponse aux revendications du Sud, jetant les bases de la conception tripolaire du développement durable (économie, environnement et social) et sur laquelle repose le Sommet de Johannesburg » (Gendron et Revéret, 2002, p. B-10).

Dans le même sens, pour favoriser tout changement en vue d'un développement durable, Pintasilgo (1996) explique l'importance d'ajouter les dimensions sociales et environnementales à l'économie. Sur ce point, le Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995 à Copenhague souligne que le développement social représente un tout intégré, visant à renforcer

la capacité de la société à servir ses citoyens : « On ne peut pas le considérer isolément des questions économiques et écologiques »(Rasmussen, 1995, p. 4).

Cependant, prioriser l'environnement signifie tenir compte également du contexte politique, social et économique des milieux (Reed, 1999). En ce sens, Piccolomini (1996) relève l'importance d'intégrer une démarche diversifiée pour relever les défis que pose le développement et pour sa part, Doucet (2003), spécifie l'existence de trois orientations à privilégier dans un développement durable : l'éducation, la participation des communautés locales et la coopération internationale.

Au Québec, depuis les 30 dernières années, de nombreuses ONG vouées à la coopération internationale ont vu le jour et s'appuient sur des logiques d'intervention différentes. Comme nous l'avons vu, nous devons faire une distinction entre l'aide humanitaire, la coopération et la solidarité internationale. Bien que la tendance actuelle rejoint l'aide internationale d'urgence, nous formulons l'hypothèse que les ONGD québécoises privilégient des pratiques novatrices et ont dirigé leurs actions vers le développement durable et la coopération internationale misant sur de nouveaux partenariats. De leur côté, Favreau et Boulianne (2002), soulignent que la coopération internationale rejoint des pratiques dont « certaines sont inscrites dans une logique de résistance et d'autres, dans une logique de développement sur fond de soutien technique ou professionnel et fond d'échange interculturel » (p. 61). De nouvelles formes de coopération ont émergé dans les années 1990 et il est possible maintenant d'identifier des types de partenariat à parts égales. Par exemple, nous retrouvons des partenariats entre les associations diasporiques, les mouvements associatifs ou les ONG du pays hôte en Afrique (Assogba, 2002). Selon Larose (Venne, 2002), le modèle partenarial, qui mise sur la liberté du sujet et repose sur la capacité de

chaque individu de se prendre en main, est celui dont les chances de réussite s'avèrent les meilleures.

Le développement durable constitue une alternative qui rejoint de plus en plus les citoyens, les acteurs qui évoluent dans la sphère du développement international tels que les ONG, les chercheurs, le secteur privé, les étudiants et les professionnels des sciences sociales dont les travailleurs sociaux. Cette préoccupation pour la recherche d'alternatives au développement actuel constitue les bases de notre étude et plus particulièrement en ce qui a trait au travail des ONG qui s'impliquent dans le champ du développement international. Dans le but d'examiner les stratégies utilisées, nous voulons décrire les pratiques de développement durable dans les projets de deux ONG québécoises.

Dans ce chapitre, nous voulions mettre en lumière l'évolution des pratiques de développement au cours des dernières décennies et saisir l'impact de ces différentes conceptions pour les sociétés du Nord et du Sud. Il nous importait d'examiner de plus près les approches privilégiées, de façon chronologique, et de cerner le contexte dans lequel est apparu la notion développement durable. Le chapitre suivant porte sur les dimensions théoriques du développement durable. De quelles façons s'actualisent le développement durable? À quels défis doivent répondre les ONGD dans leurs interventions? Enfin, nous avons tenté de regrouper les différentes conceptions théoriques sous quatre paramètres afin de préciser notre réflexion sur ce que devrait impliquer le concept de développement durable. Ainsi, la description du développement durable au sein des deux ONG ciblés se fera à partir des paramètres suivants : 1) la pérennité et la protection de l'environnement, 2) une démarche démocratique, 3) le partenariat, 4) les retombées.

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION : UNE UTOPIE ?

Dans le but de vérifier si les projets réalisés par les ONG du Québec répondent aux caractéristiques du développement durable, nous décrivons ici les diverses définitions des auteurs sur le développement durable. Après la recension des écrits, nous résumons les grands paramètres du développement durable afin de démontrer notre vision de ce type de développement.

2.1 Comment définir le développement durable?

2.1.1 La Pérennité : un piège?

Pour introduire les éléments théoriques propres au développement durable, nous nous référons au rapport Brundtland (1987) qui identifie la durée comme étant une variable importante du développement durable, chaque pays devant planifier ses actions en fonction d'un futur équitable pour tous. Dans la même veine, l'accessibilité aux ressources naturelles et économiques est une caractéristique essentielle pour tout développement durable. En effet, le rapport Brundtland (1987) rappelle qu'un bon nombre des problèmes liés à l'épuisement des ressources et de l'exploitation abusive contre l'environnement est causé par la présence d'inégalités sur le plan économique et politique. Les exclus du système mondial se voient forcés d'exploiter leurs ressources naturelles outre mesure et doivent, par conséquent, assumer une large part des coûts de la pollution qui affecte la santé de la population et l'écologie. Ainsi, la Commission soutient la nécessité d'établir un seuil maximum d'exploitation des ressources naturelles.

Bien sûr, l'amélioration des conditions de vie de la population touche la problématique de la pauvreté absolue qui est présente, pour le plus grand nombre, dans les pays en développement. Satisfaire les besoins essentiels des populations et leurs aspirations en tant qu'hommes et femmes nous rappelle l'importance de besoins tels que le travail, l'accroissement de la production alimentaire adaptée à la base écologique, l'énergie et les besoins de base tels que le logement, l'eau potable et les soins médicaux. Le rapport Brundtland (1987) précise que « les planificateurs doivent s'efforcer de soutenir les initiatives locales et les efforts d'autonomie et de mieux utiliser les technologies les moins coûteuses » (p. 65).

Lorsque nous tenons compte de la dimension du futur, quelles forces doit-on mobiliser pour que la durée s'inscrive dans les actions ? Il convient de préciser davantage les conditions essentielles à un développement durable et nous croyons important de citer les sept conditions d'application telles que définies dans le rapport Brundtland (1987) : 1) Un *système politique* qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décision, 2) Un *système économique* capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome, 3) Un *système social* capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré, 4) Un *système de production* qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement, 5) Un *système technologique* toujours à l'affût de solutions nouvelles, 6) Un *système international* qui favorise des solutions soutenables en ce qui concerne les échanges et le financement, 7) Un *système administratif* souple capable de s'autocorriger (p. 76).

Nous pouvons constater l'importance que le rapport Brundtland accorde au rétablissement d'une relation harmonieuse de l'être humain avec son milieu et que « la participation effective des communautés locales au processus de prise de décisions peut aider celles-ci à mieux définir

et à mieux faire respecter leurs intérêts communs » (p. 56). Par exemple, le rapport maintient l'idée que le renforcement des innovations technologiques doit s'articuler en tenant compte des facteurs environnementaux. Les éléments dégagés à l'intérieur du rapport Brundtland nous permettent d'affirmer que cet ouvrage constitue une référence pour les États, les ONG, les chercheurs, les citoyens bref, tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans le champ du développement international.

Pour sa part, Latouche (1994) critique l'analyse présentée dans le rapport Brundtland qui ne tient compte que de la durabilité et il parle du piège du développement durable dans la mesure où ce concept ne peut arriver à préserver, en priorité, l'environnement. Il défend l'idée selon laquelle tout développement prône une logique économique qui est indissociable de la croissance, et rend donc illusoire tout développement durable. Bien que nous reconnaissons les limites et les conséquences néfastes reliées au modèle de développement occidental, nous sommes d'avis que l'union du social à l'économique et la présence d'objectifs ciblés en matière d'environnement confirment la possibilité d'entrevoir un développement durable et équitable pour tous.

De leur côté, De Bernis (1994), Gendreau (1993) et Sachs (1994) renforcent l'idée que les interventions en vue d'un développement durable doivent accorder une place prioritaire au lien étroit qui existe entre l'environnement et le développement. Cela dit, cet élargissement implique de nombreuses disciplines reliées aux sciences de la nature (Gendreau, 1993) et peut influencer, par exemple, le choix des techniques en vue d'une production centrée sur la réduction du gaspillage des ressources. Nous appuyons les propos des auteurs du fait que cette alliance entre environnement et développement ne peut qu'accroître les conditions de vie des populations dans

la mesure où elle implique une vision systémique du développement sur des bases écologiques durables.

Attardons-nous maintenant aux idées de Beaud sur le développement durable. Bien que nous considérons audacieuse la voie privilégiée par Beaud (1994), notre conception du développement durable rejoint davantage la pensée de cet auteur qui propose la voie d'une croissance non dangereuse pour les équilibres vitaux de la planète.

Le 'développement soutenable' signifie que se mettent en place, avec l'objectif de mieux répondre aux besoins essentiels des hommes d'aujourd'hui et de demain, des modes de production et de vie avec des prélèvements nuls ou infimes de ressources non renouvelables et des rejets nuls ou infimes d'éléments non recyclables dans les processus de la nature (Beaud, 1994, p. 144).

L'ACDI rejoint la pensée de Beaud en travaillant à consolider un système international qui favorise des solutions durables. Depuis quelques années déjà, elle favorise un processus de démocratisation par la participation de la population à la planification et à la gestion de leurs ressources naturelles (ACDI, 2001). Il est vrai que depuis quelques années les ONG font davantage appel aux initiatives des populations lors de la mise sur pied de projets. C'est ainsi que Castel (2004) souligne les changements en ce qui a trait aux projets initiés par les ONG dans la mesure où ils s'associent réellement aux populations du Sud « d'où l'apparition de projets participatifs et articulés avec les organisations locales » (p. 327).

Nous sommes témoins aujourd'hui que la croissance à elle seule ne suffit pas pour réduire la pauvreté. Négliger la protection de l'environnement et surexploiter les ressources que nous offrent les forêts, la terre et l'eau conduit inévitablement les populations à une détérioration de leur santé, une augmentation de la main-d'œuvre souvent composée d'enfants et, par le fait même, une baisse du niveau d'éducation. Le lien entre environnement et pauvreté (Reed, 1999) rend évident la nécessité d'utiliser adéquatement les ressources physiques et humaines

disponibles au niveau local, de sorte que la dépendance aux systèmes externes soit réduite à un minimum acceptable.

Pour que s'actualisent les conditions propices à un développement durable, nous retenons que *l'équilibre de l'être humain avec le milieu* dans lequel il évolue constitue un concept clé sans oublier l'importance accordée à la *pérennité* des actions. Il va sans dire que la participation des communautés concernées dans la prise de décision relève l'importance d'une *démarche démocratique* au sein des ONG impliquées et constitue, par le fait même, un paramètre que nous retenons.

2.1.2 La globalité des interventions : les mouvements sociaux, au cœur d'un processus de changement

Lorsque nous parlons de globalité des interventions, nous faisons référence à l'interdépendance des actions qui doivent correspondre aux besoins des collectivités. C'est ainsi qu'Assogba (1998), Comelieu (1994) et Engelhard (1998) partagent la conception d'une approche globale du développement durable. Pour sa part, Engelhard (1998) croit aux interactions d'un changement sur le plan social et économique qui aurait comme principal objectif d'appuyer les groupes et les collectivités dans leur cheminement vers une prise de conscience de leur capacité d'action et de transformation. Comme nous maintenons l'importance d'une approche globale « cette transformation est difficilement réalisable sans une autre politique économique qui donne sa chance à tout le monde, aux pauvres et ceux qui le sont moins » (Engelhard, 1998, p. 202). Nous croyons que l'État minimise l'importance des citoyens au moment des prises de décisions et, plus souvent qu'autrement, les différents systèmes administratifs de l'État s'avèrent plutôt rigides.

Pour Assogba (1998), cette forme de coopération propose le soutien des initiatives des populations et regroupe plusieurs instances complémentaires telles que le politique, le social et

l'économique. Ces instances visent la création de nouveaux rapports entre les individus sans oublier un changement des modes de production. Pour relever les défis que pose le développement, il va sans dire que l'utilisation d'une démarche diversifiée demeure conditionnelle à la gestion durable de nos ressources et plusieurs ONG canadiennes militent en faveur d'un développement qui s'engage dans un processus global et intégré. De plus, nous sommes convaincus, tout comme Engelhard (1998), qu'une modification des mesures économiques s'impose par l'intégration des facteurs sociaux, environnementaux et politiques identifiés par les collectivités.

De façon plus spécifique, Babin et Vaillancourt (1995) analysent le développement durable par le biais de l'intervention des mouvements sociaux qui, à travers l'histoire, prônent des valeurs telles que la paix, l'écologie, les droits humains, la justice, la solidarité et la démocratie. Ils affirment que ce nouveau modèle de développement a participé « au processus de prise de conscience de la nécessité d'engager d'importantes modifications structurelles pour faire face à la crise écologique » (Babin et Vaillancourt, 1995, p. 176). Les auteurs affirment qu'un processus de changement collectif amorcé par les mouvements sociaux se compose des trois principes suivants : le développement durable, la sécurité globale et la reconversion économique. L'orientation du progrès technique représente, pour ces auteurs, l'enjeu principal du développement et ils constatent que le défi actuel de notre société concerne « la nature des relations que les êtres humains entretiennent avec la nature ainsi qu'entre eux » (Babin et Vaillancourt, 1995, p. 176). Enfin, précisons que le rapport mondial sur le développement humain a souligné, en 1993, que les groupes de base demeurent encore les meilleurs garants d'une démocratie économique, politique et sociale (Fondation Jules et Paul-Émile Léger vers l'an 2000, 1996).

Nous partageons la pensée de Babin et Vaillancourt (1995) sur les mouvements sociaux qui deviennent complémentaires aux initiatives de développement durable et maintiennent la nécessité d'intégrer les acteurs locaux aux stratégies prioritaires par les milieux. D'ailleurs ce type de développement est un processus qui dépend fortement de la capacité des collectivités à consolider des liens sociaux à l'intérieur de leur propre territoire. Cependant, l'actualisation d'autres moyens, en parallèle, demeure essentielle. À cet effet, nous pensons que l'État, par l'élaboration d'un cadre institutionnel approprié, et les agences internationales doivent s'impliquer davantage sur le plan environnemental tout en travaillant en complémentarité avec les mouvements sociaux. À titre d'exemple, la vision de Développement et Paix (1995) reprise par Ouellet et Vervandel (2000) rejoint notre conception d'un véritable développement.

Un processus aux multiples facettes centré sur les personnes. Il vise à créer des conditions permettant à chaque individu de réaliser son potentiel sur les plans politique, social et économique, et ce, d'une manière compatible avec le bien commun... Le développement véritable est un processus qui part de la base en allant vers le haut et dans lequel les acteurs-clés sont les communautés locales (p. 57).

La nécessité d'intégrer les acteurs locaux à toute démarche de développement nous renvoie à l'importance de rendre accessible les différentes ressources nécessaires à la mobilisation d'un milieu, qu'elles soient d'ordre économique, sociale, politique ou culturelle. Il nous apparaît pertinent de retenir le concept de l'analyse des *retombées* d'un projet afin de saisir la portée des interventions effectuées par les ONG.

2.1.3 Les ONG : le défi de la solidarité internationale

Comment atteindre cet objectif de mieux répondre aux besoins essentiels de l'humanité aujourd'hui et demain ? Il s'avère nécessaire de procéder à un transfert élargi de moyens humains, financiers, techniques, scientifiques et productifs vers une application de sources d'énergie, de fonctionnements sociaux et de modes de production attentifs aux équilibres de notre planète. Cependant, pour impliquer les gouvernements et les organisations internationales vers

cet objectif commun, nous croyons que le développement durable doit être solidaire et responsable sans oublier la nécessité d'unir le local et le global (Beaud, 1994) :

En bref, il s'agit de se mobiliser pour mettre en œuvre un développement responsable, tant par rapport aux populations les plus démunies que par rapport au devenir de notre planète. Pays riches et détenteurs de grandes fortunes auront donc à supporter une large part de l'effort. Clairement accepté, cet effort de solidarité constituera la condition politique permettant l'adoption, par tous les pays, d'objectifs communs et d'une stratégie cohérente (Mill, 1873, cité par Beaud, 1994, p. 140).

Par ailleurs, Cox, MacNeill & Runnalls (1989), ajoutent que les ONG du Nord devront, pour tisser des solidarités, cesser d'établir l'application des projets locaux à l'échelle nationale. Par le fait même, nous présumons que le développement durable ne se dissocie pas du développement local puisque chaque action locale suppose un principe de durabilité en fonction de l'avenir : « À l'heure de la mondialisation, le développement durable se situe au cœur même d'un nouveau modèle de société » (Doucet et al. 1994, p. 37).

Pour sa part, Le Prestre (1997) souligne qu'il arrive fréquemment que les intérêts nationaux défendus par les ONG se contredisent, que leurs méthodes et leur mission s'opposent bien que chacune d'entre elles insistent sur l'importance des initiatives et de la participation à la base. Pourtant, depuis les quinze dernières années, les ONG sont des partenaires de plus en plus actifs de l'effort national et international de développement (Programme des Nations Unies pour le développement humain, 1999). Pourquoi doit-on s'attendre à ce que les ONG, dans leur philosophie de travail, s'appliquent à développer des projets durables ou des orientations en tenant compte des besoins de la population? Parmi les acteurs qui évoluent dans la sphère du développement international, nous convenons que les ONG de développement et d'environnement mobilisent directement les individus, interviennent auprès des gouvernements, diffusent les nouvelles connaissances d'ordre scientifique et environnemental et forment des coalitions internationales. Plusieurs ONG ont vu le jour, depuis quelques années, afin de mettre

en lumière une vision différente des problèmes de développement et d'environnement :

C'est même à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN) que revient la paternité de l'expression « développement durable » qu'elle utilisa dans sa « Stratégie mondiale de la conservation » en 1980 et qui devint le fondement conceptuel du Rapport Brundtland (1987) puis la Conférence de Rio (1992) (Le Prestre, 1997, p. 124).

C'est donc dire que le *partenariat* s'avère un concept fondamental au développement durable et influence positivement les solidarités entre les acteurs participant à la coopération internationale. L'ensemble des ONG tiennent un même discours en regard de leurs actions qui sont soutenues sur les bases d'un développement durable et du fait qu'elles travaillent près des populations. Donc, si nous voulons être témoins de l'application du développement durable, il s'avère justifié d'évaluer les projets des ONG.

2.2 Les paramètres du développement durable

À la lumière des lectures effectuées sur le sujet, nous sommes en mesure de constater que « les décennies du développement se succèdent » (Bartoli, 1999, p. 4) et que plusieurs stratégies sont proposées et actualisées par les acteurs de la coopération internationale dans un contexte de mondialisation. Bien que nous ne puissions cerner qu'une seule réponse pour l'ensemble des questionnements qui portent sur le développement, il nous apparaît valable, suite aux lectures effectuées, de préciser les paramètres retenus afin d'identifier ce que devrait impliquer le concept de développement durable dans l'élaboration des projets réalisés par les ONGD. De façon générale, les auteurs privilégient ces éléments pour définir le développement durable.

À cette étape de notre travail, nous définissons précisément les concepts nécessaires à la compréhension et l'analyse des informations qui seront traitées dans le cadre de cette recherche. Traduit sous forme de modèle, le développement durable se compose principalement de quatre grands paramètres auxquels nous faisons référence au cours de notre travail d'analyse.

2.2.1 La pérennité et la protection de l'environnement

Pour que s'actualisent les conditions propices à un développement durable, nous devons considérer une caractéristique importante qui est celle de la *pérennité*. Mais comment s'assurer de la durabilité des interventions de développement? En identifiant les moyens utilisés par les ONGD pour assurer la viabilité des projets. À cet effet, il s'agit d'examiner quels types de groupes sont financés et par le fait même, prendre connaissance des catégories de projets ciblés par ces partenaires. Nous devons également porter une attention particulière à la durée moyenne des projets : Quelles sont les phases d'émergence, de consolidation et de retrait ? La perspective de durée fait référence au caractère permanent des projets de développement. Les ONG doivent, à travers leurs actions, prendre conscience des enjeux liés à la continuité du soutien à des projets de coopération et de solidarité internationales. Cela dit, il s'avère primordial qu'elles misent sur la formation et la consolidation de moyens concrets visant à structurer une forme de développement autonome et viable en collaboration avec le dynamisme local. Il importe que le soutien apporté aux communautés de même que la création de partenariats s'inscrivent dans une perspective d'échanges à long terme. Ces actions peuvent alors s'enraciner localement tout en favorisant une mobilisation nécessaire au maintien des structures en place. Dans le même sens, l'accessibilité aux ressources fait principalement référence aux ressources humaines, financières, techniques et naturelles qui doivent être disponibles pour les gens sur place et qu'elles puissent non seulement être retrouvées après la fin d'un projet, mais bien renouvelables et réparties également.

Pour favoriser tout changement dans une perspective de développement durable, il devient indispensable pour les agences internationales d'intégrer les *dimensions environnementales* aux activités de développement. Les acteurs sociaux, économiques,

politiques et les communautés impliqués dans les projets doivent tenir compte de l'impact de chacune des mesures de développement poursuivies de sorte que les ressources naturelles et l'environnement puissent subsister pour les générations à venir.

2.2.2 Une démarche démocratique

Le travail des ONG doit miser sur la présence de valeurs démocratiques tant sur le plan local que national. Dans cet esprit, il est donc possible d'observer la structure démocratique privilégiée par l'ONG et les groupes travaillant en partenariat. Nous devons tenir compte, par exemple, de la présence de procès-verbaux lors de réunions, de rapports annuels, d'une sélection démocratique des dirigeants et des types de démarches soutenues par le groupe. De quelle façon les communautés prennent-elles part aux décisions qui portent sur l'orientation des projets ? Nous faisons référence aux initiatives intégrées pour développer des conditions favorables à l'engagement des individus dans ces projets.

2.2.3 Le partenariat

Par le travail des ONG, il est possible d'observer l'émergence des solidarités entre les acteurs, la communauté, les mouvements sociaux et d'autres agences internationales. Ici, nous cherchons à identifier les façons de collaborer avec les partenaires et les instances locales : Quelles sont les attitudes et les actions privilégiées par l'ONG pour faire vivre une telle coopération ? Ce type d'intervention, au plan local et international, contribue au développement durable, à l'avancement de la démocratie et à un meilleur usage des ressources naturelles, techniques, sociales et économiques (Groupe de Lisbonne, 1995).

2.2.4 Les retombées

Ce paramètre fait référence à la nécessité, pour les projets, de répondre non seulement aux besoins de base des populations : alimentation, soins de santé, logement, éducation etc...mais de

considérer également leurs désirs et leurs aspirations. En fait, les expériences de développement doivent traduire des objectifs clairs en lien avec l'amélioration des conditions sociales, économiques, politiques, culturelles et environnementales des communautés.

La participation des populations à leur propre développement caractérise cette citoyenneté qu'il faut reconquérir et qui doit s'exercer par l'implication des hommes et des femmes aux décisions qui portent sur l'orientation des projets de développement. À cet égard, le support apporté par les ONGD doit mettre en place un environnement favorable à l'engagement des individus et au renforcement social et économique de leur communauté. Bref, les actions qui visent toute forme de développement initié par les ONGD doivent s'associer aux populations locales qui demeurent les acteurs de premier plan dans la réponse à leurs besoins.

Les ONG doivent considérer la présence d'un partage des économies réalisées au moment de la mise sur pied des projets. L'utilisation de ces gains doit profiter à l'amélioration de la gestion environnementale, aux industries, aux coopératives et aux commerces du milieu. Le défi pour les acteurs des ONG est de structurer les échanges et les mesures économiques pour les fins d'un développement durable.

Par ailleurs, notre analyse considère les obstacles survenus au moment de l'actualisation des projets. En fait, ils caractérisent les difficultés à réaliser une pérennité des projets de développement durable. Ils peuvent être d'ordre politique, économique, social, culturel ou environnemental.

Afin d'analyser les interventions des ONGD retenues, il importe, au départ, de comprendre le concept de développement durable pour ensuite traiter les informations recueillies en fonction des paramètres retenus. Ainsi, l'analyse des projets de développement de chacune des ONG étudiées nous permet d'identifier leurs pratiques dans le champ du développement

international et de déterminer, par le fait même, dans quelles mesures leurs actions se dirigent vers un développement durable. L'analyse rend possible également une meilleure compréhension du volet de la coopération internationale et surtout celle qui mise sur de nouveaux partenariats. Dans le chapitre suivant, nous présentons la méthodologie retenue pour étudier les pratiques de développement de la SOCODEVI et l'OCCDE.

CHAPITRE III

LA MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous présentons les méthodes privilégiées pour la cueillette de données de même que l'analyse de ces données. De plus, nous précisons les limites que posent ce type de recherche ainsi que la portée des résultats obtenus. Nous voulons examiner les stratégies de développement utilisées dans la pratique des ONGD québécoises, déterminer dans quelles mesures leurs interventions sont novatrices et vérifier si le développement durable est partie prenante de leurs actions. Pour réaliser cette étude, différents outils de cueillette de données sont exploités et l'analyse de contenu qualitative soutient notre démarche d'étude des caractéristiques propres au travail des ONGD.

3.1 Description de la méthodologie

3.1.1 Illustrer l'intervention de deux ONGD québécoises

Dans le but d'approfondir la pratique des ONG du Québec et d'analyser leurs interventions dans les pays en développement, nous avons choisi deux ONGD qui, par leurs actions dans les pays du Sud, contribuent au développement international. Notre recherche fait l'étude des deux organisations suivantes : la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) ainsi que l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDE). La SOCODEVI, fut créée en 1985 par des institutions mutualistes et coopératives canadiennes et contribue, par la mise en valeur de la formule coopérative, au développement des sociétés du Sud. En fait, elle rejoint une autre génération d'ONGD et regroupe des entreprises d'économie sociale dans le secteur du mouvement coopératif. Quant à Développement et Paix, elle a été fondée en 1967 et travaille en partenariat avec les ONG du Sud. Cette agence constitue l'une des plus anciennes dans le domaine du

développement international et se veut une organisation religieuse dont les interventions ont dépassé une finalité philanthropique pour se diriger vers une logique de développement fondée sur la justice sociale.

Ces ONGD ont accepté, au préalable, que nous procédions à l'étude de leurs actions et nous avons eu recours à un échantillon de type non probabiliste dans la mesure où des caractéristiques précises ont participé à sa constitution (Poupart et al., 1997). Quels sont les critères retenus dans le choix des deux ONG? : a) la durée des ONG ; en effet, notre choix porte sur deux ONG dont les actions portent sur plusieurs années et représentent, par le fait même, des générations différentes d'intervention dans le champ du développement. Ainsi, les organisations sélectionnées interviennent depuis au moins cinq ans en Afrique et en Amérique Latine, b) ces organisations constituent une force importante parmi les 50 ONG au Québec membres de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et témoignent d'une confiance établie à l'endroit de la population québécoise, des organisations de base, des gouvernements et autres organisations internationales, c) la diversité des modalités d'intervention des deux ONG. L'une des ONG sélectionnée privilégie le développement de la formule coopérative dans le cadre de ses projets et pour l'autre, la gestion à distance des projets caractérise la démarche d'action, d) la proximité des deux ONG de notre milieu social et professionnel soit la région de Québec.

Les conditions d'émergence de même que la culture organisationnelle de ces organisations sont différentes et enrichissent, par le fait même, l'analyse des dynamiques de développement. Ainsi, nous cherchons à comprendre l'organisation de l'intervention de ces ONGD : leur mission, leurs objectifs d'intervention et leur fonctionnement sur le terrain par l'étude de projets de développement.

Nous voulons également situer le travail de ces ONG en regard des pratiques générales dans le champ de la coopération internationale. Est-ce que SOCODEVI et Développement et paix soutiennent le même type d'organisation au Sud? Quelles conditions sont mises en place en vue de créer de nouveaux partenariats ? Enfin, dans un contexte d'évolution des débats par rapport au changement social nous voulons identifier des liens entre les expériences de développement initiées par les ONGD et l'émergence des tendances mondiales vers une mondialisation de la solidarité. En effet, nous cherchons à identifier l'apport du développement durable à la pratique du travail social pour ensuite remettre en question nos interventions.

3.1.2 La collecte des données

Pour examiner les stratégies de développement utilisées dans la pratique des ONGD, le guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire de Comeau (2000) a été utilisé principalement pour cerner les différentes dimensions des organisations étudiées. Bien que les dimensions étudiées soient expliquées davantage dans la partie suivante « méthode d'analyse », nous retrouvons, à titre d'exemple, les conditions d'émergence des organisations, la mission et l'approche privilégiée par ces ONG. La sélection d'une grille de collecte données devait nous permettre de tirer le maximum de renseignements auprès des deux ONGD à l'étude et ainsi décrire le plus fidèlement possible leurs intervention (Poupart et al., 1997). Afin de compléter la cueillette de nos données, soulignons la diversité des techniques utilisées : recherche documentaire dans les journaux internes et les rapports annuels, des entrevues et l'observation participante.

Nous avons étudié deux projets de développement réalisés par chacune des organisations en vue d'analyser si les paramètres du développement durable sont présents dans les actions privilégiées. Au départ, six projets avaient attiré notre attention pour les fins de l'étude. Suite à

une recherche documentaire qui réunissait l'examen des rapports annuels et des journaux internes sur une période couvrant cinq années (1997 à 2001), sans oublier notre contact avec un informateur d'une ONG étudiée, nous pouvons affirmer que les quatre projets choisis sont représentatifs. Sur quels critères se sont appuyés nos choix afin de valider la sélection des projets ? La durée et l'importance des projets, la répartition géographique et le degré de difficulté. Ainsi, à part égale, les projets se déroulent respectivement sur deux continents : l'Afrique et l'Amérique latine. La particularité propre aux lieux d'intervention entraîne des dynamiques différentes et chacun des projets exploite des créneaux d'intervention distincts.

En ce qui a trait à la procédure, nous avons effectué quatre entrevues semi-dirigées auprès de quatre informateurs-clés, dont trois travaillent au sein des agences étudiées. Quant à l'autre informateur, il œuvre entre autres dans le milieu universitaire et est une référence sur la question du développement international. Enfin, une communication avec un autre informateur, par l'utilisation du courrier électronique a contribué au choix de nos projets. Nos informateurs sont en fait des acteurs qui, d'une part, élaborent les projets et, d'autre part, interviennent également sur le terrain. À la SOCODEVI, la personne privilégiée pour l'entrevue travaillait depuis quelques années à titre d'assistant directeur pour les programmes de développement en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes. Il est à noter que cet intervenant avait déjà été impliqué sur le terrain à titre de chargé de projet au sein de la même agence dans le cadre de nombreuses expériences pour le développement de la formule coopérative au Sud. En ce qui a trait aux acteurs désignés pour nos entrevues au sein de l'OCCDE, un des informateurs désignés était, à ce moment, responsable des programmes au Burundi et au Rwanda depuis les trois dernières années et avait également accumulé une expérience terrain dans le champ de la coopération internationale. Enfin, le dernier informateur pour Développement et Paix travaillait comme

animateur au Diocèse de Québec depuis les cinq dernières années.

Les entrevues se sont déroulées en deux étapes. Au cours de la première étape, nous avons réalisé une entrevue exploratoire nécessaire à un premier travail d'analyse. La deuxième étape avait pour but d'effectuer les autres entrevues avec les acteurs prévus à cette fin, en vue d'approfondir et de compléter l'information reçue initialement. Étant donné l'utilisation d'entrevues semi-dirigées nous avons procédé à la construction d'un plan d'entrevue à partir des objectifs de notre recherche. Les thèmes abordés dans la première grille d'entrevue sont les suivants : la mission de l'organisation et ce qu'elle entend par développement durable, la description de projets et les résultats, les conditions d'application des projets de même que leur processus d'évaluation.

Cela dit, l'analyse de documents portant sur les deux projets de développement a profité à la conception de la deuxième grille d'entrevue puisque les principales informations recueillies ont servi de base à la formulation des questions. Les principaux sujets abordés sont : la pérennité, la protection de l'environnement, les obstacles, la présence d'une démarche démocratique, le partenariat et les retombées.

Enfin, nous devons mettre en évidence la réalisation de trois observations participantes au sein de Développement et Paix. Nous avons eu l'opportunité d'assister à trois rencontres organisées par les groupes locaux du conseil diocésain de la région de Québec : une rencontre du comité de coordination pour le carême du partage, une soirée de consultation sur le programme des deux dernières années en préparation de l'Assemblée triennale d'orientation (ATO) et une rencontre du groupe de jeunes.

3.1.3 L'analyse des résultats

Le guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de

l'économie sociale et solidaire de Comeau (2000) a grandement contribué à l'enrichissement de notre grille d'analyse pour l'étude de chacune des organisations. Dans cette grille, nous identifions les *conditions d'émergence des organisations*, la *mission* et *l'approche privilégiée* par ces ONG. Nous retrouvons de même les *acteurs* et les *partenaires clés* sans oublier la *dimension organisationnelle* incluant les secteurs d'intervention, les politiques de même que le financement.

Dans le même sens, l'analyse des projets de développement ajoutait une perspective pratique dans le cadre de notre étude. Pour ce faire, les quatre paramètres retenus en lien avec le concept de développement durable se sont ajoutés à notre grille d'analyse afin de cibler spécifiquement la nature des interventions actualisées dans chacun des projets. Comme nous l'avons vu, la *pérennité et la protection de l'environnement* constituent le premier paramètre à retrouver dans l'étude des projets. En effet, pouvoir observer, entre autres, les différentes phases de la réalisation du projet, le financement des projets, la présence de formation et s'assurer d'un équilibre entre les actions et le milieu d'intervention. À première vue, le type de projet financé rejoint, à notre avis deux critères de la grille de Comeau (2000) à savoir, la mission et l'approche privilégiées par les ONG. En effet, ces deux derniers critères influencent inévitablement la sélection des projets de développement pour les ONG qui doivent réfléchir sur la portée de leurs interventions: Que veulent-ils mettre en place ? Quelles valeurs et principes sous-tendent leurs actions ? Par la suite, identifier les *obstacles* à la durabilité s'avère tout aussi déterminant dans notre compréhension des enjeux liés au développement international sans oublier le deuxième paramètre soit la présence d'une *démarche démocratique* au sein des ONG impliquées. À l'instar de la grille de Comeau (2000) le *partenariat* entre les différents acteurs impliqués demeure une cible essentielle à cerner dans le cadre des projets de développement et s'inscrit aussi comme

étant notre troisième paramètre. Enfin, le quatrième paramètre caractérise les *retombées* des projets qu'elles soient d'ordre économique, social, culturel et organisationnel.

Par ailleurs, nous rejoignons une approche de type processus puisque nous cherchons à comprendre dans quelle mesure ces paramètres sont présents dans la pratique des ONG étudiées. Est-ce les organisations qui construisent ces paramètres ? Comment ces paramètres sont-ils vécus dans chacune des organisations ? Par où le développement durable a-t-il le plus de chance d'évoluer ? Nous voulons donc examiner deux ONGD québécoises afin d'apporter quelques éléments de réponse d'une pratique qui est toujours en construction.

Les données recueillies ont été soumises à une analyse de contenu de type qualitative, méthode qui privilégie l'opinion des acteurs sociaux dans l'interprétation des réalités sociales (Deslauriers et Mayer, in Mayer et Ouellet, 2000). Plusieurs auteurs s'entendent sur le fait qu'il existe peu d'explications précises sur les méthodes d'analyse qualitative et que plusieurs techniques d'analyse de données s'avèrent toutes aussi pertinentes. Pour ce qui est de Paillé (1996), il souligne que l'analyse de contenu s'applique tant à un document qu'une transcription d'entrevue et vise à examiner le message propre à l'objet d'étude. Pour sa part, M.A. Nadeau (1991) définit l'analyse de contenu comme étant « une méthode de classification ou de codification des éléments d'un message dans des catégories propres à mettre en évidence les différentes caractéristiques en vue d'en faire comprendre le sens » (Nadeau cité dans Mayer et Ouellet, 1991, p. 475). De façon plus spécifique, l'analyse de contenu qualitative permet d'examiner la présence de thèmes, de mots ou de concepts dans un contenu (Aktouf cité dans Mayer et Ouellet, 1991).

Pour les fins de notre recherche, l'analyse de contenu qualitative nous a permis de dégager les éléments pertinents reliés à l'expérience des acteurs qui évoluent au sein d'ONG, et

ce, à partir des données obtenues lors de nos entrevues. De façon spécifique, la méthode de l'analyse thématique a été utilisée pour repérer les thèmes abordés dans notre corpus qui était principalement constitué de la transcription de nos entrevues et de documents portant sur l'expérience de projets de développement. Notons que l'analyse thématique demeure essentiellement une méthode qui repose sur le prélèvement et la synthèse des thèmes présents dans notre matériel (Paillé, 1996). En ce qui a trait à l'étude de projets de développement, précisons que l'analyse documentaire nous a aidé à recueillir les données pertinentes pour notre compréhension de la pratique des ONG.

Pour ce qui est de notre démarche d'analyse, bien que nous nous sommes inspiré des phases présentées par Paillé (1996), les étapes proposées par Deslauriers et Mayer (Mayer et Ouellet, 2000) ainsi que l'Écuyer (1987) ont supporté également ce processus. Au départ, l'information recueillie, par le biais des entrevues, a fait l'objet d'une pré analyse. En fait, il s'agissait de procéder à plusieurs lectures du contenu, afin de nous familiariser avec les idées énoncées et de les organiser. La seconde opération consistait à coder notre matériel pour ensuite déterminer des catégories d'analyse. Pour sa part, Paillé (1996) parle d'une démarche de thématisation. En effet, il s'agissait d'attribuer des thèmes aux extraits pertinents de nos entretiens, étape préparatoire à la classification. Précisons que l'étape de la catégorisation s'est effectuée selon un modèle mixte i.e. qu'une partie des catégories a été regroupée à partir de notre cadre théorique, alors qu'une autre a été induite en cours d'analyse (Landry, 1993 cité dans Mayer et Ouellet, 2000).

Il importe de souligner que les catégories demeurent l'opération centrale de l'analyse et l'Écuyer (1987) ajoute six exigences auxquelles elles doivent répondre :

- 1) l'exhaustivité et le nombre limité de catégories,
- 2) la pertinence du contenu,

3) l'objectivité des catégories formées à partir de critères précis, 4) L'homogénéité, 5) la productivité des catégories i.e. qu'elles donnent lieu à la création de données fiables, 6) l'exclusivité des catégories.

Bien que nous partagions la pensée générale de l'auteur, la dernière exigence ne rejoint pas la totalité de notre démarche puisque que l'analyse de contenu se veut, à notre avis, une recherche de sens et une double classification des données peut s'avérer justifiée. Enfin, ajoutons que notre analyse a tenu compte davantage du contenu manifeste des informations recueillies.

Finalement, après avoir regroupé et subdivisé nos thèmes, nous sommes passé à l'étape de l'interprétation du matériel. Nous avons procédé à une analyse interne qui a pour but d'effectuer les liens entre les thèmes, tout en permettant de repérer la présence ou l'absence de caractéristiques portant sur le développement durable (Mayer et Ouellet, 2000). De son côté, Paillé (1996) illustre cette étape en parlant d'un portrait économique du corpus, mais ajoute la possibilité d'effectuer un examen discursif des thèmes.

Nous passons par le fait même d'une logique classification à une logique plus interprétative. Il ne s'agit plus seulement de relever des thèmes, mais de les examiner, de les interroger, de les confronter les uns avec les autres de manière à déboucher sur l'exercice discursif appelé traditionnellement discussion (p. 193).

3.2 Portée et limites de la recherche

Certaines limites sont associées à l'utilisation de l'analyse de contenu qualitative. En effet, il est mentionné que cette technique d'analyse comporte une part de subjectivité en ce qui a trait à la préparation des mesures choisies et les inférences qui sont tirées des données recueillies (Kelly cité dans Mayer et Ouellet, 2000). Par ailleurs, une autre limite relève du fait que notre travail de recherche décrit l'analyse du développement durable à partir du discours idéologique des ONG et des rapports synthèses des projets et non par une vérification sur le terrain. Enfin,

précisons que notre démarche d'analyse qualitative est menée de façon rigoureuse et systématique avec l'aide de notre projet de mémoire et des principales étapes propres à la technique utilisée. Quant à la portée des résultats, ils pourront enrichir les concepts de développement durable qui appuient notre recherche. En effet, la réalité étudiée apportera une nouvelle dimension aux concepts théoriques en lien avec le développement durable.

Dans un contexte d'ouverture sur le monde, les travailleurs sociaux doivent, à notre avis, non seulement s'interroger sur les enjeux mondiaux, mais prendre leur place au sein du développement international. Le développement durable intègre des valeurs et des actions qui impliquent une démarche facilement complémentaire au travail social. L'analyse des problèmes sociaux actuels rend évidente la complexité des enjeux économiques, politiques et environnementaux qui les accompagnent. Les changements en cours, à l'échelle internationale, nécessitent de multiples interventions sur le plan local auprès des individus et des communautés qui sont exclus du système mondial. Les travailleurs sociaux peuvent contribuer à développer des stratégies d'action pour augmenter la capacité d'intégration sociale, économique et politique des individus. Par le fait même, intégrer les concepts de développement durable à notre pratique nous ouvre les portes des possibilités de collaboration à l'échelle internationale. D'ailleurs Peon, Shera, Rodriguez Villa et Traub-Werner (2000) précisent que la systématisation du contenu de notre profession est souhaitable pour traverser ainsi les frontières.

La séparation conceptuelle entre contenu local et contenu international doit céder le pas à un cursus ayant une perspective globale, enseigné dans tous les programmes de service social. Ses fondements théoriques sont déjà partagés : comme le sont ses étayages en sous-œuvre : les droits de la personne, le développement social et les compétences culturelles (p. 216).

Avant de présenter les pratiques spécifiques de développement des ONGD dans quelques pays d'Afrique et d'Amérique latine, il convient de tracer un portrait précis et le plus complet possible de ces organisations et de situer le contexte de réalisation des projets choisis et ce, tant

pour SOCODEVI que pour Développement et Paix. À cet effet, tel que répertorié dans la grille de collecte de données de Comeau (2000), nous mettons en lumière les conditions d'émergence des organisations et nous poursuivons en identifiant la mission et l'approche privilégiée par ces ONG. Par la suite, nous nous attardons aux acteurs et aux partenaires clés et nous terminons en abordant la dimension organisationnelle soient les secteurs d'intervention, les politiques qui appuient les actions de même que les données financières pertinentes.

CHAPITRE IV

LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT : L'EXPÉRIENCE DE DEUX ONG QUÉBÉCOISES

4.1 SOCODEVI, une ONG dans le monde des coopératives au Sud

SOCODEVI, une société canadienne sans but lucratif, prend forme en 1985 lorsque des entreprises coopératives et mutualistes québécoises s'unissent pour créer une organisation qui rendrait possible le partage de leur expérience et leur connaissance auprès d'organisations des pays du Sud dans le déploiement de leurs activités de développement. La mission reformulée en 1998 rend toute son importance à l'appropriation pour les populations de leur propre développement de même que la contribution de l'organisation à la pérennité des actions.

Avec l'engagement de ses institutions membres, et par la mise en valeur de la formule coopérative ou d'autres formes associatives, SOCODEVI contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge (rapport annuel SOCODEVI, 1998-1999, p. 1).

En ce sens, dans le journal interne de l'organisation l'Axe de liaison (1998, été), il est mentionné par M. Yvon Bilodeau, ancien directeur général de SOCODEVI, que la vision du développement international de son organisation a toujours pris en considération l'apport essentiel des populations bénéficiaires pour l'accomplissement d'un véritable développement. En fait, il s'agit d'être attentif aux besoins des gens et leur donner les outils nécessaires de sorte qu'ils puissent surmonter eux-mêmes les difficultés propres à leur milieu.

Il va sans dire que l'approche privilégiée par SOCODEVI demeure la formule coopérative qui, au Québec, a non seulement une place importante dans l'histoire mais a su s'adapter aux nouvelles réalités de notre société. À titre d'exemple, nous pouvons souligner le

Mouvement Desjardins qui constitue : « la réussite la plus importante du secteur coopératif québécois tant par le nombre de ses membres que par la valeur de ses actifs » (Lévesque et Malo, 1992, p.393). Bien que Desjardins figure au premier plan des institutions financières au Québec, il n'en demeure pas moins que d'autres types de coopératives sont toutes aussi actives et peuvent être regroupées en cinq catégories : les coopératives de producteurs, les coopératives de consommateurs, les coopératives de travail, les coopératives de travailleurs actionnaires et les coopératives de solidarité (Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke, 2006). Cette formule comporte de nombreux avantages et soulignons que les membres demeurent au centre des décisions qui sont prises de façon démocratique. En plus de favoriser la création de nouveaux emplois, elle maintient le partage équitable des richesses tout en permettant aux membres de gérer de façon indépendante leur entreprise. Plusieurs secteurs d'activités peuvent être mis à contribution et SOCODEVI s'appuie sur l'expertise de ses institutions membres pour actualiser ses stratégies de développement. En complémentarité avec la formule coopérative, l'organisation mise sur l'intercoopération, une particularité qui définit le cadre des actions menées depuis le tout début de son fonctionnement. C'est ainsi que la ligne de conduite de SOCODEVI repose sur l'établissement d'un partenariat responsable avec ses partenaires (coopératives, mutuelles et entreprises associatives canadiennes et des pays en développement). En lien avec les précisions de notre informateur-clé, nous pouvons ajouter que SOCODEVI priorise l'accessibilité aux ressources économiques dans le but de développer des activités génératrices de revenus et ce, dans un esprit de partage égal pour tous (résumé d'entretien avec 01, 2001). Il en résulte le développement de réseaux coopératifs, d'alliances stratégiques, un regroupement d'actions dans plusieurs secteurs d'intervention et l'accompagnement des partenaires dans le cadre des projets (rapport annuel, 1998-1999).

Les institutions membres de SOCODEVI s'avèrent une force indéniable au sein de l'organisation. En effet, l'engagement de ceux-ci se manifeste par une participation dans l'assistance technique aux projets de développement et par l'accomplissement d'activités de sensibilisation et d'information auprès des employés pour favoriser la compréhension des enjeux du développement durable. Mais qui sont ces membres institutionnels et principaux partenaires de SOCODEVI ? Dans le secteur agro-alimentaire, nous retrouvons *Agrinove*, *Nutrinor*, *Agropur* (transformation laitière), *Comax* (approvisionnement et services à la ferme) et *Citadelle* (acériculture), la foresterie est représentée par la *Conférence des coopératives forestières du Québec*, *l'Union-Vie*, la *Mutuelle des Fonctionnaires du Québec*, le *Groupe Promutuel*, *Promutuel Vie* et la *SSQ* couvrent les assurances de même que le secteur financier. De plus, nous retrouvons la *Fédération des coopératives funéraires du Québec* et la *Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire* qui agrandit la famille des institutions membres à treize et enrichit la société d'un dynamisme nouveau marqué par l'action coopérative portée par les jeunes (SOCODEVI, Axe de liaison, 1997-1998, hiver). Pour ce qui est des partenaires financiers SOCODEVI en compte plus de dix et parmi les principaux, soulignons l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence française de développement (AFD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM). Enfin, les partenaires coopératifs en Amérique Latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie demeurent des collaborateurs « terrains » de premier plan dans les pays d'intervention.

D'autre part, nous devons préciser les secteurs d'intervention de l'organisation. Dans le but d'optimiser les résultats de son action, SOCODEVI priorise des activités dans des secteurs où elle possède une expertise reconnue et par l'accès à des ressources spécialisées des institutions membres. Voici les secteurs d'intervention : l'agro-alimentaire, les assurances, la foresterie, la

santé, la microfinance, les services funéraires, les coopératives en milieu scolaire, un programme d'appui aux communautés (développement local) et un programme d'appui à d'autres organisations coopératives nationales et internationales. Comme le précise le tableau 4.1, pour ses projets, SOCODEVI gère une enveloppe d'environ onze millions de dollars annuellement et son expertise se caractérise principalement par le développement d'entreprises coopératives, la gestion de projets, la mise en place de structures de microfinance particulièrement chez les femmes et les jeunes, le développement de systèmes et d'outils de gestion, la réalisation de programmes de formation technique et administrative et enfin, la mise sur pied de systèmes de commercialisation de produits et services.

Tableau 4.1

Évolution des sources de financement (revenus) pour SOCODEVI

| SOURCES DE FINANCEMENT | 1996-1997 | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| ACDI /Fonds programme | 2 559 441\$ | 2 207 844\$ | 2 538 973\$ | 2 522 940\$ | 2 435 044\$ |
| ACDI/Autres | 4 343 265\$ | 6 249 153\$ | 5 578 155\$ | 5 782 077\$ | 3 347 135\$ |
| Autres bailleurs de fonds | 1 172 859\$ | 1 473 554\$ | 2 038 977\$ | 1 840 322\$ | 2 616 786\$ |
| Institutions membres | 71 571\$ | 64 788\$ | 65 497\$ | 66 655\$ | 253 748\$ |
| Intérêts et autres revenus | 64 344\$ | 57 030\$ | 77 658\$ | 55 697\$ | 110 784\$ |
| Total | 8 211 480\$ | 10 052 369\$ | 10 299 260\$ | 10 267 691\$ | 8 763 497\$ |

Source : Rapports annuels de SOCODEVI 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001.

Nous pouvons observer que la situation financière de l'organisation se maintient depuis les cinq dernières années et que l'appui financier de l'ACDI est demeuré relativement stable pour SOCODEVI. Par ailleurs, le tableau 4.2 nous révèle l'importance accordée au Programme

international qui fait appel à l'expertise des institutions membres pour différentes missions techniques sur le terrain de même que la mise en œuvre des projets à l'étranger.

Tableau 4.2

Évolution des frais d'exploitation pour SOCODEVI

| Types de programme | 1996-1997 | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Programme international | 7 085 887\$ | 8 816 965\$ | 8 816 965\$ | 8 881 755\$ | 6 865 141\$ |
| Programme de sensibilisation | 178 126\$ | 231 754\$ | 231 754\$ | 263 275\$ | 248 088\$ |
| Programme institutionnel | 882 378\$ | 1 068 055\$ | 1 068 655\$ | 1 107 459\$ | 1 255 773\$ |
| <i>Excédent des revenus pour l'exercice</i> | 288 518\$ | 349 051\$ | 329 254\$ | 213 947\$ | 394 495\$ |

Source : Rapports annuels de SOCODEVI 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001.

Le rapport annuel 2000-2001 précise que SOCODEVI est présent sur trois continents et intervient avant tout dans onze pays répartis en Amérique latine et en Afrique. À ces 11 pays où elle était déjà présente, il convient d'ajouter pour l'année 2000-2001 l'Uruguay et les Caraïbes (les Îles Saint-Vincent et Grenadine et la Grenade) et une percée en Asie (le Vietnam).

SOCODEVI vise le développement durable par des appuis spécifiques dans les différentes sphères du développement. En ce sens, elle cherche à apporter une contribution par le renforcement démocratique, la réponse aux besoins humains fondamentaux, le développement du secteur coopératif, la protection de l'environnement et l'intégration des femmes dans leur milieu. Pour certains auteurs, protéger l'environnement signifie tenir compte également du contexte politique, social et économique des milieux d'où l'importance d'intégrer une démarche diversifiée pour relever les défis que posent le développement (Piccolomini, 1996; Reed, 1999).

De leur côté, Bartoli (1999), Babin et Vaillancourt (1995) et Sachs (1994) insistent sur ce point et nous appuyons l'idée que les stratégies gagnantes en matière de développement durable relèvent d'une approche multidimensionnelle des interventions. En matière de démocratie, SOCODEVI travaille à mettre en place un cadre qui favorise l'autonomie et le développement du mouvement coopératif. En ce sens, deux axes, à la fois différents mais complémentaires, soutiennent le développement du secteur coopératif. D'une part, en appuyant directement les entreprises coopératives du Sud par divers projets et d'autre part, une fois les capacités des entreprises développées, SOCODEVI cherche à promouvoir le maillage de ces entreprises coopératives avec celles du Nord. La société est aussi amenée à travailler sur le plan des législations, des structures fiscales ainsi que des fonctions stratégiques à l'égard de certains ministères ou organismes.

À son siège social tout comme à l'étranger, une équipe de direction expérimentée appuyée par des experts-conseils de ses institutions membres permettent à l'organisation d'intervenir avec efficacité et efficience dans l'appui aux partenaires du Sud. En 1999, SOCODEVI a restructuré ses activités autour de trois nouvelles directions : celle du développement des affaires qui prépare des offres pour les nouveaux projets et intéresse les nouveaux bailleurs de fonds en matière de développement international ; les deux autres ont été réorganisées selon le volume d'affaire. Il s'agit d'une direction pour les Amériques et enfin, une direction pour les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie (rapport annuel, 1999-2000).

Durant la même période, SOCODEVI a procédé à un exercice de planification stratégique pour la période 1999 à 2004. Des indicateurs de rendement qui comportent des mesures qualitatives et quantitatives ont été produits afin de mesurer les résultats de l'organisation et de modifier les actions en cours de route (SOCODEVI, Axe de liaison, 1999). Nous pouvons observer que ces actions touchent avant tout l'atteinte des résultats des projets, la satisfaction des

partenaires terrain et des objectifs à accomplir en regard de la contribution des membres, la diversification des sources de revenus, l'amélioration des processus de gestion interne et la mise en application des politiques (rapport annuel, 1998-1999). Enfin, toujours dans le but d'assurer une continuité dans la réalisation des projets, l'Axe de liaison (1999) souligne la mise sur pied, par le conseil d'administration, de comités sectoriels qui agissent dans les secteurs de l'agriculture, de l'assurance, du microfinancement et de la foresterie. Par ce nouveau mécanisme, les institutions participeront de façon proactive à la réalisation des projets en prenant part à la planification des programmes d'intervention.

Par ailleurs, nous devons mentionner l'existence d'un programme de sensibilisation et de communication qui est partie intégrante de SOCODEVI depuis sa fondation. Ce programme assure une diffusion de l'information tout en soutenant l'intérêt des membres institutionnels aux activités de la société. Un ensemble d'outils de même que l'organisation d'événements constituent les principales opérations de l'organisation pour les membres de son réseau. À titre d'exemple, nous pouvons souligner la production régulière d'un bulletin d'information « *l'Axe de liaison* » qui porte sur les activités majeures de l'organisation, la contribution des membres, la présentation des projets et de brèves nouvelles du milieu. Sa publication en anglais « *The Main Link* » et en espagnol « *La Fuerza de la cooperacion* » sont également disponibles. D'un autre côté, 'La Semaine du développement international' et les assises annuelles caractérisent deux événements importants en matière d'information et de sensibilisation. Lors de ces occasions, la présence de coopérants ou de représentants d'organisations et d'institutions tant du Nord et que du Sud alimentent les échanges des membres et deviennent une opportunité pour rendre compte des actions de coopération. La promotion de la société auprès d'institutions financières internationales se veut également une dimension importante du programme. À cet effet, il est

précisé dans le rapport annuel 2000-2001, que dans une perspective d'accroître des échanges et de nouvelles voies de collaboration, SOCODEVI a fait le choix d'adhérer à l'International Cooperative and Mutual Insurance Federation (ICMIF) de même qu'à la Confederacion de Cooperativas del Caribe y Centro America (CCC-CA). À l'instar des multiples activités en lien avec les institutions membres, SOCODEVI collabore avec OXFAM-QC en 2000 dans le but de participer à l'achat de café équitable auprès de Commerce équitable Oxfam-Qc. Les profits provenant de la vente servent à appuyer des projets de développement durable en collaboration avec les communautés participantes dans le commerce équitable.

Afin de guider les actions de SOCODEVI vers un développement durable, l'organisation priorise trois politiques dont l'objectif est de maximiser les effets des projets. La politique « genre et développement » favorise la participation effective et la pleine intégration des femmes dans la mise sur pied d'entreprises coopératives et ce, dans le but d'améliorer l'accès direct des femmes aux ressources (matérielles, financières...) dont elles ont besoin pour accroître leur bien-être. La politique environnementale vise une contribution au développement durable et soutient l'idée que l'amélioration de la qualité de vie est indissociable de la protection et d'une gestion avisée de l'environnement. Ainsi, elle tend à intégrer des objectifs en matière d'environnement dans la gestion quotidienne des opérations, tant au Canada qu'à l'étranger. Pour ce qui est de la politique commerciale, elle supporte le renforcement d'activités de leurs partenaires dans les pays en développement en favorisant le partenariat des entreprises coopératives de ces pays avec ses institutions membres et d'autres entreprises commerciales canadiennes. Cette politique facilite la croissance des activités commerciales des entreprises et encourage l'établissement d'associations d'affaires entre les institutions membres de SOCODEVI et les partenaires. Par le fait même, la politique commerciale aura contribué aux projets de développement de

l'entrepreneuriat féminin au Togo et en Côte-d'Ivoire sans oublier la réalisation de projets destinés aux femmes en Amérique Latine.

En somme, SOCODEVI reçoit l'appui de treize coopératives et mutuelles d'ici, qui représentent environ 1 500 000 membres, 13 000 employés, un actif de cinq milliards de dollars canadiens et un chiffre d'affaire de quatre milliards de dollars canadiens. Cet appui prend des formes diverses : 1) au cours de l'exercice 2000-2001, 575 jours-personnes ont été donnés par les membres institutionnels en contribution en temps aux différents programmes. La participation institutionnelle et la sensibilisation en sont deux volets qui permettent une meilleure compréhension des enjeux du développement et le travail de collaboration auprès des partenaires ; 2) les membres contribuent également au programme international par différentes missions techniques sur le terrain dans les projets outre-mer ; 3) SOCODEVI peut également compter sur l'expertise de 90 employés locaux dont 15 conseillers sur le terrain et 24 employés au siège social (rapport annuel 1998-1999). L'expérience terrain et la formation universitaire composent le cheminement professionnel d'un bon nombre de coopérants et de chargés de programmes. En 2000, SOCODEVI célébrait ses quinze ans de coopération internationale et un bilan des actions menées permet de souligner la réalisation de 281 projets de développement dans quinze pays et qui ont touché près de un million de personnes dont 283 partenaires (rapport annuel, 1999-2000).

À la lumière des informations obtenues, comment s'actualise le travail de l'organisation ? À ce titre, nous avons mené notre enquête et afin d'examiner de plus près le travail de SOCODEVI, nous avons choisi d'étudier deux expériences de coopération dans laquelle cette société s'est engagée en Afrique avec le projet d'appui aux mutuelles de crédit-épargne, au Togo et en Amérique Latine avec le Programme andin de développement coopératif (PADECO). Tel que mentionné précédemment dans la partie « méthodologie » des critères de sélection ont été

établis dans le choix des deux projets étudiés pour les deux ONGD. En effet, nous avons tenu compte de la durée des projets, de la répartition géographique, des types d'intervention privilégiés de même que l'importance du projet au sein des organisations. Dans le but de saisir le contexte d'intervention des projets choisis, il demeure pertinent de les présenter en quelques lignes et de souligner les objectifs poursuivis. Enfin, il faut rappeler l'utilisation des quatre paramètres du développement durable dans l'analyse des quatre projets étudiés : 1a) la pérennité et la protection de l'environnement, b) les obstacles, 2) une démarche démocratique, 3) le partenariat, 4) les retombées.

4.1.1 Le Programme andin de développement coopératif en Bolivie et au Pérou

Le PADECO, un des plus ambitieux projets de SOCODEVI et qui se veut un projet d'appui conseil et de transfert de connaissances, a débuté ses interventions après avoir fait le constat du fort potentiel de développement économique et d'une intention véritable de partenariat sur le plan local. En effet, dans la phase d'émergence du projet des conditions de partenariat s'imposaient pour amorcer un travail de collaboration. Ces conditions rassemblaient le sérieux des partenaires souhaitant travailler en concertation, la sélection démocratique des dirigeants et la compétence des ressources humaines au sein des centrales. Le PADECO peut se définir en trois volets : 1) un appui au développement national du mouvement coopératif dans la mesure où le projet soutient les efforts de réforme du cadre légal coopératif bolivien et péruvien et la mise en place de services communs et rentables ; 2) le renforcement de neuf centrales de coopératives agricoles par la formation en gestion et à la protection de l'environnement pour les cadres, les dirigeants, les leaders et l'implantation de nouveaux outils de gestion ; 3) un appui direct aux membres des coopératives en favorisant l'intégration des femmes et en protégeant le capital terre des entreprises familiales (SOCODEVI, Axe de liaison, 1997, automne).

Globalement, le PADECO aspire à ce que les centrales péruviennes et boliviennes puissent régulariser les prix au profit des 138 000 agriculteurs (voir tableau 4.3) et puissent contribuer à la consolidation de 700 emplois dont 150 dans les centrales et leurs organisations membres. Il vise une augmentation de 15% du revenu net par hectare, la préservation du niveau de fertilité des sols et l'augmentation des revenus familiaux de 3400 ménages.

Tableau 4.3

Résumé du programme Andin de développement coopératif

| | |
|----------------------|---|
| <i>Pays</i> | Pérou, Bolivie |
| <i>Objet</i> | Apporter un appui organisationnel et technique à 9 centrales ainsi qu'un appui au développement de la participation des femmes. |
| <i>Financement</i> | ACDI, 9 260 000 \$ incluant un fonds de crédit de 1 800 000 \$. |
| <i>Durée</i> | Septembre 1996 à octobre 2001. |
| <i>Partenaires</i> | 9 centrales de coopératives agricoles dont 4 au Pérou et 5 en Bolivie (regroupant 145 coopératives). |
| <i>Bénéficiaires</i> | Directs : 16 688 petits agriculteurs Indirects : 138 000 petits agriculteurs |

Source : l'Axe de liaison, 1997, Automne

Quelles sont les principales étapes du PADECO et quels sont les indicateurs de mesure identifiés pour guider les actions ? Avant toute chose, il y a un processus de sélection pour chaque partenaire et des études sont effectuées afin de faire un choix. Sur ce point, les coordonnateurs du projet voient toute l'importance d'analyser l'histoire des coopératives déjà présentes, du potentiel et de la demande du milieu qui demeurent indispensables à toute intervention. SOCODEVI s'assure également que le partenaire a une vision similaire d'un développement durable.

Il faut avoir la certitude aussi que le partenaire sait où il veut s'en aller... s'il ne le sait pas et bien qu'il pourra le savoir assez rapidement. On ne peut pas aider quelqu'un contre sa propre volonté, si on se rend compte que rapidement la lecture qu'on fait de leurs besoins est complètement différente de celle que nous on fait de leurs besoins on ne pourra pas intervenir avec eux. Il ne s'agit pas d'arriver et d'essayer de leur imposer notre point de vue mais cependant y faut qu'on ait des visions compatibles (entrevue avec 01, 2001).

Au début de sa deuxième année, le PADECO privilégie l'atteinte des quatre résultats suivants : 1) donner au mouvement coopératif un cadre propice à son épanouissement. Pour ce faire, le PADECO établit un partenariat avec les autorités gouvernementales et les organisations de coopératives agricoles du Pérou et de la Bolivie afin d'adapter le cadre légal aux réalités des coopératives d'aujourd'hui 2) augmenter la rentabilité, l'efficience et l'efficacité de neuf centrales de coopératives agricoles par la formation et l'appui conseil. Dans un but de consolider les actions du projet, la formation et le transfert de connaissance par un appui technique sont présentes à toutes les étapes du projet. La première étape de cette stratégie consiste en la formation des conseillers et des formateurs et ce, par le biais de journées spécifiques et de séminaires qui ont lieu en Bolivie, au Pérou et au Québec. Il va sans dire que ces rencontres demeurent essentielles pour échanger sur les différents aspects des entreprises coopératives. En ce qui a trait à l'appui conseil, des équipes de projet et les équipes des centrales sont mobilisées pour la préparation et l'adoption de plans de développement stratégiques, d'analyses techniques et financières, d'études de marché et enfin, de travailler à l'implantation de différents systèmes de gestion afin d'améliorer la rentabilité des services économiques offerts par les centrales ; 3) intégrer davantage les femmes dans le mouvement coopératif en introduisant la formation à la gestion des entreprises familiales et en rendant accessible le financement pour de nouveaux projets ; 4) protéger le capital terre des entreprises familiales de façon à préserver la durabilité de son environnement. Le PADECO s'engage à ce que les agriculteurs possèdent le savoir et les techniques nécessaires pour protéger leur milieu de vie. Suite aux consultations auprès des

agriculteurs, un guide technique et de formation a été bâti par l'équipe (SOCODEVI, Axe de liaison, 1997, automne).

Quelles sont les approches privilégiées par le PADECO ? Tout d'abord l'approche programme qui rend possible une coordination unique et l'utilisation des mêmes programmes de formation et outils de gestion. Par la suite, une approche itérative qui priorise la flexibilité et reconnaît la particularité de chaque projet. Ce fonctionnement permet aux partenaires du PADECO de s'adapter au fur et à mesure que surviennent des changements. Le programme mise sur le transfert des connaissances pour assurer un développement durable des neuf centrales. En effet, dans l'esprit d'un développement durable, cette façon de procéder fait en sorte que le personnel accroît une expertise qu'il peut mettre en pratique de diverses façons. Il va sans dire que le transfert des connaissances est associé par le fait même à une accessibilité accrue des ressources financières sous forme de crédit associatif à la disposition des centrales. Enfin, l'utilisation d'une approche de gestion par résultats privilégie davantage le résultat et les effets du projet auprès des bénéficiaires et des partenaires (SOCODEVI, Axe de liaison, 1997, automne).

Dans la phase de consolidation du projet, des missions de suivi sont réalisées dans les centrales partenaires et à certains moments des représentants de l'ACDI sont présents pour échanger sur le programme et les objectifs visés. Les stages de formation tant au Québec qu'en Amérique latine et l'implication des institutions membres (NUTRINOR, AGROPUR, AGRINOVE) dans le but d'évaluer la possibilité d'exporter et de commercialiser certains produits témoignent de l'importance accordée au suivi et au renforcement de la gestion des coopératives.

Le partenariat dans le projet PADECO demeure une condition essentielle à l'atteinte des objectifs du projet et prend plusieurs formes. Les coopérants canadiens sont appuyés de

conseillers dans chacune des équipes. On y retrouve une conseillère en formation et genre, un conseiller en commercialisation et un conseiller financier. Une centaine de personnes de la région travaillent à temps plein et à temps partiel pour le PADECO. Le personnel local provient d'ONG, de firmes de consultants, d'universités ou des centrales elles-mêmes. Les missions effectuées par les institutions membres, la formation dispensée dans le cadre du projet, les stages, la mobilisation des différentes équipes pour la préparation et l'adoption de plan de développement stratégique se regroupent dans le cadre d'une forme de partenariat qui est celui de l'appui conseil. Il s'agit donc d'appuyer les centrales afin de s'assurer de leur rentabilité, de leur efficacité et de leur efficience.

D'un autre côté, certains obstacles peuvent être identifiés dans le cadre de la réalisation du PADECO. Tout d'abord, nous pouvons mentionner que la variété de la production de même que la proportion des superficies exploitées, surtout par les producteurs boliviens, rendent plus complexe le processus de formation où l'équipe en place doit adapter leur contenu aux besoins précis des agriculteurs. Par la suite, nous pouvons ajouter la difficulté de recrutement des femmes au sein des coopératives agricoles qui s'explique entre autres par les obligations familiales, leur manque de crédibilité auprès des membres, la résistance des hommes qui perçoivent leur présence comme une intrusion et le peu de modèles à suivre pour développer leur capacités de gestion organisationnelle. Le phénomène climatique « El Nino » qui a eu des retombées très néfastes sur la production agricole au Pérou et en Bolivie (rapport annuel, 1997-1998) est aussi un obstacle significatif.

À première vue, le fonctionnement du PADECO semble s'appuyer sur une démarche démocratique. C'est ainsi qu'il est possible d'observer une évolution rapide de la structure démocratique des centrales où la participation des membres demeure prioritaire. Lors des

missions d'appui aux différentes coopératives, des rapports sont présentés lors de conférences ou de colloques. Nous devons ajouter que les coopérants et leurs conseillers participent régulièrement aux conseils d'administration et aux assemblées annuelles. En 1999, l'Axe de liaison (hiver), évoque le travail effectué par les changements structurels dans les relations de pouvoir du côté des instances dirigeantes. En ce qui a trait aux progrès effectués, notons une modification des statuts et règlements pour encourager la nomination de femmes comme déléguées aux Assemblées générales de leur centrale et la formation de comités de femmes qui sont représentées aux conseils d'administration des coopératives de base et des centrales.

Pour ce qui est des retombées, déjà en 1997, les centrales entretiennent davantage de relations entre elles et l'appui par le biais de formations sur les techniques agricoles ou le programme de gestion des entreprises familiales ont permis aux personnes formées d'obtenir du microcrédit afin de soutenir des projets viables. L'appui du PADECO a également contribué à la mise en exploitation d'une usine de transformation du lait dans une coopérative de Cochabamba en Bolivie et au Pérou le démarrage d'une usine d'égrenage de coton à la Chincha. À l'instar des retombées organisationnelles, la stratégie genre et développement du PADECO connaît des répercussions positives. La sensibilisation des femmes à l'importance de leur coopérative pour le développement de leur communauté renforce l'engagement des familles dans l'organisation. Il est possible d'observer une prise de position des femmes à l'égard de certaines décisions et les employés locaux de SOCODEVI notent que leur connaissance du fonctionnement d'une coopérative ajoute à un équilibre naturel au sein de l'organisation. Sur le plan national, le projet a contribué au dépôt de l'avant-projet de loi sur les sociétés coopératives aux autorités du pays. La consolidation des centrales s'appuie sur de nombreux exemples à l'interne. Madame Salas, agricultrice péruvienne et bénéficiaire du programme de formation en entreprise familiale,

exprime les connaissances acquises de la façon suivante : « Depuis août 1998, a débuté ce programme auquel participent des femmes membres, filles et épouses de membres. Après avoir reçu la formation, nous savons comment doit fonctionner notre entreprise et nous nous valorisons davantage en tant que femme »(SOCODEVI, Axe de liaison, 2000, page 3). De son côté, madame Janet Zuhowsky, vice-présidente de la Direction générale de partenariat canadien à l'ACDI témoigne du succès de SOCODEVI pour le PADECO et particulièrement pour ses actions dirigées vers l'intégration et la valorisation des femmes : « En fin de compte, ce que vous les aidez à acquérir, c'est de l'autonomie et de l'estime de soi, en même temps que les moyens concrets d'accroître leur revenu familial »(SOCODEVI, Axe de liaison, 2000, page 2).

4.1.2 Le projet d'appui aux mutuelles de crédit-épargne au Togo

Depuis plus de dix ans, SOCODEVI intervient auprès des femmes togolaises pour les appuyer dans la mise sur pied de mutuelles de crédit-épargne. Les quatre millions d'habitants se répartissent sur un territoire dont 60 % vit en milieu rural. Ayant connu une profonde crise économique au début des années 1990, le principal outil de financement du secteur rural, la Caisse nationale de crédit agricole, a été liquidé en 1991 pour cause de mauvaise gestion. Le but du projet était « d'améliorer l'environnement des activités économiques des femmes de la région maritime en vue de leur permettre de rétablir leur revenu familial et de favoriser une recapitalisation au niveau de leurs activités commerciales et productives » (SOCODEVI, création de mutuelles de crédit-épargne pour des femmes au Togo). Cela dit, trois objectifs ont été identifiés pour soutenir les activités de ces mutuelles : 1) donner accès au crédit aux femmes ; 2) dispenser toutes les formations nécessaires pour que les femmes puissent s'approprier la direction et la gestion de ces mutuelles ; 3) apporter des appuis techniques et économiques aux groupements de femmes dans le choix de leurs activités économiques et leurs politiques de

financement. Quant aux objectifs de nature quantitative, ils visent l'atteinte d'au moins 195 groupements de femmes pour les quatre mutuelles et la réunion d'un sociétariat minimum de 1950 femmes.

Dans le but d'établir une structure durable, des mutuelles de crédit-épargne s'avéraient une possibilité pour répondre aux besoins des femmes pour qu'elles puissent obtenir une organisation administrée et contrôlée par et pour elle. Dès lors, une nouvelle phase du projet des mutuelles d'épargne-crédit au Togo a été approuvée par l'Agence française de développement, partenaire de SOCODEVI dans ce projet. Le mandat était de mettre en place une union des mutuelles. Ce projet réparti sur quatre ans, soit de 1998 à 2002, pouvait permettre aux six mutuelles déjà en fonction de se doter d'une structure mutualiste autonome de deuxième niveau les soutenant dans leurs activités (SOCODEVI, Axe de liaison, 1998, automne). Une convention a été signée en juillet 1998 pour cette deuxième phase du projet qui vise les résultats suivants : un réseau de mutuelles géré par les femmes et capable de fonctionner sans l'assistance technique à long terme de SOCODEVI, l'établissement d'une union qui couvre ses frais d'exploitation de même qu'une meilleure couverture territoriale du réseau. Bref, l'union se veut une démarche logique pour assurer la viabilité financière et la pérennité des mutuelles. Pour SOCODEVI, la pérennité des projets et leur viabilité économique demeure une priorité dans leurs interventions de développement.

Bien sûr, une des facettes les plus importantes pour SOCODEVI c'est au niveau économique. Nous on appuie des institutions, on veut s'assurer que les institutions vont être durables dans la mesure où lorsqu'on va avoir terminé, elles vont continuer à se développer et vont continuer à offrir des services de qualité aux populations qui vont encore avoir les moyens de se les payer. Si on regarde dans le secteur financier par exemple (entrevue avec 01, 2001).

Le projet d'appui aux mutuelles de crédit-épargne au Togo comporte différentes phases. Tout d'abord, dans la phase d'émergence et de consolidation du projet, nous devons préciser

l'importance de la formation et de l'identification des besoins chez les partenaires qui constituent des moyens privilégiés par SOCODEVI afin d'assurer la pérennité des actions. En ce sens, tous les membres de la mutuelle TIBI ont dû suivre une formation et passer l'évaluation qui détermine si le groupement peut adhérer à la mutuelle. Dans la deuxième phase du projet, une mission technique, réalisée par le groupe promutuel au Togo et en Côte-d'Ivoire, a eu lieu en 1999 dans le but de préciser les besoins en assistance technique pour la mise en place d'une union dans ces régions. Aussi, les femmes se sont engagées dans toutes les étapes pour mettre sur pied leur mutuelle jusqu'à la reconnaissance légale de leur institution. Cette affirmation renforce l'idée que SOCODEVI tend à travailler avec les groupes à la base, et plus précisément les mouvements coopératifs, de sorte que les populations acquièrent le pouvoir nécessaire de façon à poursuivre les actions amorcées en partenariat avec l'ONG.

(...) et en favorisant la prise en charge pour que les populations soient en mesure progressivement de prendre en charge leur propre développement. C'est donc ces concepts qui sont importants. C'est la prise en charge par les populations de leur propre développement à la fin de l'intervention. (entrevue avec 01, 2001).

De plus, notre informateur de SOCODEVI indique qu'à l'intérieur du projet de micro-crédit pour les femmes que les bénéfices générés par ce type d'activité ne poursuivent non seulement le but de combler les besoins de base, mais font l'objet d'une discussion par les femmes afin de déterminer où elles doivent investir pour le bien-être de leur communauté. Ces rencontres, quelles soient de nature formelle ou informelle, nous démontrent dans quelle mesure SOCODEVI appui une démarche démocratique où les femmes de la mutuelle reçoivent l'aide nécessaire pour édifier une entreprise mutualiste respectueuse de ses membres et de leurs attentes.

La capacité de rembourser est assurée et le fait aussi que les femmes vont pouvoir gagner de l'argent et elles vont en avoir plus dans leurs poches à la fin donc non seulement elles vont pouvoir rembourser un peu mais, elles vont pouvoir avoir plus d'argent pour faire

d'autres activités. Elles vont avoir d'autres choix c'est elles-mêmes qui vont choisir, si l'éducation, la santé l'éducation ou autre, c'est à elles de choisir. (entrevue avec 01, 2001).

Cela dit, tenir compte des préoccupations des femmes, exiger une formation, assurer un suivi et maintenir une activité financière de proximité, bref, ces principes démontrent des pratiques de développement durable pour l'organisation. Cependant, ces principes doivent être appuyés par un fondement essentiel qui est celui du partenariat. Les façons de collaborer reposent principalement sur un rôle d'appui conseil, par les missions techniques, tout en dispensant la formation nécessaire. Monsieur Jean-Pierre Lemelle responsable de la Division développement rural du Département Afrique de l'ouest à la Caisse française de développement partage cette philosophie d'intervention qui constitue les bases sur lesquelles le travail de coopération se consolide dans le projet des mutuelles de crédit au Togo. Il a fait remarquer l'importance d'établir des partenariats pour lutter contre la pauvreté et pour promouvoir un développement durable. La collaboration se maintient également par un travail de questionnement sur les enjeux reliés à la poursuite du projet d'appui aux mutuelles : le type de développement à venir, le rythme, les formes de collaboration, les risques financiers et les préoccupations liées à la pérennisation des services de crédit (SOCODEVI, Axe de liaison, 1997, été). Dans l'actualisation du projet, des difficultés ont été identifiées comme faisant obstacle à la pérennité des actions de développement notamment les considérations culturelles dans certaines régions, les contraintes structurelles comme la situation politique et l'analphabétisme qui ont influencé le rythme et le calendrier d'exécution.

Pour SOCODEVI, l'aspect économique demeure une facette décisive de l'élaboration à l'actualisation des projets et à cet effet, nous sommes d'avis que l'utilisation des gains obtenus, suite à la mise sur pied des projets, profite entre autres à l'amélioration des services pour la communauté et accroît le pouvoir des groupes dans leur milieu. C'est ainsi que les retombées du

projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin au Togo sont facilement observables. L'actif consolidé est de deux millions de dollars canadiens, les prêts en retard sont inférieurs à 2 % et le gouvernement togolais envisage de mettre en place cet outil de développement sur tout le territoire (SOCODEVI, Axe de liaison, 1997, été).

L'effet multiplicateur de cette expérience a aussi permis la consolidation de nouvelles actions où le crédit a été orienté à des groupes de femmes pratiquant des activités génératrices de revenus. Le rapport annuel de 1997-1998 spécifie que trois ans après le début du projet dans la région maritime et deux ans pour ce qui est de la région centrale, les objectifs initiaux sont dépassés. Les mutuelles ont rejoint plus de femmes que prévu ce qui a eu un effet direct sur leur participation active au sein des différentes structures de la direction et sans oublier une plus grande influence dans leur communauté.

La première mutuelle de crédit-épargne créée au Togo fut celle d'Adzedzi dans la région des Plateaux en 1993. Toujours avec l'appui de l'Agence française de développement, quatre mutuelles voient le jour dans la région maritime soit à Kévé et Lomé en 1995, Tsévié et Vogan en 1996. À partir de ses fonds, SOCODEVI a créé une mutuelle pour les femmes de la région centrale à Sokodé, la mutuelle Tibi. Une étude d'impact a été réalisée sur les trois premières mutuelles et a révélé que les chiffres d'affaire et les profits sont plus importants chez les femmes sociétaires et qu'ils augmentent avec le temps. De plus, il est possible d'observer une augmentation du budget consacré aux dépenses des familles dont les frais scolaires et de santé de même qu'une reconnaissance des aptitudes des femmes membres des groupements ayant reçu une formation intensive à l'administration et à la gestion.

En juillet 1998, un rapport portant sur les *Évaluations rétrospectives des systèmes financiers décentralisés* (SFD) mentionne la qualité de l'intervention de SOCODEVI.

Les mutuelles du Togo se caractérisent par la qualité de la formation et du professionnalisme du personnel composé à 98 % de femmes. Les agents ont un niveau de maîtrise, généralement de gestion, complété par une formation interne (manuels de procédure, module de formation élaboré). Ajouté à l'existence d'un bon système d'information et de gestion ainsi que des règles de fonctionnement, confère au projet une viabilité et un potentiel nettement supérieur aux autres SFD (SOCODEVI, Axe de liaison, 1999, p.3 cité dans Coquart, 1998).

La transformation des économies, l'accessibilité aux ressources par le service de crédit et l'amélioration des conditions de vie demeurent les principales retombées du projet au Togo. La deuxième phase du projet, soit la création de l'union des mutuelles de crédit, s'est concrétisée officiellement le 6 mars 2001 où le ministère des Finances et des Privatisations au Togo a remis l'agrément reconnaissant l'Union des mutuelles d'épargne et de crédit du Togo (UMECTO). Madame Jeanne Kolagbe, présidente de l'UMECTO a souligné le rôle accompli par SOCODEVI : « Depuis près de dix ans, avec l'appui technique et financier de SOCODEVI et de ses partenaires, les femmes menant des activités génératrices de revenus ont été disposées en groupement, lesquels, après adhésion à une mutuelle, peuvent bénéficier de crédits »(SOCODEVI, Axe de liaison, 2001, p. 3). Avec l'UMECTO, le réseau des mutuelles prévoit l'adhésion d'environ 110 groupements et tout près de 17 000 femmes auront accès aux services financiers des mutuelles.

Dans ce chapitre, nous avons examiné de plus près le travail de coopération effectué par la SOCODEVI et de façon à enrichir notre analyse, deux projets de développement nous ont permis d'approfondir nos connaissances sur l'organisation de leurs interventions au Sud. Comme nous l'avons vu, la mission de l'ONG est de mettre en valeur la formule coopérative tout en portant attention aux besoins spécifiques de la population. L'intercoopération définit le cadre des actions et l'organisation mise sur un partenariat responsable qui encourage la transformation des économies par le développement d'activités génératrices de revenus. La pérennité des projets se

traduit par un appui des institutions membres qui interviennent sur place dans différents secteurs propres à leur champ de compétence et soulignons l'existence de trois politiques officielles au sein de l'ONG. L'étude des deux projets de la SOCODEVI, soit le PADECO et le projet des mutuelles d'épargne-crédit au Togo, nous démontre les différentes sphères de développement touchées par leurs interventions. Il ressort de l'étude des projets l'importance accordée au développement du secteur coopératif et, par le fait même, au renforcement des structures démocratiques. Enfin, une attention particulière est accordée aux besoins des femmes et à la protection de l'environnement lors des différentes phases des projets.

Dans le cadre de la présentation de la seconde Organisation de coopération internationale (OCI) étudiée, soit Développement et Paix, nous tenons à préciser l'utilisation du même plan de travail nécessaire à une bonne connaissance de l'organisation. Par ailleurs, dans le cadre du processus de collecte de données, nous avons porté un regard plus approfondi sur le fonctionnement du bureau régional de la région de Québec, pour mieux saisir de l'intérieur le fonctionnement général d'appui qui s'opère à l'échelle du Canada. Cela dit, les informations recueillies par le biais d'entrevues, d'observations participantes et par la lecture de documents écrits ajoutent une couleur locale à la compréhension du travail accompli par cette ONG à travers les enjeux propres au milieu étudié.

4.2 Développement et Paix, une ONG de soutien aux mouvements populaires du Sud

Fondée en 1967 par les évêques, les laïcs et le clergé de l'Église du Canada, Développement et Paix est le nom abrégé de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'OCCDP). L'organisme qui repose sur la participation des membres a été créé dans le but de combattre la pauvreté dans les pays en développement et de promouvoir la justice sur le plan international. La mission de l'organisation consiste à soutenir la solidarité

internationale par un programme d'éducation au Canada et par le financement de projets de développement socio-économiques dans les pays du Sud. Les moyens pour y parvenir demeurent l'appui financier à des projets de développement qui touchent l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie. L'organisation s'allie aux groupes de changement social du Nord et du Sud et appuie les femmes dans leur démarche vers une plus grande justice sociale et économique. Ce faisant, elle mise sur « l'empowerment » des populations vulnérables de sorte qu'elles aient les ressources pour mettre en place des initiatives de développement et ce, dans un esprit de solidarité (Développement et Paix, 2002). L'application d'un programme d'information et d'éducation à la solidarité s'avère aussi un moyen privilégié par Développement et Paix et qui est destiné à la population canadienne. La promotion de la justice sociale constitue leur grande orientation et notre informateur affirme qu'ils soutiennent cet objectif dans les pays où ils interviennent. En effet, Développement et Paix travaille à maintenir une pression auprès du gouvernement canadien et des instances internationales afin d'adopter des politiques qui privilégient des changements en vue d'une meilleure équité sur le plan social et économique (résumé d'entrevue avec 02, 2001).

La collaboration avec différents partenaires se fait au pays et à l'échelle internationale. Des liens étroits sont entretenus avec l'Église et différents organismes établis dans les pays où l'organisation exerce son action. Parmi les partenaires canadiens, mentionnons la coalition œcuménique KAIROS qui regroupe les Églises canadiennes, ses agences et des communautés religieuses. Ces partenaires cherchent à promouvoir les droits humains, la justice et la paix, le développement durable et la solidarité universelle. Un autre partenaire, le conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), exerce des actions pour favoriser l'égalité sociale et économique, la participation démocratique, la préservation de l'environnement et le respect des

droits humains. Cette coalition réunit une centaine d'organismes canadiens. Les partenaires internationaux se composent de l'organisme CIDSE (Coopération internationale pour le développement et la solidarité) qui constitue une alliance de quatorze agences de développement catholique d'Europe et en Amérique du Nord et de Caritas internationalis réunissant 154 organismes catholiques de secours d'urgence, de développement et de services sociaux dans 198 pays et territoires (Développement et Paix, 2002).

Le fonctionnement de l'OCCDP repose en grande partie sur la participation de ses membres bénévoles, environ 3000, provenant de chacune des provinces canadiennes. Il va sans dire que ceux-ci adhèrent à la mission de l'organisation et acceptent de participer aux différentes activités organisées durant l'année. Il est à noter que le bénévolat est la base du succès des actions menées par Développement et Paix. En effet, les membres sont directement impliqués au centre des décisions et leur participation à la vie démocratique leur permet d'avoir une influence sur les orientations et les actions de l'organisation.

Les structures locales, régionales et pancanadiennes regroupent tout d'abord les groupes locaux. Ces groupes sont formés par les membres et se retrouvent dans une paroisse, une école ou une localité. Ils accomplissent des tâches reliées à la sensibilisation des objectifs et des programmes de Développement et Paix. Par la suite, nous retrouvons les conseils diocésains où des représentants de chacun des groupes locaux, appuyés par des animateurs permanents, se chargent de planifier et de coordonner les activités de l'organisation qui sont directement reliées aux directives provenant du conseil national du territoire. Les assemblées régionales se composent des délégués diocésains qui sont actifs depuis au moins un an et s'impliquent dans le déroulement des activités. En plus de procéder à l'élection du membre appelé à siéger au conseil national, ils font connaître leurs recommandations sur les programmes, les activités et le

fonctionnement au cours de l'année. L'ATO (Assemblée triennale d'orientation) est l'outil privilégié pour l'orientation des programmes de Développement et Paix pour les trois années subséquentes tout en déterminant les thèmes et les résultats attendus.

En ce qui a trait aux structures nationales, nous retrouvons le conseil national (CN) qui se veut la principale instance décisionnelle et détient la responsabilité ultime de gestion. Il réunit au total, dix-neuf membres élus provenant de l'ensemble du Canada dont deux représentants de la Conférence des évêques catholiques du Canada et trois participants sans droit de vote soit l'ancienne présidente, la personne directrice générale et un représentant du syndicat des employés. Le comité exécutif (CE) constitue la principale instance décisionnelle entre les réunions du conseil national qui en désigne les membres. Il est formé par huit membres dont trois proviennent du conseil national. Le conseil exécutif et le conseil national peuvent procéder à la création d'autres comités pour contribuer à la réalisation de leur mandat (Favreau et Kemenade, 2000). À l'heure actuelle, nous retrouvons cinq comités soit celui de fonctionnement du CN, le comité des affaires financières, le comité de collecte de fonds, le comité d'appui aux négociations et celui en charge de l'évaluation de la personne directrice générale.

Pour ce qui est des comités nationaux nous en retrouvons trois : 1) le comité des programmes d'éducation qui contribue à l'élaboration des stratégies en lien avec les campagnes d'éducation ; 2) les comités des programmes de développement qui collaborent à la définition des programmes de l'organisation et analysent les projets et les programmes soumis par les partenaires ; 3) le comité de solidarité ayant pour tâche l'élaboration du plan triennal qui sera présenté au conseil national et à l'ATO (Développement et Paix, 2002).

À titre d'exemple, les comités en lien avec la sélection des projets ont accepté, en 1997, 289 projets et programmes. Cela dit, dans le processus de sélection, des critères sont utilisés afin

d'utiliser un cadre correspondant aux valeurs de l'organisation : 1) des projets qui s'attaquent aux causes du sous-développement avec les groupes de base, les populations locales et les institutions ou mouvements qui représentent ces groupes ; 2) des projets qui témoignent d'une prise en charge par la population de son propre développement ; 3) des projets où les bénéficiaires apportent eux-mêmes une contribution à la mesure de leurs moyens soit sous forme de travail, argent ou autrement (Développement et Paix, Solidarités, mars, 1997).

Au cours de l'année 1998, un processus de restructuration de l'organisation a engendré une modification de postes et ainsi porté à 65 le nombre de personnes à l'emploi de Développement et Paix. Nous devons souligner le fait que les économies réalisées par ces changements ont été versées au programme de développement outre-mer. Depuis 1967, l'organisation a appuyé financièrement 12 300 projets de développement, ce qui représente une contribution de 360 millions de dollars (Développement et Paix, Solidarités, printemps, 2000).

Les secteurs d'intervention se divisent en huit grandes catégories de projets et de programmes. Nous retrouvons l'éducation et la formation, le développement communautaire, les droits humains, les secours d'urgence, les médias, l'agriculture, les activités économiques et de santé (Développement et Paix, Solidarités, mars, 1997). Le tableau 4.4 présente un bilan des états financiers sur une période couvrant cinq années.

Tableau 4.4

États financiers Développement et Paix

| Revenus | 1996-1997 | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Revenus du public | 8 830 034 \$ | 9 425 203\$ | 9 681 400\$ | 10 814 391\$ | 11 489 373\$ |
| Contributions gouvernementales | 8 533 407 \$ | 8 217 200\$ | 7 945 478\$ | 7 772 784\$ | 8 584 331\$ |
| Activités spéciales | 18 974 435\$ | 2 776 871\$ | 1 973 548\$ | 1 905 263\$ | 1 442 700\$ |
| Principales Dépenses (total) | 18 934 690\$ | 19 542 292\$ | 31 546 556\$ | 21 111 311\$ | 21 806 864\$ |
| Programmes de développement | 14 006 893\$ | 14 795 990\$ | 26 639 540\$ | 16 374 247\$ | 16 555 818\$ |
| Justice sociale au Canada | 402 569\$ | 384 960\$ | 387 911\$ | 361 223\$ | 393 660\$ |
| Programme canadien d'éducation et de promotion | 1 186 778\$ | 1 086 563\$ | 1 114 214\$ | 1 191 409\$ | 1 253 823\$ |
| • Secteur français | | | | | |
| • Secteur anglais | 1 373 086\$ | 1 243 462\$ | 1 228 787\$ | 1 302 145\$ | 1 431 238\$ |
| Service des communications et de la recherche | 646 852\$ | 581 780\$ | 554 609\$ | 623 577\$ | 1 299 343\$ |
| Fonds disponibles | 1 133 113\$ | 2 205 944\$ | 1 907 783\$ | 2 236 201\$ | 2 721 091\$ |

Source : Rapports annuels Développement et Paix 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001.

Il est légitime de choisir le bureau régional de Québec et il nous importe de mettre en lumière une partie du travail effectué par l'équipe en place qui constitue une structure importante au sein de Développement et Paix. Situé au Diocèse de Québec, trois personnes ressources dont deux animatrices et une secrétaire travaillent à l'organisation et l'application des activités de l'OCCDP. L'exécutif du conseil diocésain est composé de six membres ayant les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier, responsables des communications et un délégué à Carrefour Tiers Monde. Parmi les groupes locaux et régionaux, en 2002, nous en retrouvons

seize qui constituent plus de 100 membres et regroupent principalement des paroisses, le groupe de jeunes « H », un groupe du CEGEP et de l'Université Laval.

Les rencontres prévues dans le cadre des programmations annuelles portent sur les formations données aux membres et l'organisation des activités propres aux campagnes d'automne et du Carême de Partage, les deux principales activités de sensibilisation de l'organisation. La tournée d'un partenaire du Sud de même que la présentation de conférences et d'ateliers thématiques avec d'autres partenaires s'avèrent toutes aussi importantes pour le volet de la sensibilisation.

Par ailleurs, les observations effectuées auprès de différents groupes nous ont permis de constater d'une part, l'engagement des membres à la cause du développement et de la solidarité internationale et d'autre part, la richesse inestimable du travail effectué par les membres bénévoles de Développement et Paix. À titre d'exemple, les membres du comité de coordination de Carême de partage se réunissent plusieurs fois pour l'organisation des campagnes et les personnes responsables des paroisses, environ dix, sont présentes à ces rencontres. Lors de la journée du 5^{ième} dimanche du Carême, les responsables procèdent à une quête dans les églises et en moyenne 9 000 000 \$ est amassé au Canada. Pour l'année 2001-2002, le résultat pour le Diocèse de Québec est de 306 000 \$ (Observation participante, 14 février 2002). Il semble que le fonctionnement de ce comité soit opérationnel dans la mesure où depuis sa mise sur pied, il y a deux ans, les résultats des différentes campagnes sont concluantes. Malgré le fait que le travail en paroisse soit à la base du mode financement et de sensibilisation, il se manifeste un intérêt pour ouvrir davantage les actions vers l'extérieur bien que les moyens pour y parvenir demeurent restreints.

D'un autre côté, nous avons participé à la soirée de consultation sur le programme des deux dernières années en préparation de l'ATO. Chaque conseil diocésain de la province de Québec est consulté de sorte que les membres puissent donner leur avis dans le choix du prochain thème 2003-2006. Cette rencontre permet également un échange par l'entremise de questions ayant pour but de tracer un bilan de la dernière campagne. À la question « Considérez-vous que le concept de développement durable a été suffisamment expliqué? » il semble que la compréhension et l'actualisation de ce concept ne soit pas toujours claires d'où la proposition de certains membres d'intégrer le commerce équitable à leurs actions et en faire connaître le circuit. Soulignons le manque de visibilité et de connaissance du travail des partenaires au Sud pour les membres. Pour la programmation 2003-2006 « Pour une économie équitable et durable », les partenaires du Sud, les alliés du Nord et les membres des conseils diocésains peuvent faire part de leur suggestions sur d'autres thèmes pour venir appuyer la thématique principale. À cet effet, les préoccupations des membres portent sur l'environnement et la culture de la paix (observation participante, 4 mars 2002).

Finalement, le groupe de jeunes « H » est constitué d'environ dix membres et supporté par une animatrice. L'ensemble du groupe a un intérêt marqué pour la solidarité internationale et les jeunes demeurent sensibles aux changements mondiaux. Malgré le fait qu'il soit parfois difficile de voir l'impact de leurs actions, ils voient leur implication comme une façon d'acquérir de nouvelles connaissances. Les effets sont observés majoritairement par les pétitions, les rencontres, les conférences de même que les résultats des campagnes qui traduisent concrètement le fruit de leurs actions. Pour plusieurs, leur engagement leur permet de développer des compétences utiles pour les études et sur le plan professionnel éventuellement. Ils perçoivent l'organisation comme étant démocratique dans la mesure où les membres et les partenaires

décident des thèmes pour les campagnes et que les effets des projets rejoignent des priorités que les populations ont elles-mêmes choisies. L'absence de coopérants à l'étranger ne présente pas un problème pour l'ensemble du groupe puisque l'organisation est fidèle à ses principes et à sa philosophie. Tous s'entendent sur le fait que Développement et Paix favorise la prise en charge des populations et croit en leurs capacités. Dans le même sens, les effets bénéfiques pour les populations rejoignent des priorités qu'elles ont elles-mêmes choisies. Ils considèrent l'organisation efficace dans la lutte contre la pauvreté et les actions politiques. Certains membres seraient en accord sur la présence de coopérants dans la mesure où il s'agit d'entraide mutuelle et non dans l'esprit de leur imposer une vision.

Qu'en est-il de leur perception sur la place qu'ils occupent au sein de l'organisation ? Malgré le fait que Développement et Paix n'affiche pas publiquement les besoins de relève dans ses stratégies de recrutement, il existe, selon les membres du groupe, une volonté d'impliquer davantage les jeunes. En terminant, soulignons quelques recommandations intéressantes ressorties par certains jeunes. L'ensemble du groupe souhaite obtenir davantage d'information sur les résultats des projets et proposent de renforcer les liens avec les autres groupes en milieu scolaire afin de concerter les actions. De plus, ils souhaitent créer de nouveaux liens avec d'autres organismes et avoir plus de ressources pour conscientiser et sensibiliser. En ce qui a trait à la relève, pour rejoindre davantage les jeunes, l'utilisation des médias alternatifs comme moyens de communication constitue la première recommandation et la deuxième vise une meilleure information, pour les membres, quant au déroulement et aux retombées des projets outre-mer (observation participante, 28 mars 2002).

Nous voulons mettre en évidence deux projets spécifiques à Développement et Paix soient le projet de renforcement des institutions locales du centre d'éducation et de

communication Guaman Poma de Ayala au Pérou et celui des groupements d'épargne et de crédit qui touchent la population du Bénin. La durée, la répartition géographique, les types d'interventions privilégiées et l'importance du projet constituent les critères de sélection des projets. Toutefois, nous devons préciser que nos choix des pays d'intervention sont également liés à notre connaissance plus approfondie du fonctionnement du bureau régional de Québec. En effet, nous avons pris connaissance du projet d'immersion au Pérou où une mission d'observation a été réalisée par six membres actifs du conseil diocésain de Québec et une animatrice de Développement et Paix et ce, du 3 au 21 juin 2000. La motivation première du groupe était d'aller visiter les partenaires dans leur milieu et de pouvoir observer concrètement la réalisation des projets financés par l'organisation. Le thème retenu par le programme triennal d'éducation 1997-2000 « Mêmes problèmes, une solution : la solidarité » a certainement contribué à mettre en lumière, la connaissance du pays et les liens créés avec différents partenaires de Développement et Paix au Pérou depuis plusieurs années. La coordonnatrice du projet précise qu'en plus de consolider la solidarité avec les partenaires, le stage a contribué à poursuivre le travail de sensibilisation et d'éducation du milieu et a rendu possible une analyse approfondie des causes des problèmes du mal développement (Développement et Paix, région de Québec, 2000).

En ce qui a trait à notre choix du Bénin sur le continent africain, notre informateur-clé du bureau régional de Québec nous avait transmis la possibilité d'effectuer une démarche similaire avec des membres du conseil diocésain dans cette région. Le 22 novembre 2002, nous avons eu la confirmation que le projet serait en suspens pour la prochaine année. Néanmoins, les conseils de notre informateur-clé ont favorisé la sélection du projet de groupements d'épargne et de crédit au Bénin qui correspondait à nos critères de sélection.

4.2.1 Renforcement des institutions locales au Pérou

Le début de la mission d'observation coïncidait avec un contexte politique tumultueux dans la mesure où, malgré la réprobation internationale, le président sortant et non rééligible selon la constitution, Fujimori, annonçait sa victoire dans un deuxième tour de l'élection. L'équipe de DESCO, (Centro de estudios y promoción del desarrollo), une ONGD, avait structuré un programme de rencontres afin de faire connaître plusieurs organisations notamment le centre d'éducation et communication Guaman Poma de Ayala, une ONG régionale qui œuvre dans les secteurs urbains et ruraux de la région de Cuzco. Elle constitue un des quinze groupes retenus dans la programmation de Développement et Paix au Pérou et la mission du groupe se définit comme suit :

Promouvoir le développement humain et l'amélioration de la qualité de vie des majorités exclues du système dans la région, en facilitant les processus de changement social vers la démocratisation et le renforcement des institutions locales, et éduquer pour développer les habiletés humaines, techniques, environnementales et de production qui rendent possible l'utilisation optimale des ressources propres et l'égalité des chances (Ouellet, 2002, p. 2).

Nous pouvons souligner le fait que l'ONG péruvienne travaille à atteindre les objectifs reliés aux priorités de programme déterminées par Développement et Paix au Pérou : 1) la reprise du fonctionnement des institutions démocratiques basée sur la concertation ; 2) la reconstitution du tissu d'organisations sociales ; 3) le renforcement du pouvoir local et de la participation populaire tout en privilégiant la coopération entre les acteurs locaux (Développement et Paix, programmation 2000-2003). Tout comme l'indique le tableau 4.5, le Centre d'éducation et de communication Guaman Poma de Ayala veut contribuer à la promotion des compétences des secteurs populaires et à la consolidation des gouvernements régionaux et locaux par le biais de la formation, la recherche et l'actualisation de projets de développement (Ouellet, 2002).

Tableau 4.5

Résumé du projet de Guaman Poma de Ayala

| Nom du Groupe | Type de ressource | Région Ciblée | Population touchée | Domaine d'activité |
|---|-------------------|--------------------|---|---|
| Centre d'éducation et communication GUAMAN POMA | ONG régionale | Cuzco et la région | <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de femmes • Comités locaux de développement • Promoteurs de santé • Centres d'éducation • Associations de petits propriétaires • Municipalités | <ul style="list-style-type: none"> • Planification rurale et urbaine • Amélioration de l'habitat • Dynamisation des activités de production • Développement des compétences des acteurs sociaux • Satisfaction des besoins de base |

Source : Développement et Paix, Programmation 2000-2003.

L'organisme existe depuis 1980 et a été démarré par un groupe de militants chrétiens soucieux de voir s'améliorer les conditions sociales et économiques des plus pauvres de Cuzco. En fait, Felipe Guaman Poma de Ayala, premier chroniqueur défenseur des droits des peuples andins, s'efforçait à détourner la situation d'exploitation de ses frères les « ingas ». Dans le même esprit, l'aide du centre de Guaman Poma est conditionnelle à l'engagement des participants selon 4 axes : 1) la présence de valeurs chrétiennes ; 2) l'option préférentielle pour les pauvres ; 3) le développement humain ; 4) la promotion de la culture andine. L'organisme mise sur l'éducation et ce, de la phase d'émergence à la phase de retrait des interventions. En effet, l'équipe d'animation du Centre Guaman Poma soutient le principe de la « capacitation » pour inciter les gens à s'impliquer directement dans leur propre développement. Sur ce point, notre informateur-clé souligne d'une part, que le fait de partir des besoins de la population constitue un moyen pour assurer la viabilité des projets de développement et d'autre part que la « capacitation » s'avère un autre moyen utilisé par le partenaire.

En fait, il y a deux axes...en espagnol on appelle « la capacitation » c'est de la formation mais beaucoup plus que juste apprendre, c'est une formation où tu apprends à avoir confiance en toi et à te prendre en main, à te tenir debout et à faire des choses. Donc, ce n'est pas juste une formation c'est une prise en charge...donc dans tous les projets où on est allé c'est important. Il faut d'abord qu'ils y croient, et après leur donner les moyens pour être capable de faire une mise en œuvre eux-mêmes de ce qu'ils ont besoin. Donc, les besoins, oui mais une fois qu'on a les besoins, il faut rendre les gens capables, par la formation, de se lever debout pour aller chercher ce qu'ils ont besoin et d'être capables de s'exprimer et de faire les choses eux-mêmes (Entrevue avec 03, 2002).

Voilà le sens que prend le développement durable pour l'organisation qui s'assure, par le biais d'un développement planifié et technique, d'une pérennité de leurs actions. En ce sens, quatre programmes ont été mis sur pied pour répondre à leurs objectifs de développement : 1) Habitat et citoyenneté: la population est mobilisée par des activités d'éducation afin de connaître leur milieu de vie, à identifier les problèmes et sélectionner des projets en lien avec l'eau, l'habitat et le milieu. De façon plus spécifique, le *programme de développement du territoire* renferme des plans intégraux de développement et assure un appui aux gouvernements locaux et aux organisations locales ; 2) Développement agricole durable : le programme DAAS (Desarollo agronomico andino sostenible) travaille à promouvoir les produits de la région, avec une ferme écologique, le développement de l'agriculture et l'élevage d'animaux tels que les vaches et les moutons ; 3) Pépinières d'entreprises : le PROCAMI-CCAPAC (centre de formation en ébénisterie) offre un appui aux micro-entreprises et plus particulièrement aux jeunes entrepreneurs ; 4) Stratégies de santé préventive : un travail de prévention est effectué avec les organismes de femmes, un programme de nutrition destiné aux jeunes et aux mères, un programme de sécurité alimentaire, un programme concernant la violence familiale et l'alcoolisme et enfin, un programme d'éducation environnementale qui se fait dans les écoles dès la fin du primaire (Développement et Paix, région de Québec, 2000).

Nous pouvons observer que la durée demeure un objectif présent lors de l'exercice de planification stratégique. L'équipe de Guaman Poma privilégie le développement d'actions concrètes et durables dans la mesure où les ressources locales sont impliquées dès le départ. En ce sens, l'organisme tient à réunir les deux partenaires que sont les municipalités et les gens organisés sous forme de comités ou de groupes dans la vallée de Cuzco.

Aussi, Guaman Poma est un bon exemple au niveau du long terme. Il essaie de mettre ensemble les gens de la communauté, les gens d'affaires et le gouvernement local ensemble. Quand on était là, ils disaient justement on doit aller remettre un rapport aux maires des villages. Ils essaient effectivement de mettre les gens ensemble pour créer des projets qui vont mettre les besoins de la communauté, les gens qui ont l'argent et qui font du « business », les gens qui ont des magasins et qui sont capables de créer des choses...et les échevins, les maires pour que ces gens-là se mettent ensemble afin que le développement local soit avec la majorité de la population et ça je trouvais ça intéressant parce que je me disais c'est peut-être ça l'avenir du développement des communautés...que chacun ait droit au chapitre (Entrevue avec 03, 2002).

Cette affirmation nous permet d'examiner les diverses façons de collaborer entre les différents partenaires. Ainsi, le centre d'éducation et de communication Guaman Poma entretient des relations importantes entre autres avec le gouvernement local, le ministère de l'Industrie et l'université locale. De plus, un des projets qui se déroule dans la vallée sud tente de créer un esprit communautaire. Un comité de développement a été créé où participent la population et un Comité des Maires. Guaman Poma chemine avec ce groupe dans le but d'agir sur les priorités identifiées pour le futur. Après avoir donné une formation aux personnes concernées, des thèmes comme la santé préventive, la violence familiale et l'alcoolisme ont constitué les problématiques sur lesquelles les acteurs devaient travailler. Le comité travaille avec le ministère de la Santé, avec les femmes, avec les maires et les représentants des organisations populaires. En ce sens, nous devons souligner l'implication d'organisations et de mouvements sociaux tels que les associations de petits propriétaires, les associations de marchés, les communautés paysannes, les

comités de reboisement et les centres d'éducation. Une enquête est effectuée dans plusieurs pays d'Amérique latine et un comité de développement créé pour répliquer à la diminution des terres agricoles (Développement et Paix, région de Québec, 2000).

À un autre niveau, le rôle de Développement et Paix, pour le projet et de façon générale, relève davantage d'une aide sur le plan financier puisqu'il n'y a pas de coopérants à l'étranger. Il est possible d'observer l'émergence de solidarités entre les acteurs de l'agence, les mouvements sociaux et la communauté. La création de tels liens débute souvent lors d'une aide d'urgence où l'agence appuie la reconstruction du tissu social dévasté par un génocide ou une catastrophe naturelle. Par la suite, des programmes viennent renforcer les organisations de base où des activités visent à consolider les acquis des groupes (Résumé d'entrevue avec 02, 2001). Le défi est de créer un esprit de solidarité et non de contrôle. Il s'agit de développer une relation égalitaire avec les partenaires et de s'ouvrir aux perceptions d'autres bailleurs de fonds.

Le partenariat se définit également par l'échange constant avec les partenaires qui peuvent venir sur place dans le cadre des Assemblées triennales d'orientation, par exemple. Leur aide s'avère essentielle pour l'élaboration des programmes dans la mesure où leur vécu est partagé et pris en considération pour l'orientation des actions de développement et de sensibilisation du public. En plus de l'échange entre ce qui se fait ici et là-bas, la visite d'invités du Sud demeure une activité essentielle pour la préservation d'une solidarité entre le Nord et le Sud.

Habituellement, nos partenaires c'est pour trois ans. Ça peut être trois ans pour une première phase du projet et après il va nous présenter autre chose, donc ça dépend quel volet sera travaillé et de savoir aussi si le projet correspond toujours aux critères de Développement et Paix. C'est déjà arrivé dans une deuxième ou troisième phase de projet que les critères n'allaient pas dans le même sens que notre organisation voulait et on leur a demandé de se rétracter, de changer leur façon de faire et les gens ont préféré ne plus recevoir de l'argent de Développement et Paix et continuer à leur façon...Être partenaire à Développement et Paix ne signifie pas nécessairement une aide financière à chaque année.

Le partenariat se continue d'une autre façon. Le partenariat n'est pas lié à l'argent, ça c'est bien important (Entrevue avec 03, 2002).

Développement et Paix est un partenaire de longue date de Guaman Poma et, à cet effet, les engagements antérieurs remontent à 1991. Depuis 1997, un montant de 46 400 \$ a été accordé annuellement à l'organisation pour un apport total de 139 200 \$ canadiens.

Par ailleurs, nous croyons que les démarches effectuées par l'organisation Guaman Poma répond certainement aux caractéristiques de la démocratie. Elle travaille à rassembler les gens sur le plan local, dans les villes et les villages, au moment où des décisions se prennent à leur niveau et qu'ils puissent s'affirmer dans le processus de décision. Les lieux de prise de décisions sont des endroits stratégiques où les gens peuvent faire une différence. C'est ainsi que par l'assemblée des membres, le conseil de direction, l'assemblée des travailleurs, qui se veut aussi une unité de formation, les commissions de travail et enfin, les citoyens bénéficient de structures locales pour s'impliquer dans l'ensemble du processus. Dans le contexte d'autoritarisme présent au Pérou, le développement d'espaces de participation civile demeure sans aucun doute une voie à suivre (Ouellet, 2002). Comme en témoigne un informateur de Développement et Paix, les programmes de développement « se donnent une priorité qui est présentement d'appuyer des processus de démocratisation » (Entrevue avec 02, 2001).

En ce qui a trait aux obstacles identifiés dans la continuité du projet, nous identifions la conjoncture politique et la démocratisation. Les gens ont peur et n'ont généralement pas la possibilité de s'exprimer. Nous pouvons ajouter la détresse sociale créée par l'écart grandissant entre les riches et les pauvres de même que le chômage. L'impact de ces phénomènes se fait sentir, entre autres, sur le rôle des hommes dans la société. Ils se sentent démunis, ils perdent leur rôle de chef de famille ce qui peut engendrer une consommation excessive d'alcool et de la violence familiale. Il devient difficile de rejoindre les femmes dans un tel contexte où les

hommes peuvent obliger leurs conjointes à ne pas quitter la maison. Toutefois, en persévérant, des changements s'amorcent au moment où les femmes amènent un revenu et, par le fait même, la dignité (Résumé d'entrevue avec 03, 2002).

Quelles sont les principales retombées de l'intervention de Guaman Poma? Les visites des chargés de projet se sont tenues en 1990, avril et octobre 1993, à l'occasion des séminaires tenus dans leurs locaux, en novembre 1997, en novembre 1999 et en novembre 2001. Or, il est mentionné que l'École de formation municipale et de quartier a offert une formation qui fait en sorte que les demandes de la population sont davantage canalisées. Aussi, la population reçoit de meilleurs services de même que des garanties d'exécution de ses projets. Les personnes chargées de l'évaluation précisent que la demande est importante et correspond à la réalité locale. Ils ajoutent que les municipalités constituent les espaces offrant le plus de possibilités pour la conservation de la démocratie, la participation active des citoyens, l'articulation des secteurs populaires et des différents mouvements sociaux pour actualiser des propositions de développement local. Vu sous cet angle, la transformation des économies se veut une étape supplémentaire qui se traduit par la création des *fonds de promotion* pour le développement et la consolidation de nouvelles micro-entreprises comme alternative aux formes traditionnelles de crédit (Ouellet, 2002). Sur ce point « Dans le contexte actuel de création des gouvernements régionaux au Pérou, le développement d'espaces de participation civile constitue une priorité. Cette expérience pourrait en inspirer d'autres » (Bernier, 2002, p. 5).

Finalement, d'autres résultats nous confirment la viabilité des initiatives menées par Guaman Poma. En effet, sur le plan de la démocratie, nous pouvons mettre en évidence les processus de concertation de chaque district, la formation de divers comités locaux de développement et dans les départements de quatre districts ruraux de la Vallée de Cusco, la

planification stratégique qui a été effectuée avec la participation de tout le personnel. Par ailleurs, la compétence du personnel assure une pérennité des divers projets par l'attribution d'un diplôme en *gestion municipale moderne et participation des citoyens* qui consolide la formation suivie par les autorités et les fonctionnaires, sur le plan technique, et ce, dans six municipalités de Cusco et de 23 municipalités de district. Enfin, nous pouvons noter une meilleure capacité de gestion des diverses organisations impliquées, le maintien d'une éthique et un engagement social pour les jeunes de même que les leaders des secteurs populaires et la conception de plans intégraux de développement stratégique durable (PIDES) (Ouellet, 2002).

Lors de l'inauguration du local du CEMUSAJE (central de mujeres de San Jeronimo) les participants du groupe d'observation ont demandé ce que deviennent les jeunes qui fréquentent le centre.

Les femmes disaient il y a quelques-uns qui créent leurs entreprises, certains font des études et d'autres qui vont devenir de meilleurs pères, de meilleurs maris donc ça c'est important. Ces jeunes-là lorsqu'ils vont se marier, ils ne battront pas leurs enfants, ils ont reçu de la formation et savent que ce n'est pas comme ça qu'on fait les choses. Et à long terme ça fera toute une différence dans la société. Ils vont respecter la femmes et vont prendre davantage leurs responsabilités vis-à-vis leur famille. Que ce soit au niveau agricole, au niveau rural, que ce soit au niveau des agents de pastorale, des groupes de femmes, que ce soit au niveau des micro-entreprises, c'est tous ces liens qui à un moment donné vont amener des changements à long terme (Entrevue avec 03, 2002).

Enfin, il importe de préciser qu'une évaluation très stricte des projets est effectuée qui porte sur les résultats des actions. Cela dit, Développement et Paix intervient dans moins de pays qu'auparavant et mise sur des projets qui peuvent se multiplier à long terme.

Même si Développement et Paix a environ une vingtaine de millions par année ce n'est rien...ce qu'on essaie de savoir c'est où, à quel genre de projet et à quel endroit on va avoir le plus d'influence pour avoir le plus de répercussions possibles. Je n'aime pas le terme parce que ça fait très néo-libéral, mais on essaie de voir où notre argent pourra être le plus profitable au niveau social, au niveau économique et que ça pourra se multiplier...c'est pour ça qu'on parle de programmes plutôt que de projets (Entrevue avec 03, 2002).

Une évaluation des dix dernières années du programme « Appui à la promotion et formation dans la vallée de Cuzco » a été réalisée. Ainsi, l'évaluation met en évidence l'ancrage de Guaman Poma dans le tissu social et régional et son engagement auprès des milieux exclus du système. De plus, on y mentionne le lien de l'institution avec les organisations sociales, les instances gouvernementales, le secteur privé et les autres mouvements sociaux lui permettant de consolider des processus de concertation entre la société civile et l'État. Enfin, notons la haute compétence technique de son personnel local et le programme de formation permanente (Ouellet, 2002).

Qu'en est-il de la viabilité du centre Guaman Poma de Ayala? Outre le programme de stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine dans la vallée de Cuzco dont la période d'exécution se tient de janvier 2003 à décembre 2005, les institutions qui ont été soutenues par le travail de Guaman Poma continuent d'être actives de façon probante et ce, après plus de quinze années de fonctionnement. Dans le même sens, leur travail est complété par le programme de l'École de formation municipale et des citoyens. De là, le programme « permet de nouvelles expériences de participation des citoyens, de pouvoir de décision, d'appropriation de ce qui leur est propre, de sécurité en soi-même »(Bernier, 2002, p. 5).

Les programmes en Afrique sont principalement géographiques dans la mesure où les activités menées par Développement et Paix constituent une réponse concrète à des problèmes particuliers. Par conséquent, ils visent des changements en profondeur et non seulement à reproduire les petites interventions ponctuelles dont les effets demeurent trop souvent limités. Depuis quelques années, l'organisation concentre ses interventions dans un certain nombre de pays afin de travailler plus étroitement avec certains partenaires et maximiser l'impact des initiatives dans les communautés. En ce sens, le programme d'appui à l'autopromotion au Bénin

(PAA) s'avère un bon exemple de l'approche privilégiée par Développement et Paix dans le cadre du programme justice économique qui vise l'instauration d'alternatives économiques viables pour combattre la pauvreté (Développement et Paix, Solidarités, 1997).

4.2.2 Le programme d'appui à l'autopromotion au Bénin

Dans le but d'amener une compréhension juste du programme de microfinance au Bénin, nous devons tenir compte des changements structurels au sein des groupes impliqués au cours des dernières années et, par le fait même, de l'appui technique et financier de Développement et Paix. À cet effet, nous mettrons en lumière l'évolution des groupes et des organisations impliquées et ce, en continuité avec leurs interventions dans le secteur de l'épargne-crédit. Le programme est constitué de deux grands axes soit l'élargissement de la capacité des populations pauvres des villes à créer leurs propres emplois et le renforcement des organisations de promotion des droits des petits producteurs et productrices (Développement et Paix, Solidarités, 1997).

Depuis 1984, Développement et Paix entretient des relations avec le Service de la charité pour le développement intégral de l'Homme (SCDIH) et les 15 projets précédents démontrent le fruit de leur collaboration. Les actions du SCDIH, qui existe depuis 1983, se concentrent à Cotonou et l'organisation œuvre principalement dans les secteurs d'activités suivants : la santé, la production, l'aménagement du territoire, la formation de base, l'éducation et l'épargne-crédit. Développement et Paix appuie financièrement le SCDIH et les engagements antérieurs couvrent un montant total de 1 095 875 \$ canadiens (Cook, 2000).

L'histoire du groupe révèle que l'ancêtre du SCDIH, le Service diocésain de développement et d'action caritative (SDDAC), s'est restructuré en août 2002 afin de maintenir un rendement supérieur en matière d'évangélisation et de développement. Une des nombreuses

activités du SCDIH constitue les programmes d'épargne-crédit pour les femmes du marché de Cotonou. Comme le démontre le tableau 4.6, l'OCCDP appuie ces programmes depuis 1995 et l'année 1997 fut l'année où le nom de PAA désignait ces activités.

Tableau 4.6

Engagements antérieurs de l'OCCDP

| Période | Montant en \$ CAD | Description |
|----------------|--------------------------|--|
| 1999-2000 | 128 165\$ | Programme d'appui à l'autopromotion du diocèse de Cotonou |
| 1998-1999 | 124 258\$ | Programme d'appui à l'autopromotion du diocèse de Cotonou |
| 1997-1998 | 167 365\$ | Programme d'appui à l'autopromotion du diocèse de Cotonou |
| 1996-1997 | 185 087\$ | Programme épargne-crédit pour les femmes dans les marchés de Cotonou, formation d'animateurs et animation prospective dans les zones lacustres et rurales du diocèse |
| 1995-1996 | 191 000\$ | Programme épargne-crédit pour les femmes dans les marchés de Cotonou, formation d'animateurs et animation prospective dans les zones lacustres et rurales du diocèse |
| 1984-1994 | 300 000\$ | Micro réalisations et frais de fonctionnement : 12 projets |
| Total | 1 095 875\$ | |

Source : Cook, fiche groupe, 2000.

Par ailleurs, le SCDIH, ayant une intervention de type « caritative », se donne pour mission de « soutenir les réflexions et les actions des communautés et des groupes de base organisés, en vue d'aider au développement et au progrès humain des groupes marginalisés » (Cook, 2000, p. 2). De façon plus spécifique, le Programme d'appui à l'autopromotion (PAA), qui travaille selon une intervention de type « développementale », accompagne les femmes et les jeunes des zones ciblées dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Cet objectif peut se mesurer par l'accroissement substantiel des revenus chez les femmes et la création d'emplois

rémunérateurs chez les jeunes. Qu'en est-il de la structure organisationnelle du SCDIH ? Il agit sous la présidence de l'Archevêque de Cotonou, lequel porte la responsabilité juridique de l'organisation. La structure permanente se compose d'un secrétariat de gestion, d'une coordination, d'un service d'animation et d'agronomie. Enfin, nous pouvons ajouter l'existence de commissions portant notamment sur la santé, le développement rural de même que sur les enfants et les jeunes en difficultés.

Nous devons préciser, avant de présenter une synthèse des objectifs visés par le projet (voir tableau 4.7), que l'expansion des initiatives d'épargne-crédit a rendu possible, en 2001, la création de trois unions réunies sous le titre de Cercle d'autopromotion pour le développement durable (CADD). Enfin, soulignons que le CADD est reconnu officiellement comme une ONG au Bénin.

Tableau 4.7

Les objectifs et résultats prévus au PAA

| Objectifs généraux | Objectifs spécifiques |
|---|---|
| <p>1. Consolider le réseau sur le plan organisationnel et financier</p> | <p>1.1 Rendre opérationnel le CADD : obtenir le statut juridique et l'autonomie financière.</p> <p>1.2 Dans chaque zone : constituer et/ou consolider des associations d'épargne-crédit (AEC) et des caisses d'épargne et de crédit (CEC) et rendre opérationnelles certaines AEC et CEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone urbaine : 6 AEC et 6 CEC constituées • Zone rurale : 2 AEC consolidées et 1 AEC constituée • Zone lacustre : 2 AEC consolidées et 1 AEC constituée <p>1.3 Dans chaque zone, à l'échelle des groupements actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bonifier la caution solidaire par la formation de groupes rendus fonctionnels • augmenter le revenu des femmes et maintenir le taux de remboursement à 95 % • augmenter le niveau d'épargne d'au moins 40 % et donner une réponse favorable au crédit de 95% • Augmenter la ligne de crédit en circulation de 40% |
| <p>2. Dans chaque zone, renforcer les capacités des femmes à défendre leurs intérêts stratégiques</p> | <p>2.1 Former et accompagner les femmes dans l'exercice de leur citoyenneté</p> <p>2.2 Aider les femmes à identifier et à répondre à leurs besoins socio-sanitaires</p> <p>2.3 Supporter l'alphabétisation des femmes du réseau</p> <p>2.4 Favoriser l'acquisition de nouvelles expériences par l'organisation de séminaires et visites d'échanges</p> |
| <p>3. À l'échelle du réseau, établir des liens avec d'autres institutions de micro-financement de niveau régional, national et international</p> | |

Source : Parent, synthèse du projet/programme, 2000.

En ce qui a trait aux résultats du PAA, à la fin de juin 2000, 29 associations d'épargne et crédit (AEC) et 82 caisses d'épargne et de crédit (CEC) s'implantent en zones rurales et lacustres. Ainsi, elles rendent accessibles des produits d'épargne et de crédit par le biais des AEC et des CEC. Il est à noter que le taux de remboursement s'élève à 91 % et on observe, par le fait même, un accroissement de l'expertise du personnel d'encadrement technique en regard de l'appui à un système de financement décentralisé (Cook, 2000).

Depuis 2001, Développement et Paix appuie directement le CADD. À cet effet, l'engagement financier de l'organisation pour l'année 2001-2002 s'élève à 30 000 \$ canadiens pour le projet de consolidation du CADD. En plus d'assurer la continuité des actions pour le programme de micro-finance, l'appui de Développement et Paix permet d'assurer une évaluation des résultats atteints et un bilan organisationnel. À l'instar de la mission du CADD, qui est de promouvoir l'autonomie des femmes par la formation et la microfinance, force est de constater la diversité des activités de développement mises en place : la microfinance, l'appui institutionnel, l'alphabetisation, la formation en gestion et les caisses solidaires d'assurance santé.

Par ailleurs, dans quelle mesure s'inscrivent les retombées du projet de consolidation du CADD ? Depuis le début du partenariat SDDAC et Développement et Paix, le rassemblement des divers groupes de femmes constitue plus de 3000 membres et une épargne de 120 000 \$ canadiens (Cook, 2002). Le tableau 4.8 illustre la nature des principales retombées du projet d'appui à l'autopromotion au Bénin.

Tableau 4.8

Les retombées du projet d'appui à l'autopromotion au Bénin

| Types de retombées | Description |
|--|---|
| Accessibilité aux ressources économiques | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'un terrain pour la construction d'un bureau ▪ Augmentation des revenus des femmes et indépendance financière : les femmes gèrent elles-mêmes leurs fonds de crédit |
| Accessibilité aux ressources sociales et personnelles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité de gestion des activités financières ▪ Diversité des formations qui améliorent la capacité des femmes à défendre leurs droits et par le fait même, leur confiance en elles-mêmes ▪ Plus d'assurance pour s'exprimer en public |
| Amélioration des conditions de vie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'un terrain pour la construction d'un centre de santé ▪ Reprise des opérations de lotissement par les autorités locales ▪ L'augmentation du revenu des femmes qui permet la fréquentation scolaire pour leurs enfants, une meilleure alimentation et des vêtements en bon état |
| Transformation des économies | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'un marché |

Source : Cook, fiche groupe, 2002.

Dans un esprit de consolidation de ses activités, le CADD privilégie le partenariat avec d'autres institutions de microfinancement. À titre d'exemple, dans son programme de l'année 2000, le PAA cherche à participer aux activités de la plate-forme de microfinance à Cotonou. Toujours dans une perspective de partenariat et de solidarité, il nous semble que les façons de collaborer répondent à une démarche démocratique. En effet, des activités d'information ont lieu dans le but d'impliquer les femmes dans la nouvelle structure. De plus, comme le souligne Parent (2001) dans la synthèse du projet, une des stratégies utilisées pour rendre opérationnel le CADD

doit s'effectuer avec les membres et inclure les activités suivantes : la tenue de réunions statutaires à la base, une harmonisation des pratiques du réseau, la définition de critères pour la mise en place des AEC, des formations sur la technique de gestion et l'élaboration des supports de gestion financière. Ce faisant, ces activités visent l'atteinte d'un objectif du projet qui est celui de créer des articulations avec d'autres institutions de microfinancement.

Dans le même sens, les femmes membres du CADD sont regroupées en une fédération hiérarchisée de groupes d'épargne-crédit. Comme le démontre le tableau 4.9, la structure des groupes en zone urbaine ne correspond pas exactement à celle des zones lacustres et rurales. Enfin, les trois unions sont réunies en fédération (le CADD) et, lors de l'assemblée générale, les membres élisent le personnel du conseil d'administration du CADD qui demeure l'instance décisionnelle.

Tableau 4.9

Les types de groupement du CADD

| <i>Zones</i> | <i>Groupements</i> |
|---------------------------------------|--|
| Région lacustre autour de Sô-Tchanoué | L'Union des femmes du Nokoué pour le développement (UFND) |
| Région rurale autour de Toffo | Association des femmes rurales en action pour le développement (AFRAD) |
| Région urbaine : Cotonou et banlieue | Union des femmes en action pour le développement (UFAD) |

Source : Cook, fiche groupe, 2002.

Pour ce qui est des obstacles survenus dans le cadre du projet, soulignons la crise survenue sur le plan des relations entre le CADD et le SCDIH.

Depuis 2000, des changements d'orientation et de personnel au sein du SCDHI ont amené ce dernier à arrêter le financement du CADD et de ces groupements d'épargne-crédit, suite à constat de gestion défailante et à un manque de confiance de la part du SCDIH vis-à-vis de l'équipe d'exécution du PAA. Le CADD, éprouvant le besoin de continuer ces activités et ayant plutôt confiance à l'équipe du PAA qu'à la nouvelle coordination du SCDIH, a réclamé les fonds qui lui étaient destinés. Les prises de position respectives ont entraîné

une rupture des rapports entre le SCDIH d'une part et le CADD et l'équipe PAA, d'autre part. Cette rupture arrive alors que l'année 2001 était prévue comme année de transition pour le CADD (Cook, 2002, p. 2).

L'organisation et le fonctionnement du CADD ont souffert de la rupture des organisations. Or, la première conséquence constitue une réduction drastique des moyens de fonctionnement du CADD qui s'est traduite par une diminution des appuis de l'équipe de coordination aux activités du CADD. De plus, le manque d'expérience du CADD dans la gestion du personnel demeure un défi constant puisqu'il s'agit d'une dimension organisationnelle qu'il doit maintenant assurer. Pour Développement et Paix, la décision de poursuivre l'appui au CADD est conditionnelle à une évaluation institutionnelle de même qu'à un audit de gestion et ce, afin de relancer l'organisme sur des bases solides. À ce propos, la fiche groupe (Cook, 2002) nous informe que le CADD poursuit ses activités malgré le fait que les employés sont sans salaire depuis juin 2001.

De quelles façons s'actualisent les procédures d'évaluation du projet ? Sur un plan général, notre entretien avec notre informateur de Développement et Paix (02, 2001) nous permet de constater que les mesures d'évaluation s'effectuent en tenant compte du plan d'action, des objectifs qualitatifs et quantitatifs et selon les politiques d'évaluation de l'ACDI. D'ailleurs l'ACDI, dans le cadre des mesures d'évaluation de Développement et Paix en 1998, recommande de mieux évaluer l'impact entre les projets soutenus et les populations bénéficiaires. À cet effet, la gestion par résultats est la mesure exigée par l'ACDI dans le but d'identifier des indicateurs précis de performance qualitatifs et quantitatifs. Comme dernières recommandations, l'ACDI demande à l'organisation de consacrer plus d'énergie au suivi des interventions au Sud et d'améliorer le processus d'information aux ambassades.

Dans le cas du Bénin, plusieurs missions d'évaluation et de suivi se sont déroulées de 1997 à 2001. Ces missions ont permis non seulement de constater les résultats des interventions précédentes, mais de mieux comprendre le conflit entre le SCDIH et le CADD. De façon spécifique, la dernière mission a été l'occasion d'observer les difficultés de gestion et ainsi proposer l'appui de Développement et Paix dans le but d'aider le CADD à établir des mécanismes de contrôle transparent et rigoureux pour consolider la future programmation. Le rapport d'évaluation réalisé pour Développement et Paix (Segbenou et Noudogbessi, 2002) souligne le dynamisme réel du CADD qui est toujours actif et fortement implanté au 31 décembre 2000. Malgré tout, la conception des programmes demeure une faiblesse pour l'organisation.

Si on décidait d'évaluer aujourd'hui l'impact du CADD dans son milieu d'intervention, on manquerait de critères fiables, à cause des insuffisances au niveau de la conception des plans d'action pluriannuels. Il n'existe aucune donnée précise sur les conditions de vie à transformer, c'est-à-dire sur la situation de départ, ni de critères connus pour évaluer les résultats. En conséquence, il faut repenser la conception des programmes pluriannuels et du dispositif de collecte et d'analyse des données sur les activités du CADD (Segbenou et Noudogbessi, 2002, p. IV).

Par conséquent, le constat d'un manque de structure au sein du CADD ne permet pas actuellement d'inclure l'organisation en tant qu'élément établi de la société civile et ce, malgré le potentiel et le dynamisme des femmes dans ce domaine. Cela dit, nous sommes d'avis que le travail de consolidation du CADD constitue une voie prometteuse pour assurer la pérennité des actions et se veut un indicateur de développement durable au sein de l'organisation. À ce propos, plusieurs facteurs favorisent la réussite du projet : 1) la grande motivation des membres et de l'équipe sur le terrain, 2) un modèle d'intervention en micro-finance et en formation éprouvé, 3) un personnel qualifié, 4) une volonté d'améliorer les interventions, démontrée par les changements institutionnels entrepris depuis 1995 (Parent, 2001).

L'étude des deux ONG nous démontre qu'à la différence de SOCODEVI, les bénévoles constituent l'assise et la caractéristique du fonctionnement de Développement et Paix. Nous pouvons ajouter que l'histoire de cette dernière ONGD étudiée est marquée non seulement par une intervention du clergé mais par une philosophie d'intervention qui mise sur le christianisme social. Vu sous cet angle, on y observe l'engagement de l'organisation à éduquer la population canadienne à la solidarité internationale et s'allier aux groupes de base dans une démarche de développement social et économique. Outre l'étendue des actions de l'OCCDP qui s'effectue à l'échelle du Canada, l'organisation se différencie également quant au contenu de ses programmes. En effet, les valeurs de Développement et Paix s'inscrivent généralement à l'intérieur de projets structurants qui sollicitent l'implication des populations et des mouvements sociaux en lien avec les priorités de chaque milieu. De son côté, SOCODEVI privilégie le mouvement coopératif à la base de toute initiative de développement et identifie des membres de son organisation pour travailler sur le terrain à titre de chargé de projet, de formateur ou dans le cadre de missions techniques.

Finalement, l'étude des projets de Développement et Paix nous amène à considérer entre autres, la viabilité des initiatives menées par l'ONG régionale Guaman Poma de Ayala. En ce qui a trait au programme d'appui à l'autopromotion au Bénin, malgré les obstacles survenus en cours de route, des missions d'évaluation ont permis de clarifier les dynamiques locales et de proposer l'appui de Développement et Paix pour la consolidation des programmes. Cela dit, l'OCCDP se doit d'intensifier le suivi de ses projets et de mieux évaluer l'impact des actions menées. Dans la section suivante, nous serons en mesure de saisir les différentes initiatives de développement des deux ONGD et d'apprécier leur engagement respectif quant à l'actualisation du développement durable dans leurs projets.

4.3 Les stratégies de développement privilégiées par l'OCCDP et SOCODEVI

L'étude des deux OCI (organisation de coopération internationale) que sont l'OCCDP et SOCODEVI nous permet d'approfondir les pratiques de développement de ces ONG du Québec travaillant avec leurs pairs au Sud. Pouvons-nous affirmer que le développement durable est partie prenante des stratégies des ONGD (organisation non gouvernementale de développement) québécoises ? En fait, l'évaluation des projets sélectionnés et la connaissance du fonctionnement des organisations, par le biais d'entrevues et d'une recherche documentaire, nous permettent de croire que les interventions de Développement et Paix et de SOCODEVI s'appuient sur un développement durable. Il convient de préciser que l'utilisation de critères de classification rend possible cette affirmation. À ce propos, il convient de rappeler les paramètres du développement durable retenus pour l'analyse des projets : 1a) la pérennité et la protection de l'environnement ; 1b) les obstacles ; 2) une démarche démocratique ; 3) le partenariat ; 4) les retombées.

Quelles sont les stratégies mises en place par les ONGD pour l'actualisation d'un développement durable ? Et quelles sont les autres alternatives ? Il demeure pertinent de confronter le travail des organisations étudiées aux diverses composantes de l'univers du développement international afin de saisir la portée et les limites des interventions de ces acteurs dans un contexte de mondialisation. Pour ce faire, le point de départ de notre analyse se divise en quatre parties. Tout d'abord, nous mettons en lumière l'utilisation des paramètres pour chacune des ONG et situons leur pratique selon une typologie des interventions de coopération. La deuxième partie est consacrée à l'étude de la nature des organisations soutenues au Sud par Développement et Paix et SOCODEVI suivi de la troisième partie où nous nous attardons aux limites des actions de coopération par les ONGD. En dernière partie, il est question de l'évolution des débats en lien avec le changement social.

4.3.1 Les pratiques de développement durable dans les ONG

Notons tout d'abord, dans le cas des deux organisations, la perspective de pérennité des projets qui se manifeste dès la phase d'émergence où l'étude des besoins et des priorités identifiées par un milieu donné demeure essentielle. De façon plus précise, ils visent le soutien à long terme des projets mis sur pied en collaboration avec les partenaires du milieu. Qu'il s'agisse d'actions en vue de créer des emplois par la mise sur pied de projets coopératifs ou la défense des droits sociaux, la phase de consolidation se traduit généralement par des activités de formation des partenaires afin de développer les habiletés humaines, techniques, économiques et environnementales. Comme nous l'avons vu, ce type d'appui relève davantage des principes d'intervention de la SOCODEVI. Toutefois, pour les deux ONG, il est possible d'observer l'existence de rencontres de concertation entre les divers acteurs impliqués en vue de renforcer les institutions locales et planifier les actions à venir. Nous sommes d'avis que cette vision du développement facilite la durabilité du travail effectué au moment de la phase de retrait du projet. Enfin, la présence de politiques officielles influencent par le fait même le type de projets appuyés par les organisations qui définissent dans certains cas des critères de sélection des projets.

Malgré les obstacles identifiés dans le cadre des projets étudiés, nous sommes à même de constater les retombées tant sur le plan social, économique que politique. En effet, que nous prenions exemple sur l'implantation et le renforcement du mouvement coopératif au Togo ou alors la collaboration avec les organisations de base au Pérou, nous pouvons observer une meilleure accessibilité aux ressources pour la population qui prend en charge son propre développement et s'implique directement ou indirectement pour une répartition plus équitable des richesses. Le parcours des différentes initiatives de développement privilégiées par les deux ONG permet, dans certains cas, la transformation des économies dans la mesure où des activités

génératrices de revenus et l'utilisation des gains profitent à l'organisation des services, à l'amélioration de la gestion environnementale, aux industries et commerces du milieu. Il va sans dire qu'une amélioration des conditions vie, notamment sur le plan de la santé et du développement social, sont directement liées aux changements structurants effectués à partir d'un partenariat égalitaire avec les populations des pays du Sud. Comment s'articulent les formes de partenariat ? Elles se créent par l'utilisation de la formation, des stages, des échanges commerciaux, l'éducation et la sensibilisation au développement solidaire au Nord et l'envoi de coopérants demeurent des facteurs clés importants au développement durable. Ainsi, par le travail des ONG, il est possible de voir l'émergence des solidarités entre les acteurs, la communauté, les mouvements sociaux et d'autres agences internationales. Ce type d'intervention, tant sur le plan local qu'international, contribue au développement durable, à l'avancement de la démocratie et à un meilleur usage des ressources naturelles, techniques, sociales et économiques (Groupe de Lisbonne, 1995).

De plus, l'actualisation des projets étudiés s'appuie définitivement sur un fonctionnement démocratique. En effet, les populations sont directement impliquées dans les diverses étapes et ce, par l'entremise de rencontres de consultation, un engagement possible au sein des instances décisionnelles et donc, la présence de lieux communs pour les acteurs d'une communauté d'exprimer ses préoccupations quant au déroulement des activités de développement.

Cela dit, dans le cadre de notre recherche et devant un tel portrait des interventions de l'OCCDP et SOCODEVI, force est de constater l'engagement de ces organisations au développement durable et, en ce sens, la typologie des actions de coopération internationale rend possible la justification à l'effet que le travail de ces deux ONG rejoint de nouvelles alternatives de développement. Selon une typologie proposée par Favreau et Fréchette (2002) des distinctions

sont apportées quant à l'aide humanitaire, la coopération internationale et la solidarité internationale (voir tableau 4.10).

Tableau 4.10
Typologie des interventions dans la coopération Nord-Sud

| <i>Dimensions /critères</i> | <i>Aide internationale</i> | <i>Coopération internationale</i> | <i>Solidarité internationale</i> |
|-----------------------------------|---|--|--|
| Finalité | Philanthropie | Justice sociale et développement | Justice sociale, développement, réciprocité et auto-organisation |
| Organisation | Logique d'urgence | Logique de soutien au développement | Logique de développement fondée sur l'échange culturel, technique, professionnel et économique |
| Institutionnalisation | Démarches de sensibilisation pour le financement d'activités humanitaires | Démarches d'information et d'éducation aux problèmes de développement du monde | Démarches partenariales autour d'activités de développement |
| Populations locales visées | Des bénéficiaires | Des collaborateurs | Des partenaires |

Source : Favreau et Fréchette, 2002, p. 149.

De fait, l'aide humanitaire fait référence à l'aide internationale d'urgence par des mesures de financement et de présence sur le terrain lors de catastrophes naturelles par exemple. Il va sans dire que ce type d'intervention s'avère utile et ce, malgré la logique philanthropique qui appuie ces actions auprès des populations visées qui sont perçues comme des « bénéficiaires ». La notion de durabilité des actions de développement ne s'inscrit donc pas à l'agenda de ces organisations. Les auteurs (Favreau et Fréchette, 2002) précisent que l'aide humanitaire est une orientation qui prévaut actuellement.

D'autre part, la coopération internationale demeure une présence significative dans le champ du développement international et utilise l'expertise de coopérants au Nord pour collaborer à divers projets au Sud. Les actions de coopération internationale sont supportées par une finalité de justice sociale qui, lorsque conjuguées à un partenariat avec les ONGD du Sud, permettent une pérennité des projets. Enfin, une tendance plus récente est celle de la solidarité internationale qui, en plus de promouvoir un développement durable et une justice sociale, rend toute l'importance aux activités socio-économiques. À titre d'exemple, nous pouvons souligner le commerce équitable, le développement de réseaux internationaux d'échange et de commercialisation des produits du Sud. De fait, les démarches liées au partenariat et l'entraide se structurent davantage où prennent forme de petites entreprises et de nouveaux services pour les communautés. Les expériences de microcrédit sont des moyens privilégiés pour la création de nouveaux partenariats et favoriser le développement d'activités génératrices de revenus. D'un autre côté, la dimension politique est partie prenante des stratégies de solidarité internationale dans la mesure où la mobilisation des ONG et des mouvements sociaux rend possible des regroupements à l'échelle mondiale comme le Sommet de Porto Alegre en 2001 et 2002.

Rendre compte des pratiques de développement des ONG demeure une démarche essentielle à la compréhension des enjeux reliés à la coopération Nord-Sud. Nous sommes à même de constater la place occupée par les deux ONG soumises à notre étude dans le champ de la coopération internationale. Pour sa part, SOCODEVI, par l'application d'un modèle coopératif et associatif, rejoint les interventions axées à la fois sur la coopération et la solidarité internationale. En effet, les démarches de formation ou d'éducation soutenues par l'expertise de coopérants du Nord s'intègrent à une logique de soutien au développement et peuvent tout aussi bien se diriger vers la consolidation de partenariats économiques. Le rôle pivot des coopérants

peut donc laisser place à des partenariats égalitaires propices à de nouvelles ententes sur le plan économique, social et éducatif.

Bien sûr, une des facettes les plus importantes pour SOCODEVI c'est au niveau économique. Nous on appuie des institutions, on veut s'assurer que les institutions seront durables dans le sens où lorsque nous aurons terminé elles vont continuer à se développer, elles vont continuer à offrir des services de qualité aux populations qui auront encore les moyens de se les payer ...(Entrevue avec 01, 2001).

De son côté Développement et Paix se situe également dans un type d'intervention qui porte sur la solidarité internationale. Bien que l'organisation n'ait pas de coopérants dans les pays du Sud l'utilisation des forces vives du milieu, en l'occurrence des organisations de la société civile et des ONG répond à la caractéristique de la durabilité par l'importance accordée au partenariat à long terme dans le cadre de l'élaboration des projets de développement.

(...) au début les projets étaient caritatifs et aujourd'hui, il y a une vision politique et davantage de dénonciation...il s'agit d'une approche par programmes et les projets sont donc liés entre eux et ce, par l'utilisation de groupes d'éducation populaire. Il y a donc des formations pour les membres dans le but d'informer et de conscientiser...et il y a un fil conducteur dans les campagnes d'automne (Observation participante, 28 mars 2002).

Comme le souligne Ndiaye (2003) les modalités appropriées de coopération au développement s'avèrent celles qui valorisent la coopération décentralisée sur le plan de la durabilité, l'approche par programmes plutôt que par projets et s'assurer d'une maîtrise locale des phases du projet. L'auteur ajoute l'importance de s'orienter dans une perspective de création de richesses et d'ajuster les différentes échelles d'action en misant sur le local, dans une perspective territoriale et de manière durable. Définir une action en fonction des besoins identifiés par la population demeure une condition qui est partagée par Favreau et Lévesque (1996). En effet, ils mentionnent que les initiatives de développement local innovent, entre autres, de par leur enracinement dans une communauté pour ainsi saisir les réalités du milieu et apporter des solutions originales.

Sur le plan de la gestion des projets, nous pouvons dégager qu'une analyse de la conjoncture politique, socio-économique, tout en tenant compte de la dimension culturelle et des impacts environnementaux s'avère une étape essentielle au développement durable des projets. Pour Développement et Paix, un cadre de programmation permet de saisir les enjeux et les mouvements sociaux présents tandis que pour SOCODEVI l'analyse de l'histoire des coopératives déjà présentes, du potentiel et de la demande du milieu demeure indispensable à toute intervention.

Donc on veut avoir des liens constants pour faire une analyse de la conjoncture du pays afin de voir l'évolution des choses et voir comment va la situation (Entrevue avec 02, 2001).

Pour ce qui est de l'historique de l'organisation et la compréhension du concept de développement durable, nous retenons que Développement et Paix travaille dans le respect de leur philosophie de développement durable. De plus, l'organisation conçoit ce type de développement par l'importance qu'elle accorde au fait de combattre les causes du mal développement et en favorisant une approche de gestion à distance qui va favoriser « l'empowerment » des groupes. De son côté, la SOCODEVI semble utiliser plusieurs dimensions du développement. À titre d'exemple, les coopératives auxquelles l'agence appartient ont une vision sociale du développement et notre informateur ajoute que la préoccupation environnementale semble toujours intégrée à leurs interventions (Résumé d'entrevue avec 01, 2001).

C'est donc dire que SOCODEVI et l'OCCDP relèvent d'une logique de développement renouvelée où les principes de coopération internationale s'échelonnent sur une base de partenariat durable. Cela dit, notre étude nous révèle que le travail de ces ONGD se rapporte aux paramètres du développement durable et se situe principalement dans l'univers de la solidarité

internationale. Certes, de nouvelles formes de coopération émergent et exercent une influence sur des formes de partenariats actuels.

Des acteurs sociaux oeuvrant davantage dans le domaine économique comme les municipalités feront partie des nouveaux acteurs de la décennie. Les quartiers, les associations et les collectivités locales du Sud continueront à être ciblés par l'aide au développement des pays du Nord. Les secteurs privilégiés seront encore l'éducation et l'organisation communautaire, mais les interventions auront tendance à appuyer aussi des projets générateurs de revenus ou de commerce équitable. L'établissement d'alliances entre mouvements sociaux du Nord et du Sud s'intensifie au cours de cette décennie dans un contexte de mondialisation néolibérale croissante (Favreau et Fréchette, 2002, p. 227).

4.3.2 Le partenariat Nord-Sud

Cette dernière réflexion nous amène à nous questionner sur la nature des organisations soutenues au Sud et ce, pour chacune des ONG. La confiance et la diversité dans le choix des partenaires de même qu'une vision commune du développement représentent d'autres facteurs à considérer dans la gestion des projets. Le choix du partenaire apparaît comment étant l'élément clé pour la réussite d'un projet d'autant plus que pour Développement et Paix, ils n'y a pas de représentants sur le terrain. Cette approche de gestion à distance se fonde sans contredit sur la confiance envers le partenaire lors du suivi et doit correspondre à la vision de l'organisation. La SOCODEVI s'attarde plus particulièrement à cet aspect et s'assure que le partenaire ait une vision similaire d'un développement durable.

Il faut avoir la certitude aussi que le partenaire sait où il s'en va...On ne peut pas aider quelqu'un contre sa propre volonté. Si on se rend compte rapidement que la lecture qu'on fait de leurs besoins est complètement différente de celle que nous on fait de leurs besoins, on ne pourra pas intervenir avec eux. Il ne s'agit pas d'arriver et d'essayer de leur imposer notre point de vue mais il faut avoir des visions compatibles (Entrevue avec 01, 2001).

L'utilisation de l'expertise du Nord est identifiée par la SOCODEVI pour développer les organisations coopératives à l'étranger à partir de l'expérience développée au sein des mouvements coopératifs québécois. Ainsi, l'atteinte d'un équilibre entre les groupes locaux organisés et la base constitue un facteur tout aussi important pour la gestion des projets. Nous

pouvons observer d'une part, l'avantage de travailler avec des groupes organisés qui peuvent fonctionner de façon autonome sur le plan matériel et auprès des membres et d'autre part, de s'adapter au degré d'organisation des groupes.

Par exemple, au Sénégal, tu as un mouvement social qui est plus développé et plus organisé...il y a déjà des groupes organisés. Ailleurs, c'est pas toujours le cas et il faut partir davantage de la base mais cet équilibre là est toujours un peu difficile à obtenir (Entrevue avec 02, 2001).

Tel que discuté lors de la conférence internationale « Le Sud ...et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ? » (2003), nous sommes d'avis que le développement s'inscrit dans une logique d'intervention sur place et discuté par les acteurs. Or, par un engagement concret des populations dans les différentes phases des projets et une décentralisation par le développement local comme instrument, nous pouvons alors parler d'actions durables. Cela dit, nous croyons que le soutien apporté par la SOCODEVI et Développement et Paix aux organisations du Sud s'appuie sur les conditions suivantes : 1) Favoriser l'autonomie des acteurs locaux (ONG locales, mouvements sociaux, communauté) ; 2) Miser sur la concertation d'organisations démocratiques, associatives et collectives contre le courant dominant et utiliser le dynamisme du milieu ; 3) Développer des conditions favorisant la création de richesse.

4.3.3 Les limites

Des limites peuvent freiner l'évolution de certains projets de coopération internationale. Certaines ont été identifiées lors de nos entrevues et nous les avons regroupé en trois catégories : 1) les problèmes sociaux, 2) les problèmes structurels des pays, 3) les problèmes identifiés par les ONG. Tout d'abord, parmi les problèmes sociaux, nous retrouvons les conditions des femmes qui sont marginalisées sur le plan des prises de décision et des orientations adoptées au sein de leur communauté. La pauvreté et l'exclusion freinent l'évolution de certains projets et rendent

complexes les orientations prises. Le faible niveau d'éducation, le chômage et les problèmes ethniques ajoutent au portrait social des communautés où un problème de confiance s'installe. Par la suite, nous retrouvons à titre de problèmes structurels des pays, l'État et les autorités qui minimisent leurs interventions.

...le retrait du gouvernement de son rôle de développeur dans le domaine de la sylviculture, par exemple, a mis vraiment les coopératives sur le dos...en attendant que l'État reprenne position...c'est quelque chose qui peut repartir ou qui ne repartira jamais s'il n'y pas de volonté politique au niveau du pays. C'est une réalité dans plusieurs interventions. Les organisations ne sont pas à l'abri des décisions qui se prennent dans le pays (Résumé d'entrevue avec 01, 2001).

De nombreuses ONG ont pour rôle de remplacer les programmes d'assistance de l'État et comme le souligne Coraggio (2003), la culture du « bénéficiaire » passif se transmet et dès lors, ces mêmes organisations deviennent des prestataires de services. Cette logique de dépendance, habitée par la reproduction de l'image du Nord au Sud, peut contribuer à légitimer certaines politiques économiques (Castel, 2003) et n'apporter « que des réponses techniques à des enjeux politiques » (Fall, Favreau et Larose, 2004, p. 367).

Il va sans dire que la guerre et les génocides font opposition au développement durable. La destruction des villages, des villes, du tissu social, la présence d'une dictature militaire entraînent un grand climat de méfiance entre les gens et rend plutôt difficile le travail de concertation. Par le fait même, l'absence de liberté de presse et de liberté d'expression rend pratiquement impossible les revendications. Enfin, soulignons les cadres réglementaires qui sont parfois exigés et limitent la portée de certaines actions. En effet, certaines ONG répondent uniquement aux critères définis par les bailleurs de fonds, telle l'ACDI et s'éloignent alors d'une approche participative où la population peut s'approprier les différentes phases des projets. Comme le souligne Castel (2003), les ONG peuvent imposer leur modèle aux organisations de base sur place et réduisent ainsi la pérennité des actions.

Nous terminons avec les problèmes identifiés pour les ONG. Nous retrouvons la faiblesse des moyens financiers pour les agences et l'instabilité au niveau économique qui influencent l'intégration des projets. Dans la même veine, nous pouvons identifier une diminution de l'aide sur le plan de la coopération internationale. La résistance des populations à s'engager dans le changement constitue un autre obstacle pour les organisations de même que la création d'une élite par l'appui des ONG.

Le Rwanda avant le génocide était cité comme un exemple de développement. Jusqu'aux années 90 le Rwanda c'était fantastique, le Canada d'ailleurs investissait beaucoup d'argent, c'était un exemple de développement. Pourtant, les gens qui ont été formés par les ONG de développement international, c'est eux qui ont participé au génocide. Le Canada qui a financé la mise sur pied de l'Université de Butaré bon c'est louable l'éducation tout le monde est pour ça... mais ces gens là ont participé au génocide. Alors quand on fait un travail, quand on appuie des organisations, ce qu'on se rend compte aussi c'est qu'on aide à mettre en place une élite aussi. Quand on fait de l'appui institutionnel, on va vouloir que le président, le secrétaire exécutif, que les membres du bureau soient payés un salaire décent, bon qu'ils aient les moyens de travailler. Mais on développe une élite qui elle peut se dissocier de sa base. Alors, il y a toute cette sensibilité là si je peux dire...et l'exemple du Rwanda en est vraiment un exemple concret où cette élite là a été créée par les ONG internationales... (Entrevue avec 02, 2001).

Dans le même sens, Castel (2003) évoque le risque pour les ONG de servir au renforcement institutionnel de certains groupes au détriment d'autres plus démunis. Elle précise également que les ONG peuvent être à l'origine d'une corruption subtile au sein des sociétés du Sud. Comme le mentionne notre informateur (Résumé d'entrevue avec 02, 2001), des différences dans la conception de l'honnêteté occasionnent parfois un obstacle pour les agences qui sont confrontées à des situations où des individus empochent des revenus supplémentaires. Nous pouvons ajouter que les organisations locales souffrent parfois d'isolement et n'ont pas de revendications à la base. Il est donc parfois difficile de déterminer les principes et les valeurs propres aux individus afin de poursuivre un projet. Nous pouvons préciser également que les

contraintes physiques et naturelles des milieux sont également identifiées comme des obstacles au développement des projets.

D'autre part, nous retrouvons les difficultés pour les organisations locales, qui sont financées par plusieurs agences internationales, de transmettre une aide appropriée pour les populations. Les ONG et autres organismes internationaux détiennent le capital financier et il arrive que ceux-ci limitent les montants d'argent alloués. Les populations reconnaissent la finalité de leur aide, mais ils savent également que d'autres ONG pourront poursuivre l'aide monétaire. Aussi, il est possible d'observer une faible représentation des acteurs du Sud au moment des prises de décisions stratégiques portant sur la continuité des projets.

Cette verticalité des logiques décisionnelles freine les volontés d'engagement citoyen de paire avec une professionnalisation obligée dans un environnement du Sud où la qualité et l'efficacité des interventions des organismes de coopération deviennent la clé de voûte des succès espérés (Fall, Favreau et Larose, 2004, p. 369).

Il pourrait s'avérer pertinent, pour certaines ONG, de mettre en commun leurs interventions afin d'assurer une meilleure complémentarité et de bonifier l'uniformité dans leurs actions. Il faut donc envisager, dans un contexte où des limites freinent les objectifs d'un développement durable, une révision des interventions de coopération au Sud et « cela exige que les projets ne soient pas prédéterminés, mais qu'ils émergent plutôt d'une analyse à la fois critique et respectueuse des intérêts et valeurs des acteurs concernés » (Coraggio, 2003, p. 93). À ce propos, notre informateur (Entrevue avec 04, 2000) confirme l'importance de la réappropriation des initiatives par les acteurs du milieu.

Une nouvelle manière d'intervenir consisterait à s'appuyer sur le dynamisme interne des sociétés rurales elles-mêmes qui sont loin de rester passives et qui s'organisent pour tenter de prendre leur destin en main. Appuyer ces expériences et ces initiatives, les promouvoir, les accompagner, voilà selon moi une nouvelle manière de voir les choses qui peut aider les personnes en cause à faire émerger une ruralité qui ne vienne pas du dehors, mais qui soit réellement repensée à partir des choix, des pratiques, des décisions, des initiatives des gens, compte tenu de leur logique propre, de leur rationalité propre.

La création de nouvelles solidarités à l'échelle internationale aura certainement permis aux ONGD de dépasser certaines de ces limites et, plus particulièrement, si nous faisons référence à la SOCODEVI et l'OCCDP, nous sommes d'avis qu'elles suivent l'évolution de ces nouvelles actions de coopération énoncées par Fall, Favreau et Larose (2004). En effet, la polyvalence des interventions, la diversification géographique, l'élargissement des actions de concertation en lien avec d'autres organisations internationales et l'utilisation d'une expertise professionnelle nous apparaissent des éléments fort pertinents qui émergent de cette mobilisation des acteurs de la société civile.

4.3.4 Évolution des débats en lien avec le changement social

Cette dernière partie de notre analyse veut mettre en évidence l'apport des nouveaux mouvements sociaux qui demeurent des acteurs de premier plan pour une autre mondialisation. Tel que démontré dans la partie précédente, la transformation des actions de développement a évolué pour ainsi se diriger vers une logique de solidarité internationale. Les initiatives de développement portées par les ONGD sont accompagnées d'alternatives viables présentées par les mouvements sociaux qui viennent, sans contredit, libérer des espaces démocratiques afin que tous puissent se faire entendre. Qui sont les adhérents de cette société civile ? Les acteurs sociaux qui sont impliqués, entre autres, dans les mouvements syndical, écologiste, communautaire et féministe. Ainsi, « Le mouvement social devient l'espoir d'une plus grande démocratie en offrant des espaces citoyens démocratiques et en protégeant et défendant les acquis sociaux face aux agissements des gouvernements et des instances économiques internationales » (Dolbec, 2004, p. 10). La pression exercée par ces mouvements est essentielle à l'avancement des sociétés et peut jouer un rôle primordial lors de l'application des conventions internationales : « Les plans d'action adoptés par les Nations Unies ne seront pas mis en application par les gouvernements et

les acteurs économiques sans une action autonome de vigilance des réseaux mondiaux non gouvernementaux » (Bélanger, 2002, p. 5).

Bien que la vision purement économique de la résolution des problèmes de développement semble être la priorité accordée par les organisations internationales (FMI, Banque mondiale), Piccolomini (1996), évoque aussi le fait que les nouveaux mouvements sociaux constituent des acteurs de premier plan vers la création de nouveaux espaces politiques pour les communautés locales. Ce faisant, ils deviennent complémentaires aux initiatives de développement durable et maintiennent la nécessité d'intégrer les acteurs locaux aux stratégies identifiées par les populations concernées.

Cependant, d'autres moyens se doivent d'être actualisés en parallèle et alors réorienter nos modes de développement. À cet effet, nous croyons que les gouvernements et les agences internationales doivent exercer leur autorité en matière d'environnement mais en travaillant en complémentarité avec les nouveaux mouvements sociaux. Notre pensée rejoint davantage celle de Reed (1999) où celui-ci définit l'importance de transférer certaines responsabilités vers les communautés locales, ce qui pourrait remettre en question certains choix constitutionnels et politiques. La création d'une synergie entre ces différents acteurs se doit d'être accompagnée d'une volonté politique d'agir et de promouvoir un retour vers l'équité et la durabilité. Pour que certaines ONG et d'autres acteurs sociaux s'impliquent réellement dans la conception de politiques publiques en faveur d'un développement novateur, encore faut-il y retrouver la liberté d'expression et une ouverture des espaces démocratiques (Sen, 2000). Enfin, l'implication des ONG de concert avec les collectivités pourrait, sans aucun doute, constituer une voie prometteuse dans l'élaboration d'un projet de transformation sociale.

En guise de conclusion, Deacon, Hulse et Stubbs (1997) attirent également notre attention sur l'émergence d'un nouvel humanisme qui rendrait possible la réalisation d'un projet de réforme sociale mondiale. La société civile est déjà supportée par l'implication de plusieurs ONG qui luttent activement en faveur de l'environnement, de l'égalité entre les hommes et les femmes, des droits humains et contribuent ainsi à l'ouverture d'un dialogue entre les citoyens et l'État. Cela dit, une participation active de la population à ce processus pourrait favoriser notre responsabilité collective. « En bref, il faut raffermir la gouvernance nationale et mondiale pour le bien des êtres humains, et non pas celui des marchés » (Programme des Nations Unies pour le développement humain, 1999, p. 8). Tout compte fait, la redéfinition des valeurs qui régissent la qualité de vie des collectivités, en fonction d'un développement durable, doit mobiliser le tissu social en tenant compte des priorités identifiées par la population.

Les éléments développés dans le chapitre six, nous ont permis d'examiner la pratique des ONGD québécoises en cherchant, d'une part, à mieux comprendre leur fonctionnement et d'autre part, à saisir dans quelle mesure ces paramètres sont présents dans leur pratique. En réponse à notre question de recherche, nous pouvons affirmer que non seulement les interventions des ONG répondent à un développement durable, mais leurs actions évoluent dans une typologie de solidarité internationale qui soutient les initiatives partenariales autour d'activités de développement. En voulant examiner deux ONGD québécoises et ainsi apporter quelques éléments de réponse d'une pratique qui est toujours en construction, nous avons pu constater certaines limites pouvant affecter la pérennité de leurs actions.

Nous avons également identifié des liens entre les expériences de développement des ONGD et l'émergence des tendances mondiales vers une mondialisation de la solidarité. De toute évidence, notre analyse nous a permis de cerner les paramètres du développement durable dans

l'étude des quatre projets. De toute évidence, ces paramètres illustrent l'interdépendance des actions de coopération internationale et nous sommes d'autant plus convaincu de l'importance, pour les acteurs concernés, de s'appropriier leur propre développement. De nouvelles dynamiques sociales accompagnées d'expériences de développement solidaire dans les ONG, par exemple, ravivent cette autodétermination qu'il faut reconquérir. En terminant, comme le souligne notre informateur (Entrevue avec 04, 2000),

...Si on veut cerner ce qu'est le développement pour les gens et revenir au contexte dans lequel ils se trouvent...le développement sera très différent selon qu'on est dans une région des savanes au selon qu'on est en pleine forêt ou simplement que l'on vit dans une région purement désertique ou en voie de désertification. Les problèmes vont être liés à un milieu donné et le développement c'est la réponse aux défis de ces milieux...

Conclusion

Dans cette étude, nous voulions décrire et analyser l'intervention de deux ONG québécoises qui travaillent respectivement dans la sphère du développement international. Notre question de départ était de vérifier si leurs pratiques étaient novatrices et dans quelles mesures les activités de coopération internationale correspondent aux critères d'un développement durable. La SOCODEVI et l'OCCDE ont attiré notre attention dans la mesure où ces deux ONG ont démontré, depuis de nombreuses années, un savoir-faire appréciable dans le champ de la coopération internationale. Ces organisations ont suscité notre intérêt de par leurs méthodes de travail différentes, mais qui rejoignent des logiques de partenariat avec les populations du Sud. En effet, Développement et Paix, qui s'inscrit dans une génération d'ONG issue de mouvements religieux, mise sur l'apport de ses membres bénévoles lors des activités de financement et de sensibilisation et travaille en partenariat avec les organisations locales du Sud. Pour sa part, la SOCODEVI regroupe des entreprises d'économie sociale et appuie les communautés dans la mise en place du mouvement coopératif. Comme nous l'avons vu, les logiques d'intervention des ONGD ont évolué au cours des dernières années et rejoignent de plus en plus la coopération internationale réciprocaire (Favreau et Fréchette, 2002).

Cela dit, l'étude approfondie de la pratique des ONGD peut attirer l'attention des chercheurs préoccupés par les questions des nouvelles formes de solidarités internationales et de toute organisation ou association travaillant à un développement équitable et durable. Notre étude concerne, par le fait même, la population en général qui, dans un contexte de mondialisation, s'intéresse tout particulièrement à l'amélioration de leur qualité de vie et qui démontre une ouverture face aux différentes alternatives pour un « développement solidaire ».

Le premier chapitre voulait mettre en évidence l'évolution générale des pratiques de développement dans une perspective historique pour ensuite faire émerger le concept de développement durable. Ainsi, la Conférence de Rio, en 1992, a été une étape cruciale dans la compréhension de ce concept et cet événement coïncide avec la percée de la vision tripolaire du développement durable qui allie les composantes environnementales, sociales et économiques. La question de fond qui a guidé cette recherche était de savoir si les pratiques des ONGD québécoises se conformaient à un développement durable. Nous avons avancé l'hypothèse que les ONGD québécoises privilégient des pratiques novatrices et dirigent leurs actions vers le développement durable et la coopération internationale misant sur de nouveaux partenariats. Ainsi, nous voulions faire ressortir les conditions nécessaires à un tel développement au sein des organisations étudiées et déterminer la place qu'il occupe dans leurs interventions.

Dans le chapitre deux, nous avons exposé la pensée de différents auteurs sur le développement durable et ce, dans le but ultime de vérifier si les projets réalisés par les ONG du Québec répondent aux caractéristiques d'un développement durable. Après la recension des écrits, nous avons résumé les grands paramètres du développement durable afin de démontrer notre vision de ce type de développement. Ainsi, quatre paramètres ont été constitués : 1a) la pérennité et la protection de l'environnement, b) les obstacles, 2) une démarche démocratique, 3) le partenariat, 4) les retombées.

Le chapitre trois s'est attardé à la méthodologie utilisée pour réaliser cette étude et nous avons rendu compte du choix de nos outils de cueillette de données. Nous avons expliqué les critères retenus dans le choix des ONG étudiées et avons fait de même pour la sélection des quatre projets analysés. Afin de compléter la cueillette de nos données, nous avons spécifié les techniques utilisées : recherche documentaire dans les journaux internes et les rapports annuels,

des entrevues et l'observation participante. Nous avons opté pour l'utilisation de la grille de collecte données de Comeau (2000) où nous voulions mettre en lumière les conditions d'émergence des organisations, la mission et l'approche privilégiée par les ONG. Pour analyser nos données, l'analyse de contenu qualitative a soutenu notre démarche d'étude des caractéristiques propres au travail des ONGD.

Dans le quatrième chapitre, nous avons examiné de plus près le travail de coopération effectué par la Société de coopération pour le développement internationale. De façon à enrichir notre analyse, nous avons choisi d'étudier deux expériences de coopération où cette société s'est engagée en Afrique avec le projet d'appui aux mutuelles de crédit-épargne, au Togo et en Amérique Latine avec le Programme andin de développement coopératif (PADECO). Par la suite, nous avons présenté l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix. Par la suite, les initiatives menées par l'ONG régionale Guaman Poma de Ayala et le programme d'appui à l'autopromotion au Bénin ont poursuivi l'étude cette organisation. Il va sans dire que l'analyse des interventions de la SOCODEVI et de Développement et Paix a permis de dégager les valeurs et les principes d'intervention propres à chacune des organisations.

Dans cette dernière partie, nous avons cherché à mettre en relief le rapport entre la pratique des ONGD étudiées et l'existence du développement durable comme philosophie d'action. Nous avons pu valider nos objectifs de départ et observer que les initiatives de développement de la SOCODEVI et l'OCCDP correspondent à un développement durable. De plus, en cours d'analyse, nous avons pu découvrir que non seulement le développement durable est partie prenante du travail des organisations sélectionnées, mais que ces mêmes ONG participent aux nouvelles logiques de développement fondées sur l'échange culturel, technique, professionnel et économique (Favreau et Fréchette, 2002).

Le Travail social et le développement durable : comment nous adapter aux nouvelles réalités mondiales ?

Nous voulons préciser la contribution du travail social aux alternatives de développement durable. Nous sommes d'avis que nous pouvons contribuer à développer des stratégies d'action pour augmenter la capacité d'intégration sociale, économique et politique des individus. Les limites de la croissance doivent nous faire prendre conscience du processus évident d'épuisement écologique (Prades, Tessier et Vaillancourt, 1994) et de l'importance de renouveler un développement qui tient compte des générations futures. La vision du développement durable implique donc le facteur de durée en lien avec la viabilité des ressources naturelles. L'implication de la population, dans la recherche de solutions pour un développement durable de leur communauté, demeure essentielle au processus. Les travailleurs sociaux qui ont comme principe d'intervention l'amélioration de la qualité de vie des gens ne peuvent que maximiser leurs actions en priorisant les caractéristiques d'un développement durable, la réappropriation des initiatives par la population, la perspective de durée et l'accessibilité aux ressources de leur milieu.

Intégrer la problématique du développement durable à la formation en travail social signifie également être conscient des diversités culturelles qui sont de plus en plus présentes au sein de notre environnement. Par le fait même, intégrer les concepts de développement à notre pratique nous ouvre les portes des possibilités de collaboration à l'échelle internationale. Notre profession évolue et les modèles de pratique ne se limitent plus à un pays en particulier (Hanly, Moreno, Mould et Rowe, 2000). D'ailleurs, Peon, Shera, Rodriguez Villa et Traub-Werner (2000) précisent que la systématisation du contenu de notre profession est souhaitable pour traverser ainsi les frontières :

« La séparation conceptuelle entre contenu local et contenu international doit céder le pas à un cursus ayant une perspective globale, enseigné dans tous les programmes de service social. Ses fondements théoriques sont déjà partagés : comme le sont ses étayages en sous-œuvre : les droits de la personne, le développement social et les compétences culturelles » (p.216).

Dans une autre recherche, il serait pertinent de pousser plus loin l'analyse et de déterminer les façons d'intégrer les concepts de développement durable à la formation des travailleurs sociaux. Vu sous cet angle, nous croyons que cette conscience écologique doit s'enseigner au même titre que les autres sciences qui composent notre formation. La vision systémique à laquelle nous adhérons doit s'élargir par un enseignement adapté aux réalités mondiales et à l'affût d'approches novatrices. Le renouvellement des apprentissages serait une opportunité d'unir plusieurs disciplines et de diversifier les approches d'intervention. Cette étape est, à notre avis, essentielle pour une prise de conscience collective des limites de notre développement actuel et pour l'avancement de notre profession.

L'objectif d'instaurer un projet de développement durable passe inévitablement par le développement des réseaux dans les communautés, les régions, les pays, bref, en formant une communauté planétaire qui organise ses actions sur des bases de solidarité. Les solidarités s'expriment par différents moyens. La coopération internationale entre les pays du Nord et du Sud qui s'effectue de façon équitable, les associations internationales, les colloques etc... Ces rencontres ont le mérite de développer des ententes, des échanges et des actions en vue de poursuivre les changements amorcés vers une société centrée sur des besoins humains et naturels (Babin et Vaillancourt, 1995). Le travail social doit miser également sur l'éducation pour transformer les mentalités dans un mode de développement renouvelé. Ainsi, nous appuyons une démocratisation du savoir (Société Radio-Canada, 2000) où le milieu de l'éducation ouvre ses portes à la communauté de façon à transmettre l'information à la population. Miser sur

l'implication des mouvements sociaux constitue la base d'un développement durable et les travailleurs sociaux doivent susciter la collaboration avec la population en privilégiant l'intérêt, l'ingéniosité et la créativité des milieux. Le défi est de miser sur le changement en rassemblant les acteurs préoccupés par leur avenir.

Enfin, l'intégration du concept de développement durable à la formation en travail social serait possible dans la mesure où elle impliquerait un élargissement de nos champs de connaissance. Par exemple, il pourrait être fort pertinent de faire appel davantage aux réalités actuelles afin d'enrichir l'enseignement : l'environnement, les relations Nord/Sud, la coopération internationale etc... Nous devons maximiser les efforts réalisés à l'échelle locale par une intervention qui tient compte du global. À cet effet, les échanges et la coopération entre les praticiens et les enseignants témoignent d'une mobilisation positive en rapport avec la mondialisation. L'internationalisation de la formation des travailleurs sociaux dans un monde où la diversité s'intensifie pourrait devenir une opportunité d'affirmer nos compétences.

L'économie sociale internationale (Venne, 2002) est aussi profitable dans la mesure où les actions s'enracinent dans une culture locale (Develtere cité dans Venne, 2002) et pour rejoindre cette idée de participer au développement de la mouvance mondiale, Favreau (cité dans Venne) ajoute même la proposition de créer des multinationales d'économie sociale portant sur le tourisme social et le café équitable. Ces champs d'intérêts pourraient s'intégrer parfaitement à notre formation et constituer un nouveau défi : développer notre propre conception du global et du local sans toutefois mettre de côté les dimensions des réalités mondiales quelles soient d'ordre économique, politique, sociale, culturelle et environnementale.

Bibliographie

- ACDI (février 2001). *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 un plan d'action pour le changement*. No catalogue E-94-306/2001. ISBN 0-662-65471-4.html.
- Assogba, Y. (1998). *Afrique noire : Démocratie, développement et mouvement associatif*. CRDC. Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (Série Recherche no 13, ISBN : 2-89251-904-7), 22 pages.
- Assogba, Y. (2002). Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique. *Nouvelles pratiques sociales*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 98-110.
- Assogba, Y. (2000). *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique*. CRDC. Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (Série Recherche no 16, ISBN : 2-89251-066-X), 28 pages.
- Assogba, Y. (1994, octobre). Les trajectoires du système mondial, *Relations*, 235-239.
- Assogba, Y. (1996). Problématique de la gouvernance en Afrique au sud du Sahara. Tendances générale en Afrique francophone. *Revue canadienne d'études du développement*, numéro spécial, 57-73.
- Assogba, Y. (1994). Réinventer le développement, *Relations*, 240-242.
- Babin, R. et Vaillancourt, J. G. (1995). Développement durable, sécurité globale et reconversion économique : points de convergence pour le mouvement vert et le mouvement pour la paix, *Sociologie et Sociétés*, 17, 171-181.
- Barbeau, F. (2003 - été). Information générale : Dialogue sur la politique étrangère, *Express Solidaridad*.
- Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement : en finir avec la pauvreté*. UNESCO / Economica : Paris, 205 pages.
- Beaud, M. (1994 - janvier). Vers de nouvelles priorités face à la croissance mortifère, quel développement durable ? *Revue Tiers-Monde*, Volume 35, no 137.
- Beauvilliers, J., Girard, P. (2000). Des questions qui dérangent. *Solidaridad*, 20, 3-4.
- Bélangier, P. (2002 - février). Une mondialisation autre qui appelle l'intelligence collective, *La gauche*, p. 3-5.
- Bernier, L. (2002). *Synthèse du projet / programme*. Réf. : PE/2002/12/0810, 5 pages.

- Cahier collectif sous la direction de Favreau, L. *Création de richesses en contexte de précarité : l'expérience de l'Afrique de l'Ouest*, CRDC, Série Comparaisons Internationales Nord-Sud et Sud-Sud, no 3, p. 54-79.
- Brundtland, G. H. et Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Notre avenir à tous : Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement*. Genève : La Commission, 458 pages.
- Castel, O. (2004). Les associations de solidarité internationale dans la coopération Nord-Sud : un développement dépendant ? *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, collection Pratiques et Politiques sociales et économiques, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 324-345.
- Chartier, Anne-Marie (1996). *Essai critique sur le concept de développement*. Presses universitaires de Grenoble, 141 pages.
- Chossudovsky, M. (1997). *La mondialisation de la pauvreté*. Montréal, Écosociété, 248 pages.
- Comeau, Y. (mars 2000). *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire*. Cahiers du Crises no 9605, 2^e édition, 15 pages.
- Comelgau, C. (1994). Modes de développement : un débat jamais clos. Développement du développement durable ou blocages conceptuels ? *Tiers Monde*, 35, 61-75.
- Conférence internationale, le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ?* (24 et 25 septembre 2003). Notes personnelles lors des plénières, Hull.
- Cook, T. (2002). *Development and peace partner profile / Fiche groupe*. CADD, Réf.: BJ/2002/12, 3 pages.
- Cook, T. (2000). *Development and peace partner profile*. Réf.: BJ/2000/12/353, 3 pages.
- Corragio, J. L. (2003). Mondialisation alternative et économie sociale et solidaire : une problématique. *Économies et Solidarités, Économie sociale et solidaire, une perspective Nord-Sud*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 83-102.
- Cox, J. MacNeill, J. et Runnals, D. (1989). *L'ACDI et le développement durable*. L'Institut de recherches politiques, Halifax, 111 pages.
- Crener, M., Léal, G., Leblanc, R. et Thébaud, B. (1984). *Le développement rural intégré, l'état de la question 1982-83*, Canada, 100 pages.

- Deacon, B., M., Hulse et P. Stubbs (1997). *Global Social Policy : International organizations and the future of Welfare*, London, Sage Publications, 252 pages.
- De Bernis, Gérard (1994). Des expériences concluantes au Sud ? Développement durable et accumulation. *Tiers Monde*, 35, 95-129.
- Defourny, J. Develtere, P. et Fonteneau (Éd.), (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. DeBoeck Université, Paris et Bruxelles, 278 pages.
- Defourny, J. et Monzon Campos, (Éd.) (1992). *Économie sociale entre économie capitaliste et économie publique*. CIRIEC, DeBoeck Université, Bruxelles, 459 pages.
- Deslauriers, J. P. (1987). *Les méthodes de la recherche qualitative*. Sillery : Les Presses de l'Université du Québec, 153 pages.
- Deslauriers, J. P. et Poupart, J. (1997). *La recherche qualitative : enjeux épidémiologiques et méthodologiques*. Montréal, Paris, Casablanca, Gaëtan Morin Éditeur, 405 pages.
- Développement et Paix – région de Québec (2000). *Immersion Pérou 2000, mission d'observation du 3 au 21 juin 2000*, 34 pages.
- Développement et Paix, *Programmation 2001-2002 et 2002-2003*, Diocèse de Québec.
- Développement et Paix, (1997-2001). Rapport annuel d'activité.
- Développement et Paix, (1997-2001). Revues Solidarités.
- Développement et Paix (2002). *Site officiel de l'organisation consulté en février 2002*. Adresse URL : [http:// www.devp.org](http://www.devp.org).
- Dolbec, N. (2004). Les acteurs sociaux nécessaires pour une autre mondialisation. *Solidaridad*, 25, 10-11.
- Doucet, L. (page consultée le 4 janvier 2003). *Développement durable et développement rural*. Adresse URL : [http : // www.plannagua.org/fr/actes/atelier 3.html](http://www.plannagua.org/fr/actes/atelier 3.html).
- Doucet, L. et Favreau, L. (1992). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 464 pages.
- Doucet, L., Kalala, M. et Sorieul, F. (1994). *Pleins feux sur une ruralité viable*. Les Éditions Écosociété, Montréal, 120 pages.
- Dufour, V. (2000, 18 mai). Le développement durable pour cesser de casser les pots. *Le Devoir*, A4.
- Engelhard, P. (1998). *L'Afrique miroir du monde*. Éditions Orléans, Paris, 227 pages.

Entrevue avec 01, (2001). *Entrevue réalisée en février 2001.*

Entrevue avec 02, (2001). *Entrevue réalisée en mars 2001.*

Entrevue avec 03, (2002). *Entrevue réalisée en juin 2002.*

Entrevue avec 04, (2000). *Entrevue réalisée en juin 2000.*

Fall, A. S., Favreau, L. et Larose, G. (2004). Altermondialisation, développement et démocratie, la contribution des organisations de coopération internationale (OCI). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Collection Pratiques et Politiques sociales et économiques, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 346-373.

Favreau, L. et Boulianne, M. (2002). Parcours et pratiques de Plan Nagua, une organisation québécoise de coopération internationale. *Nouvelles pratiques sociales*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 58-75.

Favreau, L., (1998). Du local au global : Enjeux et défis de nouvelles initiatives de développement local et d'économie sociale. *Économie et Solidarités*. 29, 1-13.

Favreau, L. et Fréchette, L. (2002). Développement local, économie solidaire et coopération internationale aujourd'hui : l'expérience latino-américaine. *Nouvelles pratiques sociales*, (vol. 15), no 1, Presses de l'Université du Québec, p. 40-55.

Favreau, L. et Fréchette, L. (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 252 pages.

Favreau, L. et Lévesque, B. (1996). Développement économique communautaire. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 230 pages.

Favreau, L. et Van Kemenade, S. (2000). *Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Développement et Paix (1967-1999)*, CRDC, Série Pratiques économiques et sociales, no 16, 65 pages.

Fondation Jules et Paul-Émile Léger vers l'an 2000 (1996). *Principes et stratégies pour un développement durable*. (Brochure) 2-19.

Gendreau, F. (1993). *État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*. Éditions Karthala, Paris, 229 pages.

Gendron, C. et Revéret, J.P. (2002 – 30 juin). Le développement durable : slogan creux ou théorie visionnaire ? « Le débat entre croissance économique et préservation de l'environnement reste entier ». *Le Devoir*, p. B10.

- Groupe de Lisbonne (1995). *Limites à la compétitivité, vers un nouveau contrat mondial*. Montréal : Boréal, 227 pages.
- Harly, J., Moreno, E.R., Mould, J. et Rowe, W. (2000). Voix de la pratique du travail social : réflexions internationales sur les effets de la mondialisation. *Le travail social et la mondialisation*, numéro spécial, 72-98.
- Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (page consultée le 6 mars 2006). *Mouvement coopératif*. Adresse URL : http://www.usherbrooke.ca/irecus/cooperative/coop_types.html
- Latouche, S. (1994). Développement durable : un concept alibi. Main invisible et mainmise sur la nature. *Tiers Monde*, 35, 77-94.
- Latouche, S. (1989). *L'occidentalisation du monde*. Éditions La Découverte, Paris, 143 pages.
- L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu : notion et étapes. In *Les méthodes de la recherche qualitative*, sous la direction de Jean-Pierre Deslauriers, p. 49-65, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- LePrestre, P. (1997). *Écopolitiques internationales*. Guérin universitaire. Montréal, 556 pages.
- Lévesque, B. et Malo, M.C. (1992). L'économie sociale au Québec : une notion méconnue, une réalité économique importante in Defourny, J. et Monzon Campos, (Éd.), *Économie sociale entre économie capitaliste et économie publique*. CIRIEC, DeBoeck Université, Bruxelles, 385-446.
- Malservisi, M. F. et Tereraho, M.N. (1996). *Desjardins en Afrique : Interventions pour un développement durable*. Chaire de coopération Guy Bernier, Université du Québec à Montréal (no : 0996-077), 21 pages.
- Mayer, R. et Ouellet, F. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, Montréal, 409 pages.
- Mayer, R. et Ouellet F. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Gaëtan Morin éditeur, Montréal, 537 pages.
- Ndiaye, S. (2003). *Économie populaire et développement local au Sénégal : États des lieux et perspectives*. CRDC, Série Comparaisons Internationales Nord-Sud et Sud-Sud, no 3, 54-79.
- Observation participante, Développement et Paix, *activité réalisée le 14 février 2002*.
- Observation participante, Développement et Paix, *activité réalisée le 4 mars 2002*.

- Observation participante, Développement et Paix, *activité réalisée le 20 mars 2002*.
- Ouellet, C. (2002). *Fiche du groupe*. Réf. : PE/2002/12/0810, 4 pages.
- Ouellet, H. et Vervandel, A. (2000). *Le prix de la pauvreté*. Centre de recherche sur les services communautaires, Montréal, 139 pages.
- Paillé, P. (1996). De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier. *Recherches qualitatives*, 15, 179-193.
- Parent, J. (2001). *Synthèse du projet / programme*. CADD, Réf. : BJ/2001/11/597
3 pages.
- Parent, J. (2000). *Synthèse du projet/programme*. SCDIH, Réf. : BJ/2000/12/353,
3 pages.
- Peon, N. T., Shera, W., Rodriguez Villa, B. M. et Traubx-Werner, B. (2000). Partenariat international : un projet d'éducation en service social Canado-Mexicain. *Le travail social et la mondialisation*, numéro spécial, 204-218.
- Piccolomini, M. (1996). Sustainable development, Collective action, and New Social Movements. *Research in Social Movements. Corrupts and Change*. 19, p. 183-206.
- Pintasilgo, M. de Lourdes, prés. (1996). *Caring for the future : Making the next decades Provide a life Worth living. (Report of the Independant Commission on population and Quality of life)*. Oxford : Oxford University Press, 359 pages.
- Poupart, J. et al. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et Méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin éd., 55-113, 293-391.
- Prades, J.A., Tessier, R. et Vaillancourt, J.G., dir. (1994). *Instituer le développement durable : éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement*. Montréal : Fides, 310 pages.
- Programme des Nations Unies pour le développement humain (1999). *Rapport mondial sur le développement humain*. 1999. Paris. De Breck Université, 262 pages.
- Rasmussen, P.N. (1995). Sommet mondial pour le développement social. *Notre planète*. 7 (2), p. 4-5.
- Reed, D. dir. (1999). *Ajustement structurel, environnement et développement durable*. Paris/Montréal : L'Harmattan, 377 pages.
- Sachs, I. (1994). Le développement reconsidéré : Quelques réflexions inspirées par le Sommet de la terre. *Tiers Monde*. 35, 53-60.

- Sanyal, B. (1999). Potentiel et limites du développement « par le bas ». Defourny, J., Develtere, P. et Fonteneau B. (Éd.) *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris et Bruxelles, Deboeck Université, 179-194.
- Segbenou, R. M. et Noudogbessi, T. (2002). *Évaluation du cercle d'autopromotion pour le développement durable* avec la collaboration de Toussaint Noudogbessi, Développement et Paix, 32 pages.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Paris, Éditions du Seuil, 281 pages.
- Société Radio-Canada (producteur) et Bertolino, D. (réalisateur) (2000). *Terre comprise*. Montréal : Société Radio-Canada.
- SOCODEVI (1997-2001). Rapport annuel d'activité.
- SOCODEVI (1997-2001). Revues Axes de liaison.
- Thède, N. (2003, 13 septembre). La nouvelle société civile. *Le Devoir, cahier spécial*, p. G2.
- Tremblay, D. (2002). L'économie solidaire dans l'univers des relations internationales et transnationales : doser la confiance et la méfiance, *Nouvelles pratiques sociales*, volume 15, no 1, 25-39.
- Venne, M. (2002, 22 décembre). Coopération internationale. Il faut tout reprendre à zéro « Le rapport Nord-Sud dans le dernier siècle a été un échec ». Les entretiens Jacques Cartier, *Le Devoir*, p. 65.
- Wago, J.-B.N. (1997). *L'Afrique face à son destin : quel projet de développement en l'an 2000 ?* Paris ; Montréal, L'Harmattan Inc., 206 pages.